

LE JOURNAL DES DEPARTEMENTS

LEJOURNALDESDEPARTEMENTS.FR N°41 - JANVIER 2025

GRAND ENTRETIEN LAURENT SUAU

PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA LOZÈRE

“JE FAIS DE LA
PROXIMITÉ LE
CŒUR DE MA
POLITIQUE ”

CAHIER SPECIAL :
LES COLLECTIVITÉS
FACE À LA TRANSITION
NUMERIQUE



À vos côtés pour électrifier vos usages

C'est une certitude :
notre avenir décarboné
sera placé essentiellement
sous le signe de l'électricité !

Nos besoins ne vont cesser de croître dans les prochaines années notamment avec l'accélération de l'électrification des systèmes énergétiques, qui consiste à remplacer les énergies fossiles par l'électricité pour alimenter les équipements et les machines.

C'est un des défis majeurs de la transition énergétique.



L'électrification est clé pour atteindre les objectifs de décarbonation et de performance énergétique. Les solutions sont nombreuses. Ce livre blanc explore en profondeur ces enjeux et les technologies développées par le Groupe Dalkia et les filiales du groupe EDF. À travers des exemples concrets, il vise à vous fournir les outils nécessaires pour mettre en oeuvre votre stratégie d'électrification et ainsi contribuer efficacement à votre transition énergétique. Votre contact : fabienne.martin@dalkia.fr



DEMANDEZ VOTRE LIVRE BLANC
en scannant le QR code ou en vous rendant sur
www.dalkia.fr/telecharger-le-livre-blanc-electrification-et-flexibilite

INSTITUT QUORUM

Au cœur de l'opinion publique

institut-quorum.fr



SOMMAIRE



Dossier spécial Lozère

8

“Pays des merveilles”, la Lozère est un département singulier, du fait de sa géographie, de sa démographie, mais aussi de sa capacité à entreprendre et innover. Rencontre avec son président Laurent Suau et zoom sur un territoire où la proximité est une seconde nature.

Interviews et Tribunes

22

Chaque mois, le Journal des Départements ouvre ses colonnes aux élus et professionnels des territoires pour des prises de parole libres et sans filtre.

Portraits

29

Hommes et femmes de l'ombre, les Dircab DGS sont des acteurs essentiels des Départements. Ce mois-ci, rencontre avec Marc Pons de Vincent, DGS du Val-de-Marne, et Franck Porterat, Dircab de la Moselle.

Les experts

32

Droit, RH, marketing territorial...Chaque mois des experts analysent l'actualité de leur domaine et nous donnent leur éclairage sur les Départements.



Actualités des Départements

38

Chaque mois, le Journal des Départements présente l'actualité des Conseils départementaux. Un condensé essentiel des informations à connaître et des projets à suivre.

Cahier collectivités numériques

50

Suite aux Assises des collectivités numériques, le Journal des Départements donne la parole aux femmes et hommes qui font bouger la France et engagent la transition numérique de nos collectivités.

Choix littéraires

92

Simon Houdebert vous donne ses conseils lecture de janvier, afin d'être à la page en ce début d'année.

Le Journal des Départements
est une Marque du Groupe Delbo Presse
SAS au capital de 40 000,00€

SIÈGE SOCIAL
331 rue d'Alsace,
45160 Olivet
France

Président - Fondateur du Groupe
Jean-Philippe Delbonnel

Directeur des Rédactions
Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef
William Chancerelle

RÉDACTION - Orléans
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

N° ISSN : 2823-7536
Dépôt Légal 12 - 2024

PUBLICITÉ
Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse info@delbopresse.com en précisant dans l'objet : «Publicité LJD».

MENTIONS LÉGALES
IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z .

Relations publiques
Les articles "Relations publiques" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux.
Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

CRÉDITS PHOTOS
Unsplash, Delbo Presse,
Département de la Lozère

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro
Mathilde Haas, Jean-Pierre Boisoteau, Stéphane Sautarel, Jean-Philippe Delbonnel, Marc Thébaud, Guillaume Philippot, Lilou de Carvalho, William Chancerelle, Cory Boutet-Prieur, Simon Houdebert, Bernard de Froment, Ludovic Hamelin.

IMPRESSION DIFFUSION
Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction 41 rue du Bréteil 33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires et aux entreprises ainsi que les collectivités des départements Français.

ÉDITO



William Chancerelle, Rédacteur-en-chef

2025, heureusement !

À défaut d'originalité, tout l'équipe du Journal des Départements se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année 2025 !

Après une année 2024 marquée par la disparition d'Olivier de Brabois, nous avons tenu à lui rendre hommage en créant le Prix Littéraire Olivier de Brabois, qui vient rappeler son goût de l'écrit et de la transmission. C'est une fierté et un devoir de continuer à sa suite avec le même enthousiasme et le goût du travail bien fait.

Vos retours en attestent : le Journal des Départements devient une référence et élargit sensiblement son lectorat. Nous y voyons une marque de confiance et de qualité. Nous en sommes infiniment reconnaissants.

En 2025, votre journal continue d'évoluer. A travers son rubriquage, la diversité de ses intervenants et des sujets traités, mais aussi à travers les nouveaux formats que nous souhaitons explorer, notamment vidéos.

Dans une année marquée par une forte incertitude budgétaire pour les Départements, notre mission de mettre en valeur les initiatives locales et les actions des départements nous semble revêtir une importance bien tangible.

À nous de défendre la décentralisation et un certain "génie local" par l'exemple. Avec empirisme et pragmatisme. À nous de défendre l'engagement local et de montrer que l'image que renvoient certains élus et certaines institutions n'est pas un reflet fidèle de ce que nous voyons sur le terrain tout au long de l'année dans les départements de France.

Notre contribution, si modeste soit-elle, au débat public passe par l'exemple, la démonstration par le terrain, le réel et la parole donnée à celles et ceux qui font, jour après jour, bouger la France.

Toute la rédaction vous envoie ses chaleureux vœux et toute son énergie prête à déplacer les montages et à renverser tous les pessimismes !

1er PRIX LITTÉRAIRE “OLIVIER DE BRABOIS”

Jean-Philippe Delbonnel, président du Groupe Delbo presse, William Chancerelle, rédacteur en chef du Journal des Départements et Simon Houdebert, collaborateur au Sénat et responsable de la rubrique littéraire du Journal, ont remis le premier Prix Littéraire « Olivier de Brabois » au général Lecointre, grand chancelier de l'Ordre de la Légion d'Honneur pour son ouvrage « Entre guerres » paru aux Éditions Gallimard.

Autobiographie sensible de l'ancien Général de Corps d'Armée, « Entre guerres » est un ouvrage magistral mêlant intime et grands enjeux internationaux de défense. Le Prix a officiellement été remis au Général Lecointre dans son bureau de la Grande Chancellerie mardi 17 décembre.

Le prix littéraire « Olivier de Brabois » a été conçu en hommage au co-fondateur du Journal des Départements qui aimait tant lire et écrire. Spécialiste de Talleyrand, amoureux de Proust, Olivier de Brabois aimait les auteurs et la littérature et savait transmettre sa passion.

Ce Prix est, pour toute la rédaction du Journal des Départements, un hommage et un symbole de son héritage intellectuel.



Laurent Suau, Président du Conseil départemental de la Lozère

La politique, Laurent Suau ne l'a pas choisie. C'est elle qui est venue à sa rencontre sous les traits de celui qu'il appelle son mentor, Alain Bertrand. Celui qui fut maire de Mende et Sénateur de la Lozère avait un « flair » certain pour ceux qui savent écouter et rassembler.

Laurent Suau est de ceux-là, assurément.

Lui, l'enfant d'Arzenc-de-Randon, est resté fidèle à sa terre, à son « pays des merveilles ». Pourquoi partir quand il y a tant à faire ici ?

Laurent Suau connaît la Lozère, sa beauté à couper le souffle, sa dureté aussi. Né d'une famille d'agriculteurs pluriactifs, son père troquait, au gré des saisons, ses outils de paysan contre ceux de maçon et de menuisier. La Lozère enseigne l'exigence des terres montagnardes et l'humilité du monde paysan.

De cette humilité, Laurent Suau se nourrit chaque jour pour se souvenir d'où il vient et entreprendre ce qu'il entend rendre à sa terre. Plus sensible aux petits services du quotidien, à l'attention portée aux Lozériens qu'il croise, qu'aux grands projets et aux honneurs éphémères, Laurent Suau veut d'abord servir. Et ne jamais perdre le contact avec les siens.

L'avantage d'une terre économe en âmes, c'est que chaque visage est une histoire, chaque poignée de main un signe d'appartenance à la même terre. Les Lozériens se connaissent, et cela change tout. Ici, la proximité n'est pas une posture. Au cœur de la France, la Lozère a quelque chose d'une île, par sa singularité, par son caractère. C'est en promoteur de cette identité à part que Laurent Suau veut agir.

Rien ne le prédestinait à la politique, donc, mais rien d'étonnant à le voir s'y épanouir. La rencontre déterminante a lieu lorsqu'il est encore Secrétaire général de la Fédération départementale de pêche. Un métier qu'il aime pour la proximité qu'il offre avec les Lozériens et avec la nature. Alain Bertrand le veut sur sa liste. Une première expérience de maire-adjoint puis une élection en tant que Conseiller départemental le convainquent qu'il est à sa place. Côté engagement local, les choses sérieuses commencent pour Laurent Suau lorsqu'Alain Bertrand quitte son fauteuil de maire de Mende acquis en 2008 pour se consacrer au Sénat. Son successeur est désigné. Laurent Suau devient maire. Comme une évidence.

Dans ce mandat, il peut pleinement exprimer son goût de la rencontre et du service quotidien. « Si on n'aime pas les gens, il ne faut pas s'engager comme élu local ». Dans un territoire comme la Lozère où l'on se connaît si vite, impossible de tricher ou de dissimuler son vrai caractère.



Cette mairie de Mende auquel il est si attaché, il finit par la quitter lorsque Sophie Pantel quitte le siège de présidente du Conseil départemental. Élu à l'été 2024, il œuvre depuis à fédérer une équipe transpartisane, « représentative de la diversité du département », l'un de ses chevaux de batailles. Il y a chez lui l'envie de prouver la force du collectif, mais aussi celle de montrer à Paris que les élus locaux savent s'unir pour bâtir. « L'avenir de la France passe par des coalitions », Laurent Suau en est certain. Avec ce tempérament des enfants du pays qui connaissent mieux que personne ce que veulent dire la solidarité et la ténacité, Laurent Suau a ouvert un nouveau chapitre de son engagement au service de la Lozère.

Il veut donner deux rythmes à son mandat. Celui du service quotidien, et celui des projets prospectifs pour répondre aux enjeux climatiques et géographiques de la Lozère. Pour y parvenir, Laurent Suau peut compter sur sa connaissance du terrain, la patience des histoires écrites à point nommé et la liberté d'esprit de ceux qui n'ont jamais écrit de plan de carrière politique.

INTERVIEW

Laurent Suau, vous êtes ancien maire de Mende et président de la Lozère depuis l'été dernier, pouvez-vous nous présenter les grandes lignes de votre engagement ?

Je n'étais pas destiné à faire de la politique mais c'est une rencontre professionnelle qui a fait basculer les choses. J'étais Secrétaire général de la Fédération de pêche de Lozère. Alain Bertrand en était le président. En 2008, lorsqu'il s'est déclaré candidat pour la mairie de Mende, il m'a demandé de le suivre. Une fois élu, je suis devenu son 6^e adjoint. Alain Bertrand qui fut maire de Mende, sénateur, Vice-président de la Région a vraiment été mon mentor. En 2015, j'ai été élu conseiller départemental et réélu en 2021.

Du fait de la loi sur le non-cumul des mandats, Alain Bertrand a été contraint de céder son siège de maire pour rester sénateur. Il m'a proposé de prendre sa suite. Le 10 mai 2016, je suis ainsi devenu maire de Mende puis, une semaine plus tard, président de la communauté de communes.

Je fais de la proximité le cœur de ma politique, car je considère qu'il y a de la bonne réflexion à tous les étages et qu'il y a énormément à apprendre des autres. L'essence de mon engagement, c'est de rencontrer les gens, d'échanger, de vulgariser le mandat d' élu qui n'est pas toujours bien compris.

En devenant maire, j'ai presque arrêté mes activités professionnelles pour me consacrer pleinement à mon mandat, et en 2020 après être réélu maire, j'ai totalement mis entre parenthèses mes autres activités, car j'ai dû prendre plusieurs autres responsabilités qui découlent du mandat. Si on n'aime pas les gens, le travail du quotidien et la prospective, il ne faut pas s'engager comme élu local !

Vous êtes un élu local enraciné, très engagé pour votre territoire, quel regard portez-vous sur la situation politique nationale ? Êtes-vous partisan de « plus de décentralisation » ?

Je suis un enfant du pays et j'ai à cœur mon territoire. Pour faire vivre ce territoire il faut sans cesse créer, innover, aller de l'avant. Et pour cela, il faut en avoir les moyens et la liberté ! A mes yeux, il est indispensable de mieux adapter les politiques nationales aux besoins locaux. Ainsi, par exemple, je suis favorable à ce que le préfet ait plus de poids dans le département. Beaucoup de missions de l'État ont été régionalisées ce qui complexifie les relations entre l'État et les collectivités, surtout dans les territoires ruraux.

Les élus locaux le savent, beaucoup de prérogatives très locales échappent au préfet. Leur donner davantage de responsabilités et de pouvoir, notamment vis-à-vis des agences de l'État, ferait partie d'un acte de décentralisation fort.

Je le dis clairement : oui à plus de décentralisation, avec des moyens pour assumer les nouvelles compétences des collectivités ! On le voit, les communes ont du prendre en charge des services publics nouveaux, comme par exemple la gestion des cartes d'identité, sans que l'État leur en fournisse les moyens. Selon moi, plus de décentralisation passe par plus de différenciation.



Laurent Suau avec la ministre Françoise Gatel

“ En cohérence avec sa stratégie de développement des énergies renouvelables, la Lozère bâtit une politique batimentaire de long terme ”

Certes la loi doit être la même pour tous, mais la Lozère, par exemple, ne peut pas être traitée comme un département comportant une métropole. Il faut donner aux préfets et aux élus locaux les moyens d'adapter les lois aux besoins du territoire.

Je vous donne deux exemples parlants : la gestion de l'eau et de l'assainissement, et le ZAN. Dans ces deux cas, on nous impose depuis Paris des visions qui peuvent avoir du sens dans certains territoires mais qui sont des aberrations ici en Lozère. Pour le ZAN, on nous oppose les excès et les carences du passé dans les métropole. La ruralité paie le même prix que l'urbain. Pour l'eau et l'assainissement, il faudrait davantage se calquer sur les bassins versants sur l'hydrologie de nos territoires que sur la cartographie des intercommunalités. Je le dis : laissons le choix aux territoires et laissons vivre la démocratie locale.

La Lozère est le département le moins peuplé de France mais qui entretient une grande dynamique, notamment sur le plan touristique. Comment expliquez-vous ce dynamisme ?

La Lozère est un département qui joue avec ses armes. Notre population est peu nombreuse et plutôt vieillissante, à l'image de la démographie nationale. Aussi l'enjeu de l'attractivité est majeur pour notre territoire. La Lozère est une île au cœur de la France. Département de moyenne montagne, avec une altitude moyenne de 1 000 mètres, cette situation géographique est pour nous un atout et une difficulté. Le fait que les 2/3 du département soient desservis par des routes sinueuses garantit la sécurité, la tranquillité et l'authenticité du territoire, mais peut aussi être un frein pour faire venir des nouvelles populations comme des touristes.

L'un des principaux atouts de notre département est qu'en quelques jours, il est possible de rencontrer tous les décideurs locaux. Cela a pour effet que nous avons une capacité à agir et réagir très rapidement et à prendre des décisions. Il n'y a pas d'inertie et les projets peuvent avancer vite.



Outre sa qualité de vie, la Lozère propose un cadre éducatif privilégié. Ceci est dû à la fois à un réel engagement de l'État au travers de l'Éducation nationale et à notre contexte géographique. La Lozère bénéficie ainsi d'un maillage éducatif avec beaucoup d'écoles et des classes comptant en moyenne 15 élèves. Notre enjeu est désormais de retenir ou de faire revenir les étudiants et jeunes professionnels. Les mentalités évoluent ces dernières années et l'on sent un retour de nos jeunes vers une terre à laquelle ils sont très attachés.

Vous avez fait de la question de la gestion de l'eau un des piliers de votre mandat. Quelle est la situation en Lozère, et les défis que vous devez relever sur ce sujet ?

La Lozère est le département au 1 000 sources, et par conséquent aux 1000 points de captage de l'eau potable. Ce réseau très dense est un grand atout... à condition qu'il pleuve ! L'hydrologie de la Lozère change, avec des périodes d'assez très dommageables, qui peuvent durer cinq à six mois. Il y a donc un besoin vital de nous adapter au changement climatique et de prendre les mesures adaptées. La Lozère s'est dotée d'un schéma d'alimentation en eau potable, qui n'a pas été revu depuis 20 ans ! Après une année 2022 où l'on a frôlé la catastrophe en matière de sécheresse, il y a urgence à revoir ce schéma et à le mettre en phase avec la prise de conscience du dérèglement climatique. Nous devons être dans la gestion globale de l'eau. Cela nécessite notamment que nous fassions preuve de solidarité entre bassins de vie. Quelques grosses sources permettraient en effet de satisfaire les besoins des communes en souffrance. En 2022, le lac

qui alimente Mende a permis d'alimenter 30 % de la population lozérienne. Cela, personne ne l'aurait imaginé. On le voit, l'heure est venue d'une redéfinition globale de notre politique de l'eau afin d'anticiper et de préparer les vingt prochaines années. Notre schéma d'alimentation en eau potable sera ainsi remis sur la table dès 2025 et nous entamerons un travail de longue haleine mais indispensable.

La gestion des risques est de plus en plus au cœur des politiques départementales. La Lozère n'y échappe pas. Comment cela se traduit-il concrètement et quelles sont les mesures mises en place par le Département ?

L'actualité nous le rappelle tous les jours, nous nous dirigeons vers des situations de plus en plus dramatiques. Je note une réelle évolution avec les plans communaux de sauvegarde qui permettent d'alerter en amont et de préserver. Le rôle des maires et des élus locaux est fondamental dans ce processus. Dernier exemple en date en Lozère, les 16 et 17 octobre dernier, l'Allier a débordé de manière spectaculaire. Bien préparés, les maires ont pu réagir à temps permettant d'échapper à la catastrophe.

La Lozère se dote d'outils de plus en plus pertinents et efficaces dans le cadre de la gestion de crise, notamment en lien avec le SDIS. Si notre département a été préservé ces dernières années, côté feux, il ne faut pas oublier que la moitié du département est en zones boisées, donc exposée.

Outre les outils mis en place, la question de la sensibilisation est majeure. Nous avons à mener un vrai travail de proximité, notamment dans les écoles.

Propos recueillis par William Chancelle



La transition écologique et énergétique est un autre axe majeur de votre mandat. Pour y parvenir, les acteurs locaux unissent leurs forces. Pouvez-vous nous en dire plus ?

En premier lieu, j'entends mener une politique bâtiminaire volontariste. Il y a un besoin évident d'investissement afin d'isoler nos collèges et nos bâtiments départementaux.

Il nous faut également travailler sur l'exemplarité et l'évolution de nos usages. Le Parc national des Cévennes a lancé l'idée d'une « réserve de ciel étoilé », c'est-à-dire à l'extinction de l'éclairage public la nuit dans les communes proches du Parc. Cela représente un gain économique et écologique considérable.

Je voudrais que, demain, la Lozère soit le premier département de France à compter 100 % de communes en réserve de ciel étoilé. Ce serait un magnifique exemple à porter au niveau national, et un beau message. À ceux qui pensent que l'extinction des lumières communales la nuit renforce l'insécurité, je veux rappeler que 80 % des faits de délinquance ont lieu le jour et que nous n'avons pas constaté de hausse de l'insécurité depuis la mise en place de ce dispositif.

En matière de protection de l'environnement, nous avons également un important travail à mener pour atteindre un mix énergétique efficace et proposer des solutions d'énergies renouvelables complémentaires et adaptées à notre territoire.

Que ce soit en matière d'hydroélectricité, d'éolien, de solaire, avec un ensoleillement de 1300 heures annuelles en moyenne, nous devons tendre vers ce mix énergétique ambitieux pour apporter de la sécurité énergétique pour nos concitoyens. C'est cette sécurité énergétique que je recherche.

Pour cela, nous travaillons à la création d'une Société d'Économie Mixte qui mêle acteurs publics et privés pour porter nous-mêmes notre politique de développement durable. Cette SEM poursuit plusieurs objectifs : la maîtrise des sites et lieux d'implantation d'énergies renouvelables ; assurer le maximum de retombées économiques ; la mise en place de boucles d'énergies sur le Département pour sécuriser les entreprises et les collectivités avec des prix fixes sur 20 à 25 ans afin de lutter contre les variations. Ces prix fixes et connus à l'avance apporteront de la sécurité pour les entrepreneurs, ce qui est essentiel à la pérennité des entreprises.

De quoi rêvez-vous pour la Lozère dans les 10 ans à venir ?

La Lozère est une agglomération de territoires très différents, de l'Aubrac aux Grands Causses. Chaque territoire a sa culture propre. Mon rêve serait de promouvoir et de faire émerger une identité propre à la Lozère et que les habitants du département puissent dire pourquoi ils se reconnaissent comme Lozériens. Ce travail, je l'ai mené à Mende en 2017. J'y travaille désormais pour la Lozère. A mes yeux, il est essentiel de faire se rencontrer les Lozériens et que nous partagions une identité commune, et un message commun sur la Lozère. Certes, nous bénéficions d'une qualité de vie, d'un superbe accueil, d'un cadre exceptionnel, mais nous pouvons aller plus loin pour promouvoir encore notre image à l'extérieur et donner envie de voir comme la Lozère est belle.

Propos recueillis par William Chancelle



Les grands projets de la Lozère

Les EHPAD : grande cause du mandat

La question du grand âge et de la dépendance est prégnante en Lozère comme ailleurs. Et comme ailleurs, les EHPAD du département rencontrent de réelles difficultés financières. À fin 2024, 85 % des établissements de Lozère n'étaient pas à l'équilibre. Des déficits en majeure partie dus à l'inflation. Face à cela, Laurent Suau, Président du Département, a décidé de faire des EHPAD la grande cause du mandat départemental.

Estimant que la question des EHPAD est « un vrai sujet de société » Laurent Suau rappelle également que les établissements soutenus par le département sont, soit publics, soit privés à but non-lucratif. Une précision importante dans un contexte marqué par les dérives de certains groupes privés.

En matière de dépendance, la Lozère mène une politique sociale volontariste avec une tarification inférieure à la moyenne nationale. Comment maintenir ces tarifs tout en luttant contre les déficits des établissements lozériens ? Telle est désormais la difficile équation à laquelle est confronté le Département.

Une réponse que les élus départementaux ne trouveront pas seuls, et qui passera notamment par une coopération renforcée avec l'État. En attendant d'y voir plus clair sur les budgets alloués au grand âge, la Lozère veut se faire entendre. Cette « grande cause du mandat » donne le ton.





Une stratégie globale de gestion de l'eau

La question de la gestion de l'eau et de sa préservation est d'une importance capitale en Lozère. Les épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents et intenses nécessitent des réponses rapides et efficaces. La Lozère, aussi connue sous le nom de « pays des sources », a sur son territoire trois grands bassins versants : Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Rhône Méditerranée Corse. Il n'y a donc pas d'apport d'eau entrant depuis un territoire voisin. Département rural, dont la moitié du territoire est en surface agricole et l'autre moitié en surface boisée, la Lozère est dotée d'une géographie et d'une géologie qui la fragilise face aux effets du dérèglement climatique.

Conscients des enjeux liés à l'eau, les élus départementaux ont adopté dès 2006 un schéma directeur départemental de l'alimentation en eau potable qui s'est concrétisé, notamment, par la réalisation ou le lancement de quinze dossiers de mobilisation de la ressource en eau d'intérêt départemental. Les sécheresses successives ont contraint les acteurs du territoire à accélérer la mise en place de projets structurants. Il y a urgence pour les collectivités à garantir une distribution efficiente en limitant les fuites, et plus largement pour l'ensemble des acteurs du territoire à engager une réflexion sur les changements des pratiques, notamment en agriculture.

Après une année 2022 qui a connu une sécheresse record, et mis la Lozère en réel danger de ne plus pouvoir fournir d'eau à ses habitants, à ses pompiers et au bétail, la question de l'eau mobilise pour de nouvelles orientations à vingt ans face à l'aggravation du phénomène climatique.

Dans ce combat pour la gestion de l'eau, la question du stockage est centrale. Plusieurs retenues collinaires ont d'ores et déjà été

implantées et le Département souhaite étendre la création de retenues de stockage d'eau à l'ensemble du territoire dès que les conditions le permettent.

Cette démarche est associée à une révision du schéma directeur départemental de l'alimentation en eau potable que le président Laurent Suau veut entamer dès le premier trimestre 2025 afin d'aboutir à une stratégie opérationnelle de gestion et de préservation de l'eau.

Mobilisation générale pour la démographie médicale

Le départ à la retraite d'une génération de médecins et les effets du numerus clausus mettent la plupart des territoires français dans une situation délicate en matière de démographie médicale. La Lozère n'échappe pas à cette problématique et a ainsi placé la démographie médicale en tête de ses priorités, avec l'objectif de remplacer les médecins généralistes qui vont partir à la retraite et d'attirer davantage de spécialistes.

Le Département a mis en place plusieurs mesures pour améliorer l'attractivité du territoire, dont un Comité de démographie médicale qui réunit les acteurs locaux (ARS, Ordres des médecins, hôpitaux, etc.) afin de faciliter l'installation des praticiens, notamment en offrant des conditions de travail mixtes (libéral et salarié). Ce comité travaille aussi à la mise en relation avec des internes en médecine, ciblant des facultés comme celles de Montpellier, Clermont-Ferrand et Toulouse.

La Lozère a également mis en place des dispositifs de soutien financier dont des bourses d'engagement de 800 € par mois pour les internes en médecine générale et en chirurgie-dentaire, en échange d'un engagement à s'installer en Lozère à la fin de leurs études.



Au-delà des aides financières, l'accompagnement des praticiens va bien au-delà des simples formalités administratives. Le Département a mis en place un dispositif complet pour soutenir les professionnels dans leur projet de vie : recherche de logement, scolarité des enfants, emploi du conjoint. Ce soutien est assuré par Lozère Nouvelle Vie (LNV), un réseau qui facilite les rencontres avec les professionnels locaux, propose des visites des lieux d'exercice et organise des événements pour découvrir les atouts du territoire. Pour les internes, le Département organise des journées de découverte et de débriefing après leur stage en Lozère. Ces rencontres permettent de renforcer l'attractivité du territoire et de montrer que la Lozère permet de concilier vie professionnelle et qualité de vie.

Création d'une SEM « énergies renouvelables »

Département très proactif sur la question des énergies renouvelables, la Lozère aujourd'hui produit plus d'électricité d'origine renouvelable qu'elle n'en consomme. Ceci grâce à ses centrales hydroélectriques, l'installation d'éoliennes, mais aussi la montée en puissance du photovoltaïque. Dans un territoire qui connaît une moyenne annuelle d'ensoleillement de plus de 1300 heures, cette énergie renouvelable connaît un potentiel de développement extrêmement important.

L'objectif de la Lozère est clair : être un département 100 % énergie renouvelable et devenir un territoire à énergie positive. Des ambitions fortes qui nécessitent de mettre en place les structures et les outils efficaces, mais aussi un réseau de partenaires solide et le plus large possible.

Pour parvenir à l'auto-suffisance énergétique en Lozère, et participer à l'effort national de développement des énergies renouvelables, l'objectif fixé est la production supplémentaire de 500 GWh annuels.

Pour atteindre ce chiffre, la Lozère fait le choix du mix énergétique en s'orientant vers l'implantation de 18 nouvelles éoliennes déjà autorisée par la Préfecture, 350 000 m² de panneaux photovoltaïques en toitures professionnelles et 122 hectares de panneaux photovoltaïques au sol. Ce déploiement doit ainsi permettre le doublement de la production d'électricité d'origine renouvelable en 10 ans.

Pour y parvenir, le Département et le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère créent dès début 2025 une Société d'Économie Mixte (SEM) visant à accélérer la transition énergétique du territoire en se donnant des capacités d'investir dans des sociétés de projet locales. Le Département entend ainsi impliquer acteurs publics et privés dans cette grande transition qui peut être pour le territoire un levier économique et écologique majeur.

Au-delà de la production d'énergie, le Département ambitionne de développer à l'échelle du territoire des réseaux d'autoconsommation collective, en priorité à destination des professionnels. Le choix d'une énergie de proximité et maîtrisée et le prolongement d'une stratégie de long terme.

LES CHIFFRES

+18 nouvelles éoliennes

+ 122 hectares de panneaux photovoltaïques au sol

+ 350 000 m² de panneaux photovoltaïques



Une politique bâimentaire volontariste

En cohérence avec sa stratégie de développement des énergies renouvelables, la Lozère bâtit une politique bâimentaire de long terme. Une dynamique impulsée par le Département qui entend poursuivre les investissements et accélérer les projets. Le président de la Lozère veut engager des moyens à la hauteur et s'appuyer sur un plan pluriannuel pour moderniser, rénover et isoler collèges et bâtiments départementaux.

Intimement liée à la stratégie de développement durable de la collectivité ; mais également à la qualité du service public rendu aux Lozériens, la politique bâimentaire engagée par le Département a pour objectif de favoriser le maintien sur place de la population locale et de lui offrir les meilleures conditions de vie.

En effet, la construction, l'entretien, la restructuration et la rénovation du patrimoine bâti doit contribuer à résoudre l'équation complexe du fonctionnement des services répartis sur l'ensemble du territoire, de la baisse de la consommation d'énergie, de la conformité aux

exigences légales et réglementaires, de la maîtrise des coûts de fonctionnement et du respect des normes d'hygiène et de sécurité, tout en favorisant la qualité de vie au travail des personnels.

Le patrimoine départemental représente plus de 200 bâtiments. Il est donc nécessaire d'accompagner le programme de construction et de rénovation départemental d'un calendrier adossé à des axes de travail clairs. Parmi ces axes, on peut citer l'élaboration d'un programme-type et de plans-types optimisés dans un objectif de maîtrise budgétaire, et d'uniformisation des matériels et des locaux de travail ; une démarche de sécurisation des sites les plus vulnérables ; un projet de développement généralisé de la vidéosurveillance ; la modernisation de certains équipements de cuisine pour soutenir les différentes démarches visant à mieux manger, à consommer local, à moins gaspiller, à moins consommer d'énergie tout en améliorant les conditions de travail et les exigences sanitaires.



En cohérence avec sa stratégie de développement des énergies renouvelables, la Lozère bâtit une politique bâimentaire de long terme

Cette politique bâimentaire s'accompagne également d'un grand plan de développement du photovoltaïque et des chauffe-eaux solaires, qui s'inscrit dans le plan départemental de développement des énergies renouvelables visant à la neutralité carbone de la Lozère. La transition énergétique est d'ores et déjà une réalité visible en Lozère, et le Conseil départemental entend montrer l'exemple !

Quelques figures de la Lozère

Saint-François de Sales (1567-1622)



Saint-François de Sales est principalement connu pour ses travaux de théologie et son rôle de prédicateur dans le duché de Savoie. Il a cependant des liens forts avec la Lozère. Il a parcouru la région pour prêcher et effectuer des missions religieuses, notamment en Cévennes. Son message de charité, de tolérance et de réconciliation a eu une réelle influence sur la spiritualité dans la région.

La Reine Jeanne de Navarre (1271-1305)

Née dans la famille royale de Navarre, Jeanne de Navarre, épouse de Philippe IV le Bel, est souvent associée à la Lozère.

Elle possédait en effet le château de Mende, qu'elle légua à la couronne. Cette figure historique féminine a joué un rôle dans les relations politiques et dynastiques entre le royaume de Navarre et le royaume de France.



Louis Antoine de Saint-Just (1767-1794)



Louis Antoine de Saint-Just est une figure importante de la Révolution française. Né dans le département voisin de l'Aveyron, il a grandi et fait ses études à Mende, où il a été influencé par les idéaux républicains. Il devint un des principaux leaders des Jacobins et un proche de Robespierre. Il est resté dans

l'histoire pour son rôle dans la Terreur et son engagement radical. Son héritage reste controversé, mais il est l'un des enfants de la région qui a marqué l'histoire révolutionnaire.



Paul Éluard (1895-1952)

Poète surréaliste, Paul Éluard a des liens particuliers avec la Lozère, notamment à travers son épouse, Gala, qui vivait dans la région avant de rencontrer Éluard. Le couple se rendait régulièrement dans le département, notamment à Langogne, où Éluard a séjourné plusieurs fois. Il y puisa des inspirations pour ses poèmes, en particulier sur la nature et les paysages. Bien que son œuvre soit avant tout parisienne, la Lozère a eu une influence discrète mais marquante sur sa poésie.

Gabrielle Roy (1904-1983)

Bien que née au Canada, Gabrielle Roy est d'origine lozérienne par son père, originaire de Saint-Julien-du-Tournel.

Elle est une figure littéraire emblématique et a joué un rôle majeur dans la littérature francophone au Canada.

Par ses écrits, elle a maintenu une forte connexion avec la Lozère, mettant en valeur l'héritage rural et les traditions de la région.

Ses romans ont aussi une dimension sociale, car elle a abordé les réalités de la pauvreté et des défis liés à la ruralité, des thèmes qui résonnent profondément avec la Lozère.

Sœur Marie-Émilienne (1908-2000)

Religieuse de la Congrégation des Sœurs de la Charité, Sœur Marie-Émilienne est née en Lozère. Elle a consacré sa vie à l'éducation et à l'aide sociale, notamment dans des institutions de la région.

Après avoir fait vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, elle a œuvré dans des établissements scolaires et de soin en Lozère, où elle était particulièrement appréciée pour son engagement et sa bienveillance.

Sa vie consacrée et son dévouement à la région en font une figure marquante de l'histoire locale.

Henri Bourrillon (1912-2005)

Figure de la résistance et maire de la commune du Bleybard en Lozère. Dès le début de la Seconde Guerre mondiale, il s'engage dans la Résistance, organisant des actions de sabotage et de soutien aux maquisards.

Après la guerre, il devient maire de sa commune, où il œuvre pour le développement local et la préservation de la mémoire de la Résistance. Son engagement pour la liberté et sa loyauté envers la République en font une figure importante de la Lozère.



Brève histoire de la Lozère

La Lozère, département situé au cœur du Massif Central, est un territoire riche en histoire, à la croisée de plusieurs influences culturelles et géographiques. L'histoire de la Lozère s'étend de la Préhistoire à nos jours, marquée par un relief rude, des ressources naturelles abondantes et des événements majeurs.



© Domaine public

Préhistoire et Antiquité

Les premières traces humaines en Lozère remontent à la Préhistoire, comme en témoignent les grottes ornées du Mont-Bouquet et les nombreux outils retrouvés dans les vallées. Au Paléolithique, les hommes préhistoriques fréquentaient les abris sous roche et utilisaient les ressources naturelles de la région, comme les silex. Les vestiges de la période Néolithique montrent le début de l'agriculture et de l'élevage.

À l'époque gallo-romaine, la Lozère faisait partie de la province romaine de la Gaule. Le territoire était traversé par des voies romaines reliant Nîmes à Rodez. Les vestiges de cette époque, tels que les ruines d'Anderitum à Javols et les thermes de La Chaldette, témoignent de l'influence romaine. Les Romains ont également favorisé l'exploitation minière et l'agriculture dans cette région montagneuse.

Moyen Âge

Au Moyen Âge, la Lozère connaît un rôle stratégique avec la présence de fortifications et de seigneuries. La région faisait partie du royaume d'Arles et plus tard du Comté de Toulouse. L'époque médiévale est marquée par une société féodale avec une forte concentration de châteaux et d'églises.

Le château de Florac, par exemple, devient un symbole de la domination seigneuriale locale. Le christianisme s'implante progressivement avec la fondation d'abbayes et de monastères, comme l'Abbaye de Saint-Chély-du-Tarn, qui jouera un rôle important dans l'organisation sociale et économique.



© Domaine public

Révolution et XIXe siècle

La Révolution française bouleverse la Lozère, comme le reste du pays. En 1790, la Lozère est créée en tant que département, découpé principalement des anciens territoires du Gévaudan. La région reste en grande partie rurale et peu peuplée. La guerre de Vendée (1793-1796) fait ressentir sa violence sur la région, avec des révoltes royalistes qui dévastent le pays.

Au XIXe siècle, la Lozère subit les effets de l'industrialisation et de l'essor des chemins de fer. Cependant, le territoire reste majoritairement agricole et marqué par des modes de vie traditionnels. La période est également marquée par une émigration massive vers les États-Unis et l'Argentine, en raison de la pauvreté et de la difficulté de vivre dans ce relief difficile.



© Domaine public



© Domaine public

XXe siècle

Au XXe siècle, la Lozère reste un département peu industrialisé, mais elle bénéficie d'un développement touristique grâce à son patrimoine naturel et historique. La Première Guerre mondiale saigne la population avec le nombre de soldats tombés au champ d'honneur le plus important de France rapporté à sa population. La Seconde Guerre mondiale n'épargne pas la Lozère, où des résistants se battent contre l'occupation allemande et la collaboration du régime de Vichy. La région, avec ses montagnes et ses forêts, est un terrain favorable à la résistance.

L'après-guerre voit l'électrification et la modernisation des infrastructures de transport. La Lozère se distingue aussi par sa conservation des paysages traditionnels et de son patrimoine rural, en particulier ses hameaux, ses fermes et ses églises.

Aujourd'hui

Le département de la Lozère est aujourd'hui un territoire rural où le tourisme joue un rôle crucial dans l'économie locale. L'attractivité de la région réside dans ses paysages naturels, ses parcs nationaux (comme les Cévennes), ses sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi que ses activités de plein air telles que la randonnée, le VTT et le ski de fond.

L'agriculture demeure un secteur important, avec une prédominance de l'élevage. La Lozère est aussi un département à faible densité de population, ce qui lui confère un certain charme et une qualité de vie recherchée par ceux qui fuient l'urbanisation et les zones surpeuplées.

Le département conserve une forte identité culturelle, notamment à travers ses fêtes traditionnelles, sa cuisine, et son architecture en pierre. Il continue à préserver ses paysages sauvages tout en s'adaptant aux défis modernes du changement climatique, de l'agriculture durable et de la transition énergétique.



© Domaine public



LOZÈRE



Analyse des Besoins Sociaux

Chiffres clés



61 734 logements sur le département pour 76 633 habitants.



2 530 familles monoparentales (12,2% des familles vs 16,9% en Occitanie)
1 307 familles nombreuses (6,3% des familles).



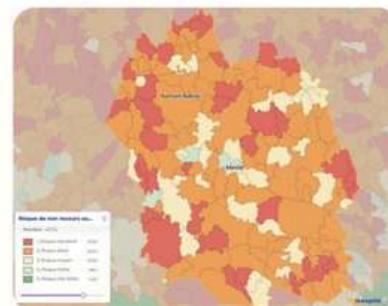
Les **60-74 ans sont sur-représentés : 20,9% de la population** (18,4% pour la région Occitanie).



Les **retraites et pensions** représentent 35 % des revenus des ménages, contre 28 % en moyenne nationale.



Carte du risque de non-recours aux prestations sociales



En 2021, le **taux de pauvreté** est de 14,6%, proche de la moyenne nationale (14 %). Quant au revenu disponible médian, il atteint **20 379 €** dans le département contre 23 200 € au niveau national.

Le nombre de logements sociaux (63 pour 1 000 habitants) est nettement inférieur à la moyenne française (78 pour 1 000 habitants) et bien inférieur à l'exigence de 20% fixée par la loi SRU.

Avec moins de 15 habitants/km² en 2021, la Lozère affiche la plus faible densité de population du pays (120 au niveau national).

La topographie montagneuse et le caractère rural rendent **les déplacements vers les services publics coûteux et chronophages**.

Quel usage pour les pouvoirs publics ?

Obligatoire pour les CCAS, l'Analyse des Besoins Sociaux est une réelle opportunité, pour tout type de collectivité, de **connaître très finement la population** sur son territoire et d'évaluer ses politiques sociales, voire de les réajuster.

Geoptis propose un outil clé en main permettant d'**appréhender de manière visuelle les enjeux démographiques, sociaux et médico-sociaux** de votre population.

Notre analyse cartographique structure les données des organismes publics et y ajoute des indicateurs exclusifs, (risques de non-recours aux soins, emménagements récents...).



Geoptis, filiale à 100% du groupe La Poste, fournit aux collectivités territoriales une solution de datavisualisation innovante pour éclairer leurs décisions et valoriser leurs politiques publiques territoriales.

contact@geoptis.com

Dans le ciel des corniches du Méjean, les vautours nous guident

La Lozère est un pays où tout semble plus grand, plus pur, comme si le temps y avait suspendu son vol. Au cœur de cette terre sauvage se dresse le Causse Méjean, un immense plateau de pierre balayé par le vent et parsemé de lavognes, ces mares discrètes où les troupeaux viennent s'abreuver. Ici, la roche blanche semble toucher le ciel, et les gorges de la Jonte s'ouvrent soudain dans un vertige saisissant. On s'arrête, on respire, et l'on contemple ce spectacle hors du temps. Le silence règne en maître, seulement troublé par le cri d'un rapace ou, plus souvent, par le bruissement d'ailes des vautours qui planent au-dessus des falaises.

C'est dans ce décor presque irréel que l'on rencontre ces géants des airs. Les vautours, réintroduits dans les années 1970 après avoir disparu de la région, ont retrouvé ici un sanctuaire. Ils évoluent avec une grâce surprenante, dessinant dans le ciel des cercles parfaits, portés par les courants ascendants. Le vautour fauve, avec ses immenses ailes couleur de terre, est le plus commun, mais d'autres silhouettes se glissent parfois dans ce ballet : le vautour moine, massif et solitaire, le percnoptère, petit et élégant, et, pour les plus chanceux, le mythique gypaète barbu, surnommé le "casseur d'os". Observer leur vol est une expérience qui laisse humble, presque méditative, tant ces oiseaux semblent appartenir à un autre monde.

Pour les apercevoir, il suffit de lever les yeux depuis les corniches du Méjean. Des belvédères comme celui du Roc des Hourtous offrent des panoramas vertigineux où la vue se perd dans les gorges en contrebas. C'est là, au bord du vide, que l'on comprend pourquoi ces lieux inspirent autant de respect. Le paysage est brut, sans fard, et chaque élément semble raconter une histoire vieille de millions d'années. Les vautours nous rappellent que, malgré tout, la nature reste souveraine.

En parcourant les sentiers du Causse Méjean, on croise des troupeaux de brebis qui paissent tranquillement, des lavognes où l'eau miroite sous le soleil, et quelques villages où le temps semble s'être arrêté. Hures-la-Parade, par exemple, ou Le Rozier, petites enclaves d'humanité au cœur de ce désert de pierre. Ici, tout est simple, essentiel. Les maisons de pierre racontent la vie rude des bergers, les chemins serpentent entre les rocailles, et le vent emporte avec lui les légendes anciennes de la Lozère.

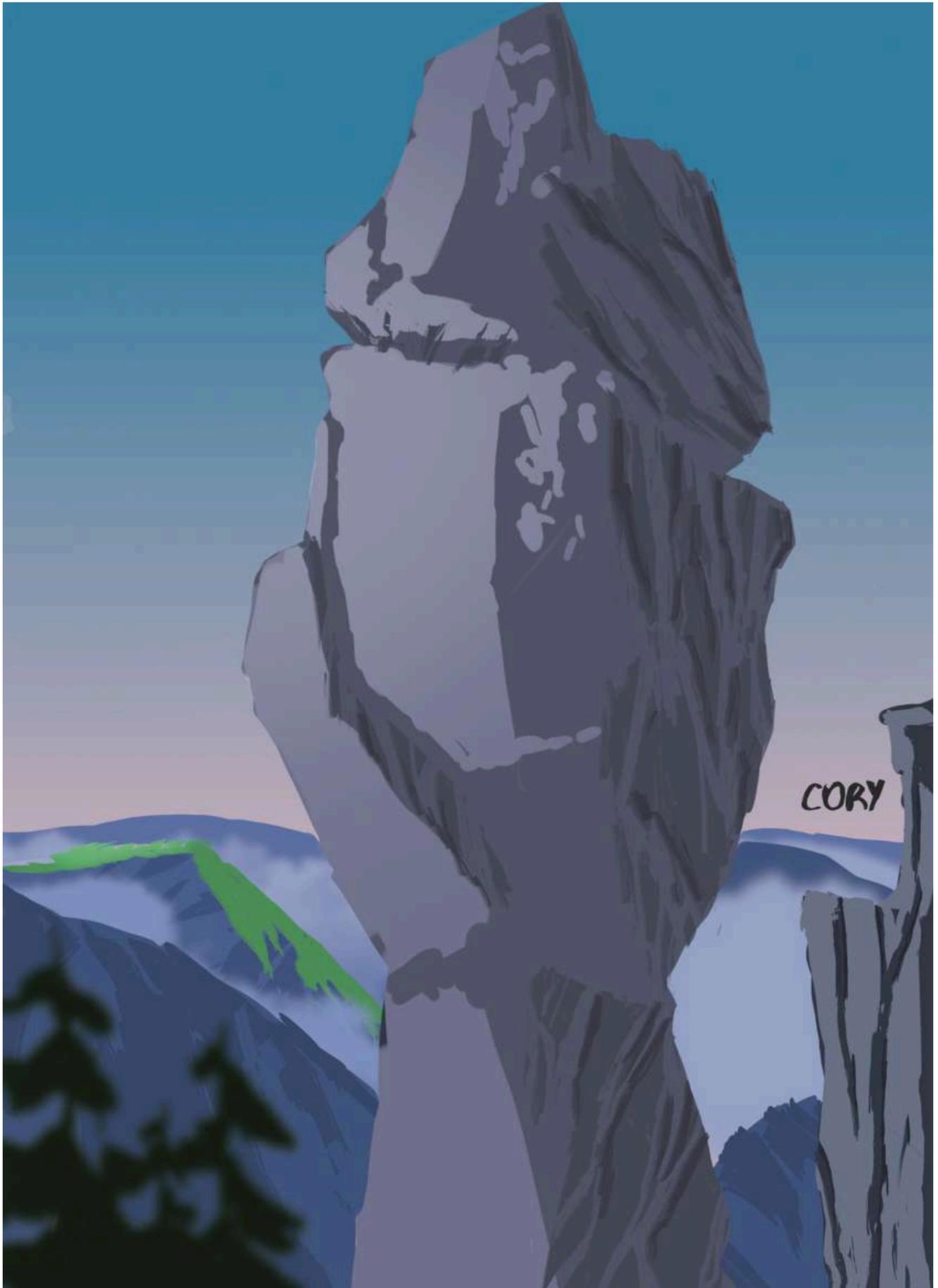
"Ici, tout invite à ralentir. Lever les yeux vers le ciel, suivre le vol silencieux des vautours, sentir le vent caresser les falaises... Sur les corniches du Méjean, on apprend à écouter le silence et à laisser la nature nous raconter son histoire."

La Lozère est un pays où tout semble plus grand, plus pur, S'aventurer sur le Causse Méjean, c'est accepter de se perdre un peu pour mieux se retrouver. Le temps s'étire, l'horizon s'ouvre, et l'on redécouvre le plaisir de la contemplation. Suivre le vol des vautours, c'est toucher du doigt une liberté que l'on croyait oubliée. Là-haut, dans le ciel immense, ces rapaces nous rappellent que la beauté se cache dans la simplicité et la patience. En observant leurs silhouettes glisser silencieusement au-dessus des falaises, on se sent presque invité à partager leur sérénité.

La Lozère, et plus encore le Méjean, n'est pas seulement une destination : c'est un voyage hors du temps, une pause où l'on écoute le silence, où l'on marche lentement pour mieux voir. Là où les vautours tracent leur route dans le ciel, l'esprit s'évade et s'élève à leur rythme. Sur ces corniches, il n'y a plus de frontière entre la terre et le ciel. Il y a juste l'instant présent, immense et précieux.



Le vautour fauve



La corniche de Méjean, Département de la Lozère

Co-rapporteuse du Projet de loi de financement pour la Sécurité Sociale 2025, Elisabeth Doineau, sénatrice de Mayenne, nous livre son analyse d'une situation inédite de décalage de vote du budget qui inquiète et plonge la France dans une crise qui risque de durer. Retour sur un automne tempétueux et regard sur une année 2025 en forme de point d'interrogation.

“ Ce qui m’importe en tant que rapporteure générale de la commission des affaires sociales, c’est la recherche de la qualité de la dépense ”

Madame la sénatrice, en tant que rapporteur du PLFSS, vous avez eu à présenter le texte dans un contexte politique et budgétaire tout à fait singulier. Pouvez-vous revenir pour nous sur le climat qui a présidé à ces semaines sous haute tension et la ligne qui a été la vôtre pour tenter de dégager des économies ?

Oui le contexte est singulier. La France est à nouveau sous procédure de déficit excessif.

Les PLFSS existent depuis plus d'un quart de siècle, celui que nous avons examiné en novembre est probablement celui dont les enjeux ont été (et restent) les plus grands. Tout d'abord, la situation des finances publiques, et des finances sociales en particulier, connaît une dégradation sans précédent hors période de crise. En 2024, le déficit public serait de 6,1 points de PIB, pour une prévision initiale de 4,4 points de PIB. Le déficit de la sécurité sociale serait de 18,5 milliards d'euros, pour une prévision en LFSS pour 2024 de 10,5 milliards d'euros.

Le Sénat s'est efforcé, lors de l'examen de ce texte, de faire preuve de responsabilité, en respectant l'objectif de mesures de redressement du Gouvernement, de l'ordre de 12,4 Md€ sur le périmètre de la sécurité sociale. Le Sénat a en effet considéré que l'état de nos finances publiques ne permettait pas de faire moins.

La nécessité de mesures d'ampleur apparaît dans le seul fait que malgré leur montant, elles ne suffiraient pas à ramener le déficit sur la trajectoire prévue il y a un an.

Je souligne que le PLFSS, que nous avons examiné, compte tenu notamment de ses conditions d'élaboration, n'avait pas vocation à réaliser des réformes structurelles. Il s'agissait de mesures essentiellement paramétriques, destinées à « éteindre l'incendie ».



L'examen des textes budgétaires s'est fait sous l'œil attentif de Bruxelles, qui redoublera de vigilance – suite à la censure du Gouvernement Barnier – et lorsque la France cherchera à nouveau à se doter d'une loi de finances et d'une loi de financement de la sécurité sociale, possiblement début 2025.

Nous devons envoyer un message clair de maîtrise des comptes dans un contexte encore plus difficile.

Avant le renversement de son gouvernement, Michel Barnier défendait un lissage de la hausse de 12 points sur les cotisations des collectivités territoriales à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), ainsi qu'un étalement de cette hausse sur quatre années au lieu de trois. Ces propositions seront-elles à nouveau défendues par la majorité sénatoriale ? Vont-elles assez loin en matière d'allègement des économies demandées aux Départements ?

Tout d'abord, je tiens à souligner que c'est au Sénat que s'est affirmée l'idée d'étaler la hausse de taux de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) sur quatre ans au lieu de trois ans. C'est ce que j'ai proposé à la commission des affaires sociales (en accord avec la majorité sénatoriale), qui a adopté un amendement au rapport annexé au PLFSS (la fixation des taux de cotisations relève en effet du niveau réglementaire).



Sur le fond, sans contester la nécessité de cette augmentation, au regard de la situation financière très dégradée de la CNRACL (11 milliards d'euros de déficit prévu à l'horizon 2030), il m'a paru indispensable d'atténuer la montée en charge de cette dépense supplémentaire pour des employeurs publics eux-mêmes sous tension d'un point de vue financier. Cela représente un moindre coût de 600 millions d'euros en 2025 pour les hôpitaux et les collectivités.

Ces modalités peuvent être revues en associant les employeurs publics dans la concertation. Il ne s'agit pas d'être arc-bouté sur cette mesure, mais il faudra néanmoins trouver des solutions pour équilibrer les comptes de la CNRACL.

Plus largement, il a beaucoup été question de l'abrogation de la réforme des retraites durant l'automne 2024. Quelle est votre position par rapport à cette réforme et à ses effets sur l'économie nationale, dans un contexte de déficit record ?

Le rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (Cor) rendu public le 13 juin dernier estime qu'en 2024, le déficit du système de retraite s'élèvera à 0,2 % du produit intérieur brut (PIB), soit environ 6 milliards d'euros, et atteindra 0,4 % du PIB en 2030 puis 0,8 % du PIB en 2070.

La conclusion est limpide : la réforme des retraites n'a pas permis d'équilibrer structurellement le système de retraite. Se repose donc la question de comment y remédier ? Par un nouveau décalage de l'âge de départ, par un allongement de la durée de cotisations ou par une hausse du taux de prélèvement ?

Je n'ai pas de réponse tranchée, parce que nous devons impérativement faire vivre le dialogue social notamment pour des points d'amélioration de la réforme : l'emploi des senior, la situation des femmes, la question de la prise en compte de la pénibilité dans certains métiers, ...

Vous avez fait de la limitation des dépenses une feuille de route, avec notamment d'importants efforts sur les dépenses de santé. A vos yeux, quelle est la trajectoire à adopter à moyen terme pour retrouver une situation tenable financièrement ? Ces déficits sont-ils structurels ou existe-t-il des pistes d'économies vraiment efficaces ?

En matière d'équilibre financier, le maillon faible de la sécurité sociale, c'est la branche Maladie. Après une détérioration de son solde en 2024, qui devrait s'établir à - 15,1 milliards d'euros, soit un écart de 6,6 milliards d'euros par rapport à la prévision, le déficit continuera de se dégrader jusqu'en 2028 au moins.

Ensuite, les dépenses liées au Ségur, supportées par cette branche à hauteur de 11 milliards d'euros par an pour les revalorisations salariales, ne sont pas totalement financées et impactent les budgets des hôpitaux. Ces revalorisations étaient nécessaires, mais ne pas les financer crée un déséquilibre pérenne insurmontable pour la branche. Plus largement, les hôpitaux et les Ehpad sont en grande difficulté en partie pour cette raison.

Des pistes d'efficience existent, via la lutte contre la fraude, et surtout contre la redondance des soins, ou encore par rapport à des prescriptions que nous pourrions qualifier « de complaisance » ou « de routine », etc.

Ce qui m'importe en tant que rapporteure générale de la commission des affaires sociales, c'est la recherche de la qualité de la dépense. C'est essentiel. Si on dépense beaucoup, mais que chaque euro utilisé est pertinent, alors cela ne me pose pas de difficulté. C'est l'argent de chaque Française et de chaque Français. Tout un chacun est en droit de demander à ce qu'il soit bien dépensé.

Lettre ouverte aux “oubliés du Ségur”

par Philippe Bouty, président du Conseil départemental de la Charente

Dans un courrier adressé aux professionnels du secteur social et médico-social, Philippe Bouty, président du Conseil départemental de la Charente s’engage à verser les primes dites des « oubliés du Ségur de la Santé ». Il en explique les raisons malgré le poids que représentent ces versements sur le budget du Département, en particulier dans le contexte de flou budgétaire. Le Journal des Départements publie ce courrier en intégralité.

Mesdames, Messieurs,

Les métiers du social et du lien sont indispensables à notre société, participant, chaque jour, à la construction d'une société plus bienveillante et inclusive. Le secteur rencontre une crise sans précédent et celle-ci est protéiforme : de l'attractivité, en passant par la rémunération, sans oublier celle liée à la complexité évolutive de la situation des publics accompagnés.

Depuis 2021, et face à ce contexte, les Conseillers départementaux ont tenu à s'associer avec force au combat de leurs partenaires, y compris dans la rue, pour une juste reconnaissance et une digne rémunération des métiers du travail social et médico-social. Ce fut le cas à chaque réparation des oublis du SEGUR ou envers les métiers de l'aide à domicile. Ce fut le cas, en interne, à l'égard des travailleurs sociaux de la collectivité ou des assistants familiaux dont les métiers souffrent autant d'une crise de l'attractivité que de conditions d'exercice difficiles, à plusieurs égards.

Ainsi, le Département s'est félicité de la publication, le 6 août 2024 de l'arrêté d'extension du Ségur de la santé à l'ensemble des salariés du secteur sanitaire, social et médico-social qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à présent et parmi lesquels vous comptez. S'il estime évidemment cette revalorisation particulièrement bienvenue, elle est néanmoins à mettre en regard avec la situation des Départements, qui sont, vous le savez, en proie à de graves complications financières. Un tiers d'entre eux se retrouve en effet aujourd'hui en très grande difficulté.

Ce constat n'est pas le fait de mauvaise gestion ou de dépenses dispendieuses.

Il est le fruit du modèle de financement des Départements qui les prive de leurs marges de manœuvre. Concrètement, ce modèle les confronte à une hausse de leurs dépenses - obligatoires -, notamment en matière d'action sociale et de la solidarité, qui sont en constante augmentation. Parallèlement, les recettes des Départements, en majeure partie liées au dynamisme du marché immobilier, s'effondrent.

Au-delà, ils sont aussi régulièrement les victimes de décisions unilatérales de l'État, entraînant pour eux, des charges supplémentaires, sans qu'elles ne soient compensées, ou très partiellement. Les Départements y sont malheureusement habitués.

Le degré d'acceptation de cette situation est de plus en plus faible, surtout lorsqu'elle s'accompagne d'un mépris permanent de la part de l'État. Ainsi les Départements sont-ils un jour les responsables du déficit national, un autre les boucs-émissaires de dépenses que l'État ne veut plus assumer.



Philippe Bouty, président du Conseil départemental de la Charente

À ce jour, et malgré plusieurs promesses laissant croire du contraire, l'État n'a toujours pas confirmé au Département que l'extension du SEGUR qui vous concerne et qui représentera une dépense supplémentaire de 1,4M€ pour le Département de la Charente, sera compensée.

La majorité des élus du Conseil départemental le regrettent mais nous souhaitons également réaffirmer toute l'attention portée à vos métiers et aux conditions dans lesquelles vous les exercez.

Ainsi, le Département de la Charente a-t-il décidé de mettre en cohérence ses discours avec ses actes. Les professionnels du secteur social et médico-social le méritent.

Il a donc décidé de mettre en œuvre le versement de ces revalorisations salariales. C'est une décision politique qui vise à ne pas faire des professionnels que vous êtes des otages de l'incurie de l'État.

Vous l'aurez compris, c'est un choix courageux compte-tenu, encore une fois, de la situation financière du Département. Nous resterons résolument mobilisés pour obtenir de l'État la juste compensation d'une revalorisation de vos salaires qui manquait injustement. Nous espérons que vous pourrez, chaque fois que cela sera possible, vous associer à la dénonciation de cet abandon du Département, en appelant vous aussi à l'impérieuse nécessité que l'État compense cette dépense nouvelle pour lui.

En vous rappelant une nouvelle fois notre fierté de pouvoir mieux vous accompagner, et en vous assurant de toute l'attention portée à vos métiers essentiels, je vous d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

FIN DE VIE : NE LAISSONS PLUS LES MALADES SANS AUCUN ESPOIR

La dissolution du 9 juin dernier a été aussi surprenante qu'impactante. On en vit encore les effets aujourd'hui avec l'échec de l'adoption du budget 2025 et le changement de gouvernement. Mais si, à la suite de cette décision, les Français ont choisi de véritablement changer la composition de l'Assemblée nationale, ils n'ont pas voulu que tous ses travaux soient suspendus et oubliés. J'en veux pour preuve les manifestations des agriculteurs qui demandent l'adoption de la loi agricole et les nombreux appels des associations de malades et de soignants qui réclament la reprise des débats parlementaires sur la fin de vie.

84 % des Français favorables à une reprise des débats

Il y a, en effet, des sujets qui transcendent les divergences partisanes et qui ne méritent pas de dépendre des aléas politiques. Je crois même qu'il est plus utile encore, en période d'instabilité et de divisions, de nous retrouver et de nous concentrer sur des débats qui nous concernent tous et nous imposent, par leur importance et leur gravité, de nous assagir et d'avancer ensemble. C'est je pense ce qu'attendent les Français, eux qui sont environ 90 % à être favorables à l'autorisation d'une aide à mourir en France.

Avec les promesses présidentielles, la création de la convention citoyenne sur la fin de vie, et enfin l'arrivée d'un projet de loi au Parlement, nous avons donné beaucoup d'espoir aux malades et militants associatifs. Nous nous devons désormais de définitivement aboutir à une loi sur la fin de vie sinon nous risquons de perdre la confiance des malades en notre système de santé au moment où ils en ont pourtant le plus besoin.

Des parlementaires mobilisés pour voter une loi rapidement

Nous sommes nombreux à l'Assemblée nationale à le penser. Mon collègue Olivier Falorni a, dès la rentrée de septembre, déposé une proposition de loi reprenant le précédent projet de loi complété des amendements qui avaient été adoptés avant la dissolution. La Présidente Yaël Braun-Pivet avait réussi à négocier avec le gouvernement de Michel Barnier l'inscription de ce texte à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale en janvier prochain.

J'invite sérieusement le nouveau Premier ministre François Bayrou à faire sien l'engagement de son prédécesseur. Monsieur Falorni appartenant à son groupe parlementaire, je veux croire que les signaux sont au vert pour permettre un examen rapide de ce texte au Parlement.

J'invite sérieusement le nouveau Premier ministre François Bayrou à faire sien l'engagement de son prédécesseur. Monsieur Falorni appartenant à son groupe parlementaire, je veux croire que les signaux sont au vert pour permettre un examen rapide de ce texte au Parlement.



“ J’invite sérieusement le Premier ministre François Bayrou à faire sien l’engagement de son prédécesseur. ”

Le droit à une aide à mourir est intensément demandé par certains patients et leurs familles. Régulièrement, nous apprenons le décès de malades qui l'attendaient, comme celui de Loïc Résibois, fervent militant pour l'aide active à mourir, mort de la maladie de Charcot en septembre dernier. Souvent, nous entendons que des personnes sont inquiétées par la justice pour avoir voulu aider leurs proches telles que Bernard Pallot que les jurés d'assise ont décidé d'acquitter en octobre dernier pour avoir mis fin à la vie de son épouse qui souffrait et le lui demandait. Ces malades, leurs proches aidants, leurs soignants, les policiers et juges parfois saisis méritent-ils de faire face, sans solution, à la souffrance et au désespoir ? Je ne le crois pas.

Nous devons, au contraire, mieux accompagner les patients et leurs proches dès l'annonce de la maladie, améliorer les soins palliatifs et enfin ouvrir le droit à une aide à mourir. C'est ce que prévoit la proposition de loi d'Olivier Falorni. N'attendons plus, débattons-en et votons-là, en l'honneur

UNE DÉMARCHE VOLONTARISTE ET AMBITIEUSE POUR UN TERRITOIRE CONNECTÉ

Depuis près de trois décennies, le Département de la Vienne s'illustre par son engagement sans faille dans le développement et l'aménagement numérique de son territoire. Cette stratégie initiée par le Président Monory, ancrée dans une vision prospective, s'articule autour de plusieurs axes structurants visant à renforcer l'accessibilité, les usages et l'inclusion numérique.

Une dynamique amorcée dès 1996

Dès 1996, le Département de la Vienne a posé les premières pierres de son programme Internet départemental. Le programme visait à diffuser l'accès à Internet dans les écoles, les collèges et les mairies. Parallèlement, une boucle locale optique a été créée sur la Technopole du Futuroscope, à destination des établissements d'enseignement et entreprises.

Conscient des enjeux liés à la couverture en téléphonie mobile, le Département s'est pleinement investi dans des programmes nationaux tels que « Zones blanches » et « New Deal Mobile », se positionnant comme acteur de l'amélioration de la connectivité mobile de son territoire.

Un outil stratégique : le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)

En 2012, le Département franchit une étape supplémentaire en adoptant son SDTAN. Cet outil stratégique a permis de structurer les actions pour améliorer les infrastructures et l'accès au numérique.

Parmi les réalisations notables : 115 opérations de montée en débit du réseau ADSL, permettant une nette amélioration des débits pour les usagers, et le déploiement du Réseau d'Initiative Publique (RIP) en fibre optique, grâce à la création de la Régie Vienne Numérique.

Pour Séverine Saint-Pé, Vice-Présidente en charge de l'Aménagement et de l'Inclusion Numériques, ces projets traduisent une vision humaniste du numérique :

« Nous nous attachons à ce que le numérique soit un levier d'inclusion et d'attractivité pour tous. L'accessibilité et l'accompagnement des citoyens sont des priorités de notre action. »



L'inclusion numérique au cœur des priorités

Dès 2019, le Département de la Vienne s'est doté d'un Schéma Directeur de l'Inclusion Numérique (SDIN), reconnaissant ainsi l'importance de réduire la fracture numérique. Cette initiative s'est concrétisée par :

- Le recrutement de **cinq conseillers numériques**, chargés d'accompagner les citoyens dans leurs démarches
- L'accueil de **quatre France Services**, pour offrir un guichet unique d'accès aux services publics
- Une politique d'animation et de développement d'un réseau de partenaires institutionnels pour promouvoir l'inclusion numérique
- Une collaboration étroite avec la Préfecture de la Vienne dans le cadre de la feuille de route « France Numérique Ensemble » (FNE).

Alain Pichon, Président du Département, souligne l'importance de cette démarche :

« Investir dans le numérique c'est investir dans l'avenir de nos territoires. Notre ambition est claire, nous voulons réduire les inégalités et donner les mêmes opportunités à tous. Le numérique est un levier puissant pour développer notre attractivité, soutenir notre économie locale, renforcer la cohésion sociale et territoriale. »

Le Département poursuit son ambition avec le projet « Territoire Connecté »

En 2024, le Département de la Vienne inaugure une nouvelle étape de son développement numérique avec la mise en place du projet « Territoire Connecté ». Cette démarche ambitieuse vise à renforcer la coopération entre les gestionnaires de services publics pour co-construire des solutions innovantes, adaptées aux besoins des citoyens.



Interview d'Alain Pichon, Président du Département de la Vienne

Monsieur le Président, le Département de la Vienne est souvent cité en exemple pour son engagement dans le numérique. Quels sont vos sentiments face aux résultats obtenus ?

Alain Pichon : Je suis particulièrement fier du chemin parcouru par notre Département. Depuis près de trente ans, nous avons su nous adapter et anticiper les besoins en matière de numérique. Notre ambition a toujours été de réduire les inégalités territoriales, et nous avons mis en œuvre des actions concrètes pour assurer un accès à Internet et aux outils numériques, même dans les zones les plus isolées. Aujourd'hui, avec des réalisations comme le déploiement de la fibre optique ou l'accompagnement à l'inclusion numérique dans tous les territoires, nous pouvons affirmer que la Vienne est sur la bonne voie.



Vous mentionnez souvent votre attachement aux territoires ruraux. Pourquoi est-ce une priorité pour le Département ?

Alain Pichon : Les territoires ruraux sont au cœur de l'identité de la Vienne mais ils peuvent parfois souffrir de leur éloignement. En investissant dans le numérique, notamment dans les collèges, nous voulons leur donner les mêmes opportunités que dans les zones urbaines. Cela passe par l'accès à la fibre optique, mais aussi par des dispositifs d'accompagnement comme les conseillers numériques ou les espaces France Services que nous avons développés avec nos partenaires. En favorisant l'égalité d'accès au numérique, nous renforçons la cohésion territoriale et soutenons le développement économique et social.

Interview de Séverine Saint-Pé, Vice-Présidente à l'Aménagement et l'Inclusion Numériques du Département de la Vienne et Présidente de la Régie Vienne Numérique

Madame Saint-Pé, quels sont les enjeux actuels en matière d'aménagement numérique pour le Département de la Vienne ?

Notre priorité reste la finalisation de l'aménagement numérique de notre territoire. Nous avons déjà réalisé d'énormes avancées avec le déploiement du réseau en fibre optique, qui progresse rapidement grâce au travail de la Régie Vienne Numérique. Aujourd'hui, l'objectif est de garantir que chaque foyer et entreprise du département ait accès à un Internet haut et très haut débit dans les meilleurs délais. Parallèlement, nous veillons à optimiser la couverture mobile, un enjeu tout aussi crucial pour les zones rurales et les lieux isolés. Nous voulons offrir une connectivité digne du 21^e siècle à tous les habitants de la Vienne.

Une fois ces infrastructures en place, comment accompagner les populations dans leur utilisation ?

C'est une question essentielle. Disposer des infrastructures ne suffit pas : il faut également accompagner les populations pour qu'elles puissent en tirer pleinement parti. Nous avons mis en place une politique ambitieuse d'inclusion numérique, pilotée par Vienne Numérique. L'arrivée de notre coordinatrice des conseillers numériques a permis de structurer ce dispositif. Avec 26 conseillers numériques déployés sur le territoire dont 5 par le Département, nous offrons un accompagnement sur-mesure aux citoyens, qu'il s'agisse de maîtriser des outils digitaux ou d'accomplir des démarches administratives en ligne. Cet investissement dans l'humain est indispensable pour éviter une nouvelle fracture numérique.



« Notre priorité reste la finalisation de l'aménagement numérique de notre territoire. »

Vous mentionnez la notion de « territoires connectés ».

Pouvez-vous nous en dire plus sur cette démarche ?

La démarche « territoires connectés » marque une évolution naturelle dans notre politique numérique. Elle consiste à tirer parti de la donnée pour optimiser la gestion des services publics et répondre de manière plus précise aux besoins des citoyens. Grâce à des outils numériques innovants, nous pourrions améliorer des domaines aussi variés que la gestion de l'eau, l'énergie ou encore la gestion des déchets. Cette approche repose sur une forte collaboration entre les acteurs publics et privés, et elle s'inscrit dans notre vision d'un territoire durable, équilibré et tourné vers l'avenir.

Quels sont vos objectifs à court et moyen terme dans cette perspective ?

À court terme, nous voulons accélérer la mise en place des infrastructures restantes et renforcer les dispositifs d'accompagnement pour les habitants. À moyen terme, notre ambition est de faire de la Vienne un modèle de territoire connecté, où les nouvelles technologies servent à la fois la compétitivité économique, la cohésion sociale et la qualité de vie. Ce chantier est exigeant, mais je suis convaincue que nous disposons des atouts pour réussir.



L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE AU CŒUR DU PARC DU FUTUROSCOPE

Ouverture 2^e semestre 2025

Situé au sein du Pavillon historique du Futuroscope, tout premier bâtiment construit sur le Parc, Campus Numeria s'inscrit dans la continuité du projet initial de ce lieu emblématique dont la première pierre fut posée il y a quarante ans par René Monory, Président du Conseil Général de la Vienne.

Campus Numéria proposera aux élèves, professeurs et formateurs de l'éducation nationale, des parcours d'apprentissage et de formation sur des contenus scientifiques, numériques et professionnels, des expériences sur la transition énergétique et la découverte des métiers d'avenir.

Visite virtuelle : en3d.fr/campus-visite360



Budget global : 11,7 M€

- État "France 2030" : 5,3 M€
- Partenaires du projet : 6,4 M€

**Le Département et la
SEM Patrimoniale de la Vienne
soutiennent Campus Numeria
à hauteur de 1,2 M€ et 1,05 M€.**



ac-poitiers.fr/campusnumeria



Marc Pons de Vincent, DGS du Val-de-Marne

par William Chancerelle

Peut-être est-ce pour lutter contre la brièveté de la vie que Marc Pons de Vincent est si attaché au temps long. Ce long terme qui représente aussi pour lui un remède salutaire contre la dictature de l'instant. Calme, choisissant ses termes avec précision et acuité, Marc Pons de Vincent est un homme de réflexion autant que d'action.

Et c'est ce goût de l'opérationnel, sans doute, qui lui a fait quitter la voie de l'Université pour celle des collectivités.

Le choix se présente à lui lorsque, en pleine thèse, on lui propose un poste de conseiller du président au sein de la Région Bourgogne - Franche-Comté. Le diplômé de science politique et administrative imagine pouvoir mener de front thèse et engagement local. Il se rend vite à la raison et quitte sa ville natale, Lyon.

Si le monde universitaire a perdu un brillant penseur, les collectivités ont trouvé un passionné serviteur. Dès sa première expérience bourguignonne, il sait que cette voie professionnelle, alliant résultats concrets et réflexion stratégique, est la sienne.

Après la Bourgogne, direction Châlons-en-Champagne, où le député-maire Bruno Bourg-Broc l'appelle à ses côtés pour diriger son cabinet. Marc Pons de Vincent évoque cette rencontre comme un jalon fondateur de son parcours. Auprès de Bruno Bourg-Broc, il développe son rejet de l'immobilisme et de l'instantané. Rien de durable n'existe sans vision ni audace.

Appelé à Nîmes par Jean-Paul Fournier comme directeur de cabinet, il devient bientôt son directeur général des services et participe à bâtir l'intercommunalité. Nouvelle fonction, nouvelle échelle, nouveau territoire qui le convainc que la mobilité a pour lui une véritable fonction « régénératrice ». Changer d'environnement pour changer de regard, une vérité qui deviendra une constante pour Marc Pons de Vincent.

Après huit années passées à Nîmes, dont six ans et demi en tant que DGS, l'heure est venue pour lui de reprendre la route, destination la région Corse où il passe avec bonheur « *de l'identité à l'identitaire* ».

Quittant les charmes de l'île de Beauté pour ceux des cabinets ministériels, il rejoint Benoist Apparu, secrétaire d'État au logement, en tant que directeur de cabinet adjoint puis il étoffe son expérience de DGS au sein du Conseil départemental de la Loire. Une nouvelle strate à découvrir, encore. Un monde à explorer, à comprendre, à servir avec enthousiasme, encore. Ne lui parlez pas de son métier, mais bien de sa fonction, car à ses yeux, il est



Photo : Eric Legrand

d'abord question d'engagement au service d'un territoire plus que de technicité. Cultivant le savant équilibre du cœur et de la raison, Marc Pons de Vincent est un penseur de terrain, un arpenteur qui voit plus loin.

Ses pérégrinations territoriales le mènent à Reims où au service de Catherine Vautrin et d'Arnaud Robinet, fraîchement élu, il contribue à transformer une intercommunalité de 16 communes en une communauté urbaine de 143 communes, le tout en trois courtes années. De son aveu même, cette construction a relevé du tour du force.

Ce qui l'anime ? Le travail fin sur l'organisation, la machinerie administrative au service du projet politique, c'est à ses yeux, ce qui témoigne des lettres de noblesse du service public et de ses agents. À lui, directeur général, de savoir penser la temporalité d'un mandat, de créer les conditions d'appropriation du projet politique et de mettre en place les réponses humaines et financières de la collectivité.

Ces différentes expériences lui sont très précieuses au sein de Métropole Européenne de Lille qu'il rejoint en pleine sortie de crise covid. De 2021 à 2024, il est à la tête d'un puissant outil technique et administratif doté de moyens importants pour mener les grands projets de transitions, notamment en matière de mobilités. Il ne boude pas son plaisir d'avoir à ses côtés un collectif de DGA de haut-niveau, « *savoureux mélange d'histoires personnelles et d'expériences professionnelles* ».

Depuis juillet 2024, il a posé ses valises dans le Val-de-Marne. Si le contexte budgétaire de l'automne n'est pas des plus florissants pour les Départements, Marc Pons de Vincent a déjà affronté le gros temps sous d'autres latitudes et sait pouvoir compter sur sa riche expérience. Les années lui ont permis d'asseoir ce socle intellectuel qu'il aime tant confronter au réel. Cette « *tension positive* », il l'entretient et la cultive pour ne jamais perdre de vue la ligne d'horizon même lorsque l'obstacle est sous ses pas.

Le temps long, toujours et encore, pour mettre à distance les bruits du monde, les travaux et les jours.

Finances – Loi spéciale et conséquences...

Si le projet de loi spéciale a été adopté par l'Assemblée nationale puis le Sénat, en vote conforme et dans un délai record, le rejet du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 qui a entraîné la chute du gouvernement Barnier et suspendu l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2025 a des conséquences lourdes pour les finances locales. En voici le détail.



Le projet de loi spéciale, prévu par l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001, a permis la reconduction des recettes prévues par la loi de finances pour 2024 et, par conséquent, la perception des ressources nécessaires pour assurer la continuité de la vie de la nation, dans l'attente de l'adoption d'une loi de finances pour 2025. L'article 1er permet la reconduction des prélèvements obligatoires au-delà de l'annualité budgétaire dans des conditions prévues par la dernière loi de finances. Ce principe dérogatoire court jusqu'à l'adoption d'une nouvelle loi de finances pour 2025. Cet article 1er prévoit en particulier la reconduction des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales. La dotation globale de fonctionnement (DGF) sera donc bien versée par douzièmes sur la base de son montant de 2024, correspondant à une dotation de 27,2 Md€. De même, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont reconduits dans les conditions prévues par la loi de finances initiale (LFI) pour 2024, soit une fourchette comprise entre 3,8 % et 4,5 % pour la plupart des transactions.

De nombreuses ressources des collectivités territoriales ne dépendent pas du vote d'un projet de loi de finances, la loi spéciale aurait donc une incidence moindre sur ces prélèvements. Tout d'abord, le montant du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) dépend des remontées des collectivités territoriales. Son montant 2025 ne peut donc pas être le même qu'en 2024. La loi spéciale, permet cependant à l'État de réaliser ce transfert financier.

Par ailleurs, du seul fait que le dernier alinéa de l'article 1518 bis du code général des impôts prévoit, depuis 2018, une revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales en fonction de la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) établie par l'INSEE entre novembre de l'année n-2 et novembre de l'année n-1, l'adoption de l'article 1er du projet de loi spéciale garantira, sans autre précision à introduire dans le texte, que le fait que les valeurs locatives cadastrales seront effectivement revalorisées en 2025 pour la perception des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et des autres taxes assises sur les valeurs locatives cadastrales.

Enfin, concernant des subventions de l'État à destination des collectivités territoriales, leur autorisation nécessitera évidemment une loi de finances pour 2025, car elles « ne peuvent être engagées sous le régime des services votés » par la loi spéciale, « sauf exception qui serait justifiée par un motif d'urgence ou de continuité des services publics et de la vie de la Nation », comme le prévoit l'article 1er du projet de loi spéciale. Sont donc exclus, sauf cas d'urgence manifeste, les investissements nouveaux, ainsi que les dépenses d'intervention discrétionnaires, par exemple les subventions aux collectivités territoriales, aux entreprises et aux associations.

S'agissant des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales (DETR, DPV, DSIL, DSID, « fonds vert », FNADT), financées par des crédits budgétaires figurant dans différentes missions, principalement « Relations avec les collectivités territoriales » (RCT), le Gouvernement démissionnaire a indiqué dans un courrier porté à la connaissance du rapporteur général que « les crédits nécessaires à la couverture des engagements antérieurs seront mis à disposition dans le cadre des services votés » mais que « les nouveaux engagements de ces subventions resteront subordonnés au vote de la loi de finances ». Il est précisé qu'« il reviendra au prochain Gouvernement de donner des instructions aux préfets pour anticiper l'exercice de programmation annuelle et de priorisation des projets dans l'attente de l'adoption du projet de loi de finances ».

S'agissant des nouveaux engagements budgétaires destinés à financer les politiques de cohésion et d'aménagement du territoire, dans la ruralité et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ils « feront l'objet d'un examen au cas par cas, en fonction de la nature finale de la dépense (fonctionnement ou investissement) et de son niveau d'urgence ».

Franck Porterat dircab de Moselle

par William Chancerelle

Il faut l'imaginer, du haut de ses 11 ans, collégien précoce, débattre de l'actualité politique avec ses professeurs devant une classe médusée. Franck Porterat n'a jamais caché son goût pour la politique ni ses idées, quitte à devoir changer de collège, là aussi précocement. Comment le pourrait-il, lui dont le premier souvenir télé est la victoire de Mitterrand, et qui, 14 ans plus tard, battra passionnément la campagne pour soutenir Chirac.

Si la politique coule dans ses veines, Franck Porterat n'est pourtant pas le genre à se pousser du col pour prendre la lumière. Ce qu'il aime, c'est accompagner, conseiller, défendre des idées, mais surtout des valeurs. Car au fond, son véritable engagement est celui des valeurs républicaines et humanistes qui l'ont amené à prendre la présidence de la LICRA Nancy Meurthe-et-Moselle, à s'engager pour la mémoire des déportés au sein de l'UNADIF ou encore à devenir administrateur du Centre d'information aux Droits des femmes et des familles.

Les grandes valeurs s'épanouissent dans une bonne terre. C'est à Nancy, auprès d'André Rossinot que Franck Porterat enracine ses convictions et mûrit ses engagements. Le maire de Nancy veut que l'humanisme soit une ligne de force de son mandat. Pour cela, il crée la première délégation municipale aux Droits de l'Homme. Fraîchement débarqué de son pays stéphanois natal, Franck Porterat est propulsé Chargé de Mission directement rattaché au maire afin de traiter des questions de laïcité, de dialogue avec les cultes, de défense des valeurs républicaines. Devenu Directeur du Service Mémoire intégration et droits humains, il exerce ses fonctions en autonomie, avec la pleine confiance du maire. Son sens des valeurs s'aiguise et sa capacité à mettre « du lien et du liant dans les relations humaines » s'affirme.

Lorsque Laurent Hénart succède à André Rossinot, une nouvelle histoire de confiance s'écrit sur un socle de valeurs communes demeuré inchangé. Une amitié se noue, même, qui se prolongera au-delà de la défaite de Laurent Hénart en 2020.

Janvier 2021, nouveau chapitre à Laxou, auprès de Laurent Garcia. À la fois directeur de cabinet et de la communication, Franck Porterat dirige en outre le pôle citoyenneté et vie associative... on ne se refait pas !



En juillet 2024, l'opportunité de rejoindre le Conseil départemental de la Moselle en tant que directeur de cabinet se présente à lui. L'occasion de changer de dimension territoriale et professionnelle. Travailler auprès de Patrick Weiten, c'est apprendre chaque jour aux côtés d'un homme de convictions qui a rendu à la Moselle sa fierté, son dynamisme et sa place majeure dans le Grand Est et au sein de la Grande Région transfrontalière. L'Eurodépartement est un territoire qui compte à nouveau, et qui n'entend pas s'arrêter là.

Si l'adaptation de Franck Porterat à la strate départementale s'est effectuée si naturellement, c'est sans doute parce que le Département a quelque chose de très chiraquien. Un mélange de proximité et de grand sens des responsabilités. Un étalon de stabilité face à l'instabilité générale, également. Car le sens profond de l'engagement du « dircab » de la Moselle est son attachement sincère à l'aménagement du territoire, à la stabilité des institutions, au pacte républicain, et à un service public pétri de grandeur et d'humilité.

Droit dans ses choix et constant dans la défense de ses valeurs, Franck Porterat fait partie de ceux qui aime les grands rassemblements populaires et ces moments de communion qui unissent les Français. Ce souffle républicain, il ne peut s'empêcher d'en avoir la nostalgie quand il évoque les grandes figures politiques qui l'ont inspiré. C'est sans doute pour cette raison qu'il se sent à sa place, aux côtés du Président Weiten, à l'échelle départementale où la proximité et l'engagement local sont le cœur battant d'une certaine idée de la France.

BLOC NOTE : DILICO : une innovation parlementaire pour répondre au double objectif d'amélioration du solde public national et de contribution à un effort juste des collectivités territoriales.

L'examen du PLF 2025 au Sénat a permis l'adoption d'un amendement de la commission des finances que je portais, quelques heures avant que la sentence de la motion de censure n'interrompe aussi nos débats au Sénat. Si nous sommes aujourd'hui sous le coup de la loi spéciale et de ses décrets d'application relatifs aux services votés qui garantissent la continuité de l'Etat, nous allons devoir adopter très vite un PLF au cours de ce premier trimestre. J'espère que cet examen pourra être rapide, portant sur quelques marqueurs majeurs, mais reprenant largement les travaux que nous avons pu conduire au Sénat sur le texte initial.

Les moyens des collectivités concernent la vie quotidienne de chacun dans nos territoires

La motion de censure, le changement de Gouvernement, n'ont, ni l'un ni l'autre, modifié quoi que ce soit à la situation financière de notre pays et à l'urgence budgétaire. Des économies substantielles restent nécessaires, mais doivent être justes socialement et territorialement. Il est donc probable que la contribution des collectivités territoriales à l'effort reste d'actualité.

Outre qu'elles ne sont pas responsables de cette situation dégradée, il convient aussi de rappeler que les moyens des collectivités concernent la vie quotidienne de chacun dans nos territoires. C'est pourquoi cette question est importante pour tous les Français bien au-delà de la situation des collectivités elles-mêmes.

Un niveau d'effort global ramené de 5 à 2,2 milliards d'euros

Je rappelle donc d'abord que le niveau global de contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics doit être limité pour 2025 à 2,2 milliards d'euros, comme nous l'avons adopté au Sénat, au lieu des 5 milliards initialement proposés par le Gouvernement. Les deux composantes de cet effort sont : 1,2 Md€ au titre de l'écarterement de la fraction de TVA reversée aux collectivités (Régions : 372M€ - Départements : 492M€ - EPCI : 348M€) ; 1 Md€ au titre du nouveau dispositif de lissage DILICO.

Ce dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (nouvelle rédaction de l'article 64 du PLF), intitulé DILICO, constitue une innovation proposée par la commission des finances du Sénat préservant l'intérêt des collectivités tout en assurant l'amélioration du solde public. J'ai travaillé au sein de la commission des finances du Sénat en qualité de Rapporteur spécial de la Mission aux Relations avec les Collectivités Territoriales (RCT) à ce dispositif susceptible de se substituer à la création du fonds de précaution ou de réserve que portait le Gouvernement dans la version initiale du PLF 2024, et qui, même amendé, restait beaucoup plus confiscatoire.

Malgré ce contexte inédit qui ne garantit pas l'atterrissage de ce dispositif au sein du PLF 2025, les travaux que nous avons conduits pourront je l'espère être utiles, peut-être dès ce nouveau PLF inédit de début d'année, et je veux les partager ici. Il présente en effet plusieurs avantages.

DILICO : un dispositif présentant de nombreux avantages

Tout d'abord, et c'est fondamental, c'est un dispositif de mise en réserve des moyens de la collectivité dans un compte au Trésor, qui n'est donc pas confiscatoire pour elle tout en réduisant le volume global de la dépense publique.

Ensuite, le dispositif est prévu pour 2025 seulement, et exonère les territoires ultramarins (à l'exception de quelques communes « riches »), la collectivité territoriale de Corse et la moitié des Départements.

Par ailleurs, et c'est là aussi fondamental, le retour de la mise en réserve aux collectivités contribuant au dispositif de lissage sur 3 ans (26-27-28) est garanti. On peut donc parler de mise en réserve ou d'épargne bloquée. Les questions de péréquation disposent d'autres vecteurs et ne sont donc pas noyées dans ce nouveau dispositif. En outre, un amendement a été adopté pour qu'une solution comptable permette de prendre en compte les reversements attendus pour calculer l'épargne brute des collectivités contributrices, afin de ne pas dégrader artificiellement leurs ratios financiers.



**STÉPHANE SAUTAREL
SÉNATEUR DU CANTAL,
VICE-PRÉSIDENT DE LA
COMMISSION DES
FINANCES DU SENAT**

La répartition du dispositif s'effectue par niveau de collectivités : Bloc communal 510M€ (50/50 entre communes et intercos), Département (230M€), Région (270M€), en prenant comme référence le volume des RRF corrigé par l'épargne brute. La progressivité du dispositif qui se fixera entre 0,1% et 2% des RRF de la collectivité concernée évite les effets de seuil du fonds initialement envisagé.

Les conditions de participation des Régions sont calquées sur le prélèvement du FSR. Celles des Départements sont assises sur un critère de richesse pondéré par l'indice de fragilité sociale permettant d'exonérer 50% des Départements, et de réduire très substantiellement l'effort de l'ensemble du bloc. Enfin, les conditions de participation du bloc communal s'appuie sur un indice synthétique de richesse (potentiel fiscal et richesse de la population) et de charges pondéré par la population en excluant les communes DSU et avec un plancher minimal de 1.000€ de contribution.

2000 collectivités concernées par une « épargne forcée » et non par un prélèvement confiscatoire

Le nombre de collectivités entrant dans le DILICO s'élèverait à un peu plus de 2000, concernées à des niveaux très variables par cette « épargne forcée » pour assurer une plus grande justice qui s'affranchit de la taille et s'appuie sur le triptyque richesse/charges/fragilités, soit : moins de 1900 communes, 130 EPCI, 50 départements, 12 régions.

Pour un effort réel ramené à 1,2 milliards d'euros avant des réformes plus structurelles

Ce système permettrait en fait de ramener l'effort réel des collectivités à 1,2 milliards d'euros, correspondant au volet écrêtement de TVA, le reste de l'effort ne concernant que de la mise en réserve et des moyens décalés.

Ajoutons à cela le passage de 3 à 4 ans de la hausse des cotisations à la CNRACL, prévu dans le PLFSS amendé mais lui aussi non voté, qui va en diminuer le coût pour les collectivités, même si celui-ci restera bien réel, à 3 points d'augmentation en 2025. Enfin, nous avons adopté en Première partie du PLF qui j'espère sera largement reprise, des ressources nouvelles pour les collectivités adoptées qui concernent d'une part la possibilité d'augmenter le taux de DMTO de 0,5% pour les Départements (avec une affectation de crédits complémentaires à la péréquation), et d'autre part la possibilité d'allouer une part de Versement Mobilité (VM) et/ou de quotas carbone aux Régions. La revalorisation des bases de foncier pour le bloc communal est quant à elle d'ores et déjà acquise car liée à un mécanisme hors PLF.

Ce travail doit aussi et surtout s'inscrire dans l'attente de réformes plus structurelles portant sur la DGF et la fiscalité locale, mais aussi la débureaucratisation, la simplification, qui sont les chantiers que nous devons engager au cours du premier semestre 2025 pour disposer de vraies marges de manœuvre pour un budget 2026 qui devra conjuguer réforme de l'Etat et de ses agences en particulier, et renforcement de la décentralisation comme de l'Etat territorial.





picoty

VOS **énergies**
d'aujourd'hui
et de **demain**



- Solutions de mobilité électrique
- Installations solaires
- Certificats d'économies d'énergie



En savoir plus [picoty.fr](https://www.picoty.fr)
05 55 89 38 05

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA

#CODE

Le code de la fonction publique se dote d'une partie réglementaire

Plus de 2 ans après son entrée en vigueur, le code général de la fonction publique s'est doté d'une partie réglementaire, du moins de deux premiers livres. Le premier livre concerne les droits, obligations et protections et le deuxième est relatif à l'exercice du droit syndical et au dialogue social.

Décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique

#URBA

Transmission des autorisations d'urbanisme par voie électronique dans les communes de plus de 3500 habitants

Cette nouvelle obligation est applicable aux personnes morales en vertu d'un nouvel article R423-2-1 du code de l'urbanisme lequel dispose : « Dans les communes mentionnées à l'article L. 423-3, les demandes ou déclarations émanant de personnes morales sont adressées par voie électronique. »

Le décret « crée également une nouvelle modalité du permis d'aménager, en permettant à celui-ci d'être réalisé et garanti financièrement par tranches en fonction de l'achèvement de ces dernières ».

Décret n° 2024-1043 du 18 novembre 2024 portant diverses dispositions relatives aux autorisations d'urbanisme

#JURISPRUDENCE

#PROTOCOLE

Possibilité de demander l'homologation d'un accord de médiation qu'il y ait transaction ou non avec application du CJA et du Code civil

Dans cette affaire, le TA de Nice était saisi de l'homologation d'un accord de médiation trouvé à la suite d'un litige né entre la commune de Nice et une société du fait de dysfonctionnements de la halle d'une ancienne gare ferroviaire après signature d'un BEA pour l'aménager et l'exploiter.

Le TA de Nice avait rejeté leur demande considérant qu'il ne lui appartenait pas « de statuer sur la demande d'homologation d'un tel accord au motif que la transaction en cause n'avait pour but ni de mettre fin à une contestation précédemment portée devant lui ni à remédier à une situation telle que celle créée par une annulation ou la constatation d'une illégalité qui ne peuvent donner lieu à régularisation et enfin que son exécution ne se heurtait pas à des difficultés particulières ».

Saisi d'un appel, la Cour administrative de Marseille juge que lorsqu'il est saisi d'une demande d'homologation, il appartient au juge « d'appliquer les dispositions du code de justice administrative propres à ce type d'accord en s'assurant de l'accord d'envolonté des parties, de ce que celles-ci n'ont pas porté atteinte à des droits dont elles n'auraient pas eu la libre disposition et de ce que l'accord ne contrevient pas à l'ordre public ni n'accorde de libéralité ». Elle ajoute que les dispositions du code de justice

administrative « n'imposent pas aux parties de conclure une médiation par une transaction au sens de l'article 2044 du code civil. Toutefois, lorsqu'il est saisi d'une demande d'homologation d'une transaction concrétisant un accord de médiation, le juge doit encore examiner si celle-ci répond aux exigences fixées par le code civil et par le code des relations entre le public et l'administration ». Dans le cas où les parties concluent une transaction, le juge ne peut limiter les demandes d'homologation « aux seules transactions visant à mettre fin à une contestation précédemment portée devant le juge ou à remédier à une situation telle que celle créée par une annulation ou par la constatation d'une illégalité, lorsque cette situation ne peut donner lieu à régularisation, ou lorsque l'exécution de cette transaction se heurte à des difficultés particulières ».

CAA de Marseille, 8 novembre 2024, n°24MA00434

#JURISPRUDENCE

#CONGES

Impossible d'accorder des congés menstruels faute de dispositions législatives ou réglementaires existantes

Une commune avait adopté, par délibération, « un dispositif permettant aux agentes de la collectivité souffrant de règles douloureuses, d'endométriose, d'adénomyose ou de dysménorrhées, de bénéficier d'un aménagement de leurs modalités et temps de travail par l'octroi notamment d'une autorisation spéciale d'absence ».

MATHILDE HAAS
AVOCAT À LA COUR
WWW.MATHILDEHAAS.FR



Le préfet de la Haute-Garonne a demandé la suspension de cette délibération par déféré préfectoral.

Le tribunal administratif de Toulouse a suspendu la délibération au motif qu'en « l'absence à ce jour de dispositions législatives ou réglementaires permettant de mettre en place des autorisations spéciales d'absence dites discrétionnaires autres que celles liées à la parentalité et à l'occasion de certains événements familiaux de l'article L.622-1 du code général de la fonction publique », une collectivité ne peut pas « mettre en place d'autorisations spéciales d'absence liées aux règles incapacitantes ».

TA de Toulouse, ordonnance du 20 novembre 2024, n°2406364

#JURISPRUDENCE #COURDESCOMPTES

La responsabilité d'une DGS engagée pour défaut de transmission d'arrêts maladie

La DGS d'une commune a été condamnée à 1000€ d'amende pour avoir omis, par négligence, de transmettre à l'assureur, dans les délais contractuels, plusieurs déclarations de sinistre concernant des agents en congé maladie d'au moins 15 jours.

La Cour des comptes s'est fondée sur le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et, notamment, les articles 10 à 12. L'article 12 prévoit que « À raison de l'exercice de leurs attributions et en particulier des certifications qu'ils délivrent, les ordonnateurs encourent une responsabilité dans les conditions fixées par la loi ».

En l'espèce, la Cour a retenu que « s'agissant d'actes de gestion dont l'omission a privé la commune de ressources, eu égard à la simplicité de la tâche à exécuter et à la répétition de 2018 à 2021 de la négligence commise, l'absence de transmission de ces dossiers constitue une faute grave ».

Notons que les négligences de la DGS avaient entraîné « la non-prise en charge des sinistres et le non-paiement des prestations afférentes aux prolongations pour un montant total de 44 770,31 € ».

Pour prendre sa décision, la Cour des comptes a tenu compte de circonstances atténuantes : l'importante charge de travail de l'intéressée qui n'a pas été allégée malgré de nombreuses alertes. Le montant a été fixé au regard de « la gravité des négligences commises, à leur réitération et à l'importance du préjudice causé à la commune » et de la situation financière de l'intéressée à la date de l'arrêt.

Arrêt n° S-2024-1305 du 7 octobre 2024, Commune de Sainte-Eulalie-en-Born

#JURISPRUDENCE

#CLD

Pas de congé longue durée en cas de démence issue d'une maladie neurodégénérative

Les types de maladies ouvrant droit au congé de longue durée sont strictement énumérés. La Cour administrative de Versailles vient de l'illustrer en jugeant qu'une maladie neurodégénérative, en l'espèce, une dégénérescence fronto-temporale, n'ouvrait pas droit au congé de longue durée.

L'intéressée s'était pourtant vu reconnaître un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%. Mais la Cour juge que cette maladie « qui se traduit par la démence du sujet en conséquence des lésions cérébrales dont il est atteint et non uniquement par des troubles psychiques, constitue une maladie neurodégénérative et non une maladie mentale au sens des dispositions de l'article L. 822-12 du code général de la fonction publique ».

CAA de Versailles, 22 novembre 2024, n°24VE01495

#JURISPRUDENCE

#ACCIDENT

Sans effort particulier, une crise cardiaque n'est pas un accident imputable au service

La veuve du défunt demandait à la commune le versement de la somme de 372 341,32 euros en indemnisation du préjudice subi du fait du refus de reconnaissance de l'imputabilité au service du décès de son mari, victime d'une crise cardiaque sur son lieu de travail.

La cour retient que « cet accident, qui est survenu aux alentours de 10h, alors que M. A... était au début de sa journée de travail et n'avait pas effectué de tâches inhabituelles ni engagé un effort physique intense de nature à déclencher une crise cardiaque, ne peut être regardé comme imputable au service ».

La cour confirme ainsi l'analyse du tribunal administratif et du maire de la commune et refuse de reconnaître l'imputabilité au service de la crise cardiaque.

CAA de Lyon, 3ème chambre, 27 novembre 2024, n°23LY00113

#JURISPRUDENCE

#MALADIEIMPUTABLE

Rappels utiles sur la reconnaissance de l'imputabilité au service d'une pathologie non inscrite au tableau

La Cour administrative d'appel de Nancy a récemment rappelé que le fait qu'une maladie contractée par le fonctionnaire ne soit pas inscrite au tableau ne fait pas obstacle à ce qu'elle soit reconnue comme imputable au service. Pour être reconnue imputable, la maladie doit présenter « un lien direct avec l'exercice des fonctions ou avec des conditions de travail de nature à susciter le développement de la maladie en cause » et aucun fait personnel de l'agent ni circonstance particulière doit être pouvoir détacher la survenance ou l'aggravation de la maladie du service.

En réalité, comme le rappelle la Cour, l'inscription d'une pathologie aux tableaux des maladies professionnelles permet de présumer son imputabilité au service. Dans le cas où la pathologie n'est pas inscrite, il appartient « à l'agent de démontrer que l'affection est essentiellement et directement causée par l'exercice de ses fonctions. »

CAA de Nancy, 5ème chambre, 12 novembre 2024, n°20NC02882

#JURISPRUDENCE

#CONGEMALADIE

Pas de placement d'office en congé maladie sans recherche d'emploi compatible avec l'état de santé

C'est ce que rappelle la Cour administrative d'appel de Toulouse dans cette décision.

D'une part, la Cour rappelle que la mise en congé de maladie d'un fonctionnaire n'est pas subordonnée « à une demande du fonctionnaire et ne sauraient donc » par elle-même « faire obstacle à ce qu'un fonctionnaire soit placé d'office dans la position dont s'agit dès lors que sa maladie a été dûment constatée et qu'elle le met dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions ».

D'autre part, elle indique que l'autorité administrative doit proposer au fonctionnaire une affectation correspondant à son grade dans un délai raisonnable si certains emplois sont compatibles avec son état de santé avant de procéder au placement d'office de l'agent en congé maladie d'office.

Enfin, elle juge que le « fait de permettre à un agent de se porter candidat sur des postes vacants ne peut être regardé comme équivalant à une véritable proposition d'emploi de la commune sur ceux-ci. »

CAA de Toulouse, 4ème chambre, 21 novembre 2024, n°22TL21970

#JURISPRUDENCE

#CITIS

Compétence liée pour refuser l'imputabilité d'une rechute déclarée tardivement

En 2021, un médecin avait rétroactivement arrêté un agent au motif d'une rechute de son accident de service survenu en 2018. La commission départementale de réforme avait été saisie pour avis sur l'imputabilité au service de la rechute.

Toutefois, le PV de la commission faisait apparaître que l'intéressée n'avait jamais déclaré sa rechute de 2021 alors qu'un délai d'un mois à compter de la constatation médicale est imparti pour ce faire.

De ce fait, le tribunal administratif juge que l'autorité décisionnaire était en situation de compétence liée pour refuser la reconnaissance d'imputabilité au service de la rechute et le bénéfice du placement de l'agent en CITIS.

TA de Toulon, 22 novembre 2024, n° 2200531

#JURISPRUDENCE

#RAPPORT

#SANTÉ

Nouveau rapport sur les inégalités territoriales d'accès aux soins

Deux ans après un premier rapport d'information de mars 2022 dressant un panorama préoccupant des inégalités d'accès aux soins, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a établi un nouveau bilan.

En deux ans, la France a perdu 2 500 médecins généralistes et 30% des patients se rendent aux urgences faute de pouvoir consulter son médecin traitant. Le rapport relève que l'efficacité des incitations financières visant à rendre plus attractive l'installation dans certains territoires n'est pas à la hauteur des efforts fournis par les collectivités et que la télé médecine peine à pallier le manque de médecins dans les zones où l'accès aux soins est le plus difficile : les télépatients résidant le plus souvent dans des communes peuplées et favorisées.

Le rapport plaide également pour une réduction de la charge administrative, une régulation de l'installation et une revalorisation des carrières. Parmi les 38 propositions formulées beaucoup visent à élargir les compétences des infirmiers et kinésithérapeutes pour décharger les médecins de certains soins qui pourraient être apportés par des professions paramédicales.

Inégalités territoriales d'accès aux soins : aux grands maux, les grands remèdes, rapport d'information n° 137 (2024-2025), déposé le 13 novembre 2024

#RAPPORT

La DGFAP publie son rapport annuel sur la fonction publique

Bien qu'il s'agisse de l'édition 2024, les chiffres étudiés sont ceux arrêtés au 31 décembre 2022. A cette date, la fonction publique comptait « 5,70 millions d'agents travaillent dans la fonction publique en France, soit 27300 de plus que fin 2021 (+ 0,5% sur un an) ». Cela représente 1 emploi du 5. Dans les départements, les effectifs augmentent aussi de +0,3%.

D'autres chiffres sont intéressants, notamment sur l'âge moyen ou sur le télétravail. Ainsi, on apprend que 13% des agents de la fonction publique territoriale ont télétravaillé au cours du dernier mois (enquête réalisée en 2023). Seulement 11% des agents de la fonction publique territoriale sont âgés de moins de 30 ans. Enfin, le salaire net mensuel moyen en 2022 dans la FPT est de 2145€, soit bien dessous de la FPH (2734€), de la FPE (2743€), et du salaire moyen dans le secteur privé (2630€).

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2024





01 - AIN

LES TROPHÉES L'EAU DE L'AIN : LES CANDIDATURES SONT OUVERTES

L'État, le Département et les Chambres consulaires lancent un concours "Les Trophées de l'Eau de l'Ain" pour promouvoir les idées innovantes et les démarches exemplaires visant à réduire la consommation d'eau. Ces trophées sont ouverts à tous les acteurs du territoire œuvrant pour une gestion durable de l'eau (collectivités publiques, acteurs économiques, syndicats d'eau potable et d'assainissement, bailleurs sociaux, centres hospitaliers, établissements scolaires, associations...), sous réserve que leur action soit réalisée en totalité ou en partie dans l'Ain.

Ce concours vise à identifier, valoriser et récompenser les initiatives qui contribuent à préserver, économiser ou réutiliser la ressource en eau.

Le Règlement du concours et le dépôt des candidatures jusqu'au 30 janvier 2025 sont à retrouver sur le site internet du Département, rubrique Trophées de l'eau



02 - AISNE

DÉCOUVRIR LES SECRETS DE L' AISNE GRÂCE À LA VISITE VIRTUELLE PROPOSÉE PAR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

La visite virtuelle des Archives départementales proposée par les services des Archives et SIG (Système d'Information Géographique) du Département de l'Aisne est en ligne depuis décembre. Les habitants de l'Aisne, et d'ailleurs, sont invités à déambuler, comme si ils y étaient, dans le Centre des Archives et Bibliothèque départementales.

Cette visite permet de découvrir les coulisses et notamment comment les documents sont collectés, nettoyés, numérisés, classés et archivés. Disponible depuis un mobile ou une tablette, l'option « gyroscope » permet de se déplacer dans l'espace par inclinaison de l'appareil. Le parcours « Document » suit pas à pas le trajet d'un document d'archives, de son arrivée dans le bâtiment aux magasins de conservation jusqu'à sa consultation en salle de lecture. Le parcours « Visiteur » offre de déambuler dans les espaces publics. Un outil accessible à tous et depuis partout.



05 - HAUTES-ALPES

NUMÉRIQUE : LE DÉPARTEMENT RECYCLE ET DONNE 550 TABLETTES

« En juin dernier, l'Assemblée départementale a adopté le principe de création d'un fonds numérique solidaire au Département, expliquent **Jean-Marie Bernard**, Président du Département et **Maryvonne Grenier**, vice-Présidente du Département chargée de l'Éducation, des Collèges et de la Jeunesse. Ce fonds est composé du stock de matériel réformé constitué par le Département au cours des dernières années, soit environ 550 tablettes ». Ce dispositif a une double vocation : environnementale, avec le recyclage et la réutilisation de matériel réformé et reconditionné du parc de matériel numérique du Département ; et solidaire avec une volonté affirmée de lutter contre la fracture numérique.

Les tablettes issues du renouvellement du parc informatique des collèges vont être données à des structures habilitées à les recevoir afin qu'elles les remettent à des collégiens en ayant besoin, l'octroi se faisant sur critères sociaux. « Une réflexion est en cours pour permettre aux enfants accueillis au sein des Maisons d'enfants à caractère social de notre territoire de bénéficier de ce dispositif » souligne Jean-Marie Bernard.



06 - ALPES-MARITIMES

APPEL À CANDIDATURES : DOTATION COMPLÉMENTAIRE POUR LES SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE (SAD)

Conformément à ses compétences règlementaires, le Département des Alpes-Maritimes est fortement engagé en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, dans le cadre de sa politique de soutien au développement des solidarités humaines. Le lancement de cet appel à candidatures vise à sélectionner les SAD pouvant bénéficier de la dotation complémentaire pour le financement d'actions répondant aux objectifs prioritaires retenus par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes. En lançant cet appel à candidatures, le Département des Alpes-Maritimes poursuit son engagement visant à dynamiser l'offre médico-social et la faire vivre sur l'ensemble du territoire, en donnant la possibilité à chacun de bénéficier d'une offre de services de qualité, adaptée à ses besoins spécifiques, quels que soient son niveau de dépendance et son lieu de domiciliation. Cet appel à candidatures repose sur 3 objectifs : accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités ; intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés ; contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire. Dépôt des candidatures jusqu'au 31 janvier 2025.





11 - AUDE

LES CAHIERS DE DOLÉANCES DE 2019 RESTITUÉS SOUS LA FORME D'UNE LECTURE THÉÂTRALISÉE

Depuis leur création en 2019, en réponse à la crise des Gilets jaunes, les cahiers de doléances du département de l'Aude étaient restés inutilisés, stockés aux Archives départementales. Ils seront finalement restitués sous forme de lecture théâtralisée le vendredi 6 décembre 2024 à Carcassonne, grâce à l'initiative du Comité économique, social et environnemental (CESE) de l'Aude et du Département. Cette restitution permettra au public de découvrir les contributions des plus de 2 000 citoyens audois ayant participé au Grand débat national, lancé par le gouvernement en début 2019. Plus de 16 000 communes en France avaient installé ces cahiers pour recueillir les doléances. Dans l'Aude, ces contributions ont été consignées dans 95 cahiers, qui ont ensuite été archivés, conformément à la législation.

La lecture théâtralisée, intitulée Cahiers de Doléances, Rêves et requêtes populaires, mettra en lumière des extraits des cahiers, interprétés par des artistes locaux : Valérie Muzzeti, Alexis Palazzotto, Mélanie Prochasson et Laurent Soffiati. L'événement, gratuit et ouvert à tous, sera suivi d'une discussion avec les artistes. En complément, les cahiers, désormais numérisés, seront mis à disposition du public en ligne sur le site aude.fr dès le 6 décembre.

Cette initiative permet de donner une voix à ces témoignages citoyens et de réfléchir aux enjeux sociaux actuels, tout en offrant un éclairage sur la période de crise qu'a traversée la France.



15 - CANTAL

PARTENARIAT POUR LA COLLECTE DES TÉLÉPHONES PORTABLES USAGÉS

Plus de 100 millions de téléphones mobiles sont inutilisés dans les foyers français, représentant une ressource précieuse en raison des métaux rares qu'ils contiennent. Pour encourager leur recyclage, **Bruno Faure**, Président du Conseil départemental du Cantal, a lancé une initiative en partenariat avec Orange pour collecter les mobiles, tablettes, câbles et casques usagés dans le département. L'opération a été lancée lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales en novembre 2023, avec pour objectif de récolter un poids équivalent à celui du président Faure en un an.

En décembre 2023, un appel a été lancé à toutes les mairies, écoles et autres établissements du Cantal pour organiser cette collecte. Plus de 300 boîtes de collecte ont été distribuées dans tout le département. Des relances ont eu lieu en juillet et des communications spéciales ont été envoyées aux collèges avant les vacances de la Toussaint pour inciter les jeunes à participer.

Un an après, lors du Salon des Maires 2024, un bilan a été effectué : 149 kg de matériel ont été récoltés, dépassant largement l'objectif. Les gagnants de la collecte étaient : le Collège Saint Joseph de Saint-Flour (5,5 kg), la commune d'Ytrac (16,2 kg) et la Communauté de Communes du Pays de Mauriac (12,4 kg). Les collectes seront désormais envoyées aux Ateliers du Bocage, une entreprise d'insertion spécialisée dans le recyclage et la revalorisation des déchets électroniques, pour être triées et recyclées de manière solidaire et durable.



17- CHARENTE-MARITIME

UN APPEL AUX DONS POUR SAUVONS LE FORT BOYARD

Après une concertation publique qui a permis d'alerter l'opinion publique sur le mauvais état du fort Boyard et de présenter un projet pour sa sauvegarde, le Département a lancé le 17 décembre une campagne d'appel aux dons, en s'associant à la Fondation du patrimoine.

Monument emblématique de la Charente-Maritime, connu dans le monde entier, le fort Boyard est particulièrement menacé par les assauts des vagues et du temps. Privé de l'éperon et les jetées latérales qui l'ont protégés pendant des décennies, le fort est aujourd'hui exposé aux assauts de la mer. Afin de ne pas laisser périr le fort Boyard, le Département de la Charente-Maritime, sous l'impulsion de sa présidente **Sylvie Marcilly**, a donc décidé de se lancer dans un projet ambitieux de reconstruction des ouvrages de protection originels. Les travaux qui démarreront à l'été 2025, seront ainsi financés en partie par la campagne d'appel aux dons lancée. « Là où un jour une poignée d'hommes ont décidé de construire ce projet fou et là où un jour, dans un geste historique, notre Département a choisi de restaurer et donner une seconde vie à ce magnifique patrimoine » souligne Sylvie Marcilly. Pour mener à bien cette campagne d'appel aux dons inédite, le Département de la Charente-Maritime a choisi de s'associer à la Fondation du patrimoine. Une convention de partenariat entre le Département et la Fondation a été signée pour lancer officiellement la campagne d'appel aux dons « SAUVONS LE FORT BOYARD ». Les informations sont à retrouver sur le site du Département et de la Fondation du patrimoine.



18 - CHER

AIDE EXCEPTIONNELLE POUR SOUTENIR MAYOTTE

Après les ravages causés par le cyclone Chido sur l'archipel de Mayotte, le Conseil départemental du Cher a tenu, comme de nombreux Conseils départementaux français, à exprimer sa solidarité envers les habitants de Mayotte. Les élus du Cher ont ainsi voté dans l'urgence une aide exceptionnelle de 10 000 euros en soutien aux actions de première nécessité pour les populations sinistrées. Départements de France a ouvert un compte spécial destiné à recueillir les contributions des Départements, afin de venir en aide aux habitants de Mayotte dans cette crise majeure. Les secours à personne, coordonnés par le ministère de l'Intérieur, mobilisent déjà des moyens importants, incluant les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), sollicités pour prêter assistance sur le terrain. « Comme tous les Français, nous sommes profondément émus et solidaires des habitants de Mayotte face à cette catastrophe. Le Conseil départemental du Cher répondra présent pour les aider dans cette épreuve », a déclaré **Jacques Fleury**, président du Conseil départemental du Cher.

26 - DRÔME

UN PRIX POUR LA MISE EN PLACE DE CRÉ@L@BO AU COLLÈGE MARCE-PAGNOL

Le Conseil départemental de la Drôme a été récompensé du Grand prix Afinef des collectivités, lors du salon Educatech, pour la mise en place du Cré@l@bo au collège Marcel PAGNOL de Valence. Avec 24 élèves inscrits à l'option numérique par promotion, un club numérique qui affiche complet deux jours par semaine lors de la pause méridienne et un outil utilisé par les enseignants du collège, la création d'un fablab au collège Marcel PAGNOL en 2023 rencontre un vrai succès. Cette initiative portée par le Département, l'Éducation nationale et la Banque des Territoires a été récompensée par le Grand prix Afinef (*) des collectivités lors du salon Educatech à Paris. Afin de renforcer l'attractivité du collège Marcel PAGNOL, le Département de la Drôme a souhaité faire de ce collège un établissement de pointe dans le domaine du numérique. Dans le cadre projet Numérique inclusif, numérique éducatif (NINE), la collectivité a ainsi financé l'achat du matériel nécessaire à l'installation d'un fablab (imprimantes 3D, découpeuse laser, presse à chaud, fraiseuse, ordinateurs et logiciel...) pour 90 000 € en 2023. Le Fablab permet aux collégiens du Club numérique du collège de découvrir l'impression 3D, les logiciels de dessin ou l'impression de badges. Cet outil est aussi utilisé par les enseignants notamment pour les cours de technologie, de sciences et d'arts plastiques. Pour la vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'offre territoriale de proximité, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la citoyenneté, de la jeunesse, de la culture et des sports, **Véronique Pugeat** : « La création d'une option numérique et d'un fablab de cette envergure dans un collège sont une innovation au niveau national, que ce prix vient récompenser. Cet outil, permet d'intéresser les élèves du collège aux métiers du numérique, notamment les jeunes filles encore sous-représentées dans ces filières. C'est également un formidable outil pour développer l'attractivité de l'établissement et faire vivre le collège. »



27 - EURE

UN PLAN "AMBITION SANTÉ" QUI PORTE SES FRUITS

Deux ans après le vote du plan Ambition Santé par le Département de l'Eure, un premier bilan a été dressé durant la session plénière du Conseil départemental de décembre. Ce bilan, porté par **Anne Terlez**, vice-Présidente du Conseil départemental en charge de la santé, de la lutte contre la pauvreté, des personnes âgées et du handicap, montre une amélioration de l'accès aux soins pour la population, grâce notamment au dispositif Doct'Eure, qui a permis 25 500 consultations supplémentaires en 2024. Grâce au recours à de jeunes médecins ou des médecins retraités, l'équipe s'est densifiée, avec, côté médecins, 6,8 ETP (Équivalent Temps Plein) en 2024 contre 4,1 en 2023. Des investissements dont les résultats sont probants : fin 2024, 2 300 patients ont retrouvé un médecin traitant. "C'est le dispositif le plus emblématique de notre politique ! On voit des résultats, on voit les professionnels qui viennent nous voir et qui souhaitent s'installer dans le territoire et, dans les prévisions budgétaires actuelles, nous n'aurons pas de réduction du budget du Plan Ambition Santé", se réjouit Anne Terlez. Par ailleurs le Département s'est doté de cabines, bornes ou mallettes de téléconsultation, box modulaire à équiper pour diversifier l'accès à la télémedecine généraliste. "Le Conseil départemental s'est clairement affiché comme chef de file de la politique sociale territoriale", appuie Anne Terlez.



ELLES : LES EUROISES INSPIRANTES SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE LE 8 MARS PROCHAIN

Après une première édition couronnée de succès, le Département de l'Eure propose de nouveau aux Euroises de témoigner à l'occasion de la prochaine Journée internationale des droits des femmes. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 24 janvier 2025. Samedi 8 mars 2025, à l'Hôtel de Département à Évreux, 30 Euroises prendront la parole à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Moment marquant, aventure particulière, rencontre ou découverte révélatrice, chacune est invitée à témoigner de son vécu et lancer un message d'espoir aux femmes de demain à l'occasion de ELLES, la tribune des Euroises inspirantes. « Chaque histoire raconte une bataille, une victoire, un dépassement. Qu'il s'agisse d'un engagement militant, d'une reconversion professionnelle, d'une création d'entreprise ou d'un parcours personnel hors du commun, ces récits ont un point commun : démontrer que le genre ne limite pas l'ambition », revendique **Martine Saint-Laurent**, vice-présidente du Conseil départemental de l'Eure chargée de l'égalité.



31 – HAUTE-GARONNE

« AGIR AVEC LES ALLOCATAIRES DU RSA », UNE 6E ÉDITION RÉUSSIE

La sixième rencontre avec les bénéficiaires du RSA, organisée le 16 décembre 2024 à l'Hôtel du Département, avait pour objectif de lutter contre les préjugés, d'apprendre des expériences de chacun et d'adapter les actions aux besoins réels des personnes. Cette journée a été conçue en mode collaboratif, mêlant allocataires et professionnels, afin de favoriser l'horizontalité et l'échange. Comme l'indique Sébastien Vincini, cette approche permet de respecter les aspirations des bénéficiaires, de leur redonner confiance en l'institution et de co-construire des solutions pertinentes.

Lors des ateliers, les participants ont discuté de l'amélioration du parcours d'insertion, de la loi plein emploi, de la motivation, ainsi que de la bifurcation écologique, un sujet crucial pour les plus précaires face au dérèglement climatique. En favorisant l'écoute et le dialogue, le Département s'engage à répondre aux propositions des allocataires, avec l'idée de créer des instances de dialogue à l'échelle locale.



32 – GERS

LE GERS LANCE SON MONOPOLY AUX COULEURS DU DÉPARTEMENT

Le Monopoly Gers est une édition exclusive du célèbre jeu de société, lancée en partenariat avec Hasbro. Présentée le 26 novembre à l'Hôtel du Département à Auch, cette version du jeu permet de découvrir le Gers de manière ludique en mettant en avant ses richesses. Fidèle aux règles classiques, le jeu propose 40 cases personnalisées représentant des villes, villages et sites touristiques emblématiques du département, tels que le Musée d'Artagnan à Lupiac, l'Abbaye de Flaran ou le Circuit Paul Armagnac à Nogaro. Les cases traditionnelles des compagnies d'eau et d'électricité ont été remplacées par des références aux filières agroalimentaires, comme les vignobles Gasconne Armagnac et le foie gras du Gers.

Les cases Chance et Caisse de Communauté intègrent des clins d'œil à la culture locale, incluant des événements comme le festival Jazz in Marciac, ou des lieux comme la double église de Graziac. Le jeu reflète aussi l'identité du Gers avec la présence du logo du Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne, partenaire du projet.

Disponible en édition limitée, ce jeu est vendu dans divers points de vente locaux et sur le site officiel du Monopoly Gers. **Philippe Dupouy**, Président du Département, espère que cette version du jeu agira comme un ambassadeur ludique du Gers, incitant les joueurs à explorer ce territoire riche en patrimoine, culture et gastronomie. Élodie Lanave, Présidente du Comité Départemental du Tourisme, souligne que le jeu est un outil de promotion efficace pour découvrir les atouts du Gers.

33 – GIRONDE

PLUS DE 700 PERSONNES POUR DÉFENDRE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Plus de 700 personnes, élus régionaux, départementaux, métropolitains, municipaux, partenaires publics et associatifs, des agents des services publics d'incendie et de secours, de l'Éducation nationale, du Département, citoyens, se sont réunies à l'appel du président du Département **Jean-Luc Gleyze**. L'objectif de ce rassemblement était de contester les mesures d'austérité qui menacent les collectivités et le service public de proximité. Ce rassemblement se poursuit en janvier où les habitants de Gironde sont invités à formuler des propositions et des vœux pour leur territoire. Jean-Luc Gleyze l'a souligné durant son discours « *Nous formulons la demande ferme d'avoir les moyens solides, pérennes et évolutifs, pour satisfaire les besoins quotidiens de la population et pour garantir l'accès comme l'effectivité des droits qui sont les socles de la pérennité de nos communautés de vie en proximité. Nous sommes prêts à les travailler avec un Gouvernement qui doit être à l'écoute des acteurs de terrain que nous sommes.* »





34 - HERAULT

PRÈS DE 300 COMMUNES MOBILISÉES POUR DÉFENDRE LES SERVICES PUBLICS

Près de 300 communes héraultaises étaient représentées sur le parvis de l'Hôtel du Département autour de tous les conseillers départementaux, des parlementaires et des conseillers régionaux, pour répondre à l'appel de Kléber Mesquida, Président du Département de l'Hérault. Une mobilisation sans précédent des élus locaux s'est tenue pour alerter sur les menaces pesant sur les services publics et les finances locales.

« Aujourd'hui, nous devons envoyer un signal fort. Les collectivités locales, véritables piliers de la solidarité et de l'efficacité de l'action publique sont à bout de souffle et doivent être préservées » a souligné **Kléber Mesquida**, président du Département. Cette mobilisation symbolique avait pour objectifs de dénoncer les réductions des dotations de l'Etat, de montrer l'unité des élus locaux, d'appeler à un soutien renforcé de l'État, de sensibiliser l'opinion publique et les décideurs nationaux à la gravité de la situation et à l'urgence d'une réponse adaptée.



37 - INDRE-ET-LOIRE

OPÉRATION VIANDE SOLIDAIRE 2024-2025

Le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire poursuit son engagement solidaire en renouvelant l'opération La Viande Solidaire pour la période hivernale 2024-2025. Cette initiative vise à distribuer, via les structures d'aide alimentaire, des viandes locales et de qualité aux familles et personnes en difficulté.

Ce sont près de 2,5 tonnes de viandes de bœuf, de volaille et porcines qui seront ainsi distribuées de novembre 2024 à mars 2025, en partenariat avec la Banque Alimentaire de Touraine et son réseau de 63 lieux de distribution sur tout le département. Cette action solidaire doit permettre d'améliorer le quotidien d'une partie des 14 750 foyers soutenus par la Banque Alimentaire, en leur offrant une alimentation saine et de qualité tout au long de la trêve hivernale. La Viande Solidaire s'appuie sur des filières agricoles initiées et soutenues par le Conseil Départemental. Une belle opération de solidarité qui permet de répondre aux besoins des plus fragiles tout en soutenant à l'agriculture locale.



38 - ISERE

UN NOUVEAU CAMION SANTÉ POUR LE DÉPISTAGE DE LA TUBERCULOSE.

Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère, et **Anne-Maëlle Cantinat**, Directrice adjointe de l'ARS de l'Isère, ont inauguré un nouveau camion de radiologie pulmonaire destiné à améliorer le dépistage de la tuberculose. Ce véhicule, financé par l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, est équipé des dernières innovations technologiques, permettant des actions itinérantes de dépistage, de vaccination et de prévention. Il complétera les efforts du Centre de lutte anti-tuberculeuse (CLAT) du Département, visant à toucher les populations à risque, comme celles issues de pays à forte endémie ou vivant dans des conditions précaires.

Ce camion permet d'aller directement vers les publics fragiles, conformément aux priorités du schéma régional de santé 2023-2028. Outre la radiologie pulmonaire, il sera également utilisé pour des projets de vaccination, de dépistage des IST, et pour des actions de prévention en milieu rural. Le Centre départemental de santé de Grenoble, qui a déjà accueilli plus de 19 300 patients cette année, propose aussi des services variés : vaccination, dépistage des IST, accompagnement en santé sexuelle, protection maternelle et infantile, et soutien aux personnes handicapées.

Jean-Pierre Barbier a souligné l'importance des missions du Centre, en particulier pour les populations vulnérables, et a salué la reconnaissance nationale de ces actions, notamment le Trophée décerné au Département pour sa campagne de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV). « Ce camion de radiologie pulmonaire nous permettra de nous rapprocher des patients, d'améliorer nos actions de prévention et de continuer à soutenir les plus fragiles », a-t-il déclaré.



41 - LOIR-ET-CHER

UN SCHÉMA UNIQUE DES SOLIDARITÉS 2024-2028

En fin d'année, **Philippe Guet**, président du Loir-et-Cher a présenté le Schéma des solidarités 2024-2028 adopté à l'unanimité par l'assemblée départementale mi-octobre. Ce plan d'action, composé de 163 actions dont 15 phares pour 2025, vise à répondre aux besoins concrets des Loir-et-Chériens et à améliorer leur quotidien, quel que soit leur âge, leur situation ou leur lieu de vie. Élaboré avec la participation et contribution de plus de 800 citoyens et 300 partenaires des solidarités pour des actions adaptées aux besoins réels, le schéma a pour ambition une action sociale, médico-sociale et sanitaire mieux structurée et plus accessible à tous. Ce document unique rend visibles et lisibles les actions pour l'enfance et la famille, l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, l'insertion et l'emploi, l'habitat et le logement, la santé et l'inclusion numérique. Il est également en parfaite cohérence avec le projet politique et administratif Loir-et-Cher en action du Département. Les actions du schéma s'articulent autour de quatre grands objectifs : simplifier et faciliter l'accès aux droits et aux services pour tous, en proximité et à chaque étape de vie ; offrir un accompagnement global, personnalisé et de proximité pour une réponse adaptée aux besoins et réalités du quotidien ; renforcer l'inclusion sociale dans les territoires ; adapter les actions aux réalités locales pour plus d'impact et d'efficacité. Parmi les actions phares pour 2025, on peut noter l'amélioration de l'accueil dans les services, l'implication des habitants et usagers dans l'amélioration des services et les décisions, le soutien aux aidants et aux solutions de répit, ou encore la création d'un "pack jeunes" facilitant l'insertion dans le logement, la formation et l'emploi.





44 - LOIRE-ATLANTIQUE

UNE NOUVELLE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

La Loire-Atlantique mène depuis plusieurs années une politique volontariste en matière d'insertion et d'accès à l'emploi. Entre 2018 et 2024, plus de 40 000 personnes ont été accompagnées dans leur parcours et l'offre d'insertion a été étoffée et structurée, et le département a mis en place des dispositifs tels que l'appui à Territoires zéro chômeur de longue durée ou la mise en place du Revenu jeunes pour les 18-25 ans en situation de précarité. La Loire-Atlantique franchit une nouvelle étape avec l'adoption de sa stratégie départementale pour l'insertion et l'emploi 2025-2029. Afin de répondre aux défis social, politique et budgétaire, cette stratégie porte trois grandes ambitions : des actions contre le non-recours et pour un droit à l'accompagnement ; le renforcement des accompagnements des allocataires du RSA ; le renouvellement des partenariats autour de l'insertion.



47 - LOT-ET-GARONNE

“BIENVENUE DOCTEUR !” UNE PLATEFORME POUR FACILITER L'INSTALLATION DES MÉDECINS

Le Conseil départemental du Lot-et-Garonne, sous l'impulsion de **Sophie Borderie**, Présidente du Département, et d'Annie Messina, Vice-présidente, lance la plateforme « Bienvenue Docteur ! » pour répondre à la crise de la démographie médicale. Ce projet vise à faciliter l'installation des médecins généralistes et à accueillir les étudiants en médecine, en offrant un guichet unique centralisant les solutions d'accompagnement. Depuis 2009, le département lutte contre la désertification médicale par des initiatives comme la création de Maisons de santé et de Centres de santé. Annie Messina souligne que cette démarche collective, impliquant l'ARS, le Conseil régional, les EPCI et de nombreux partenaires, crée un réseau solide pour lever les obstacles à l'installation. « En rassemblant cet écosystème, nous créons un réseau solide et coordonné, capable de lever les freins à l'installation des médecins généralistes sur notre territoire », explique-t-elle. Ce projet reflète l'engagement sincère du Lot-et-Garonne pour soutenir les professionnels de santé.



45 - LOIRET

RODIN EN MAJESTÉ À GIEN

Le musée de Gien accueille 21 reproductions en résine patinée marbre, bronze ou plâtre nées des moules originaux d'Auguste Rodin lui-même. « Une première mondiale et une opportunité unique de découverte pour la population giennoise », souligne Francis Cammal, vice-président du Département et maire de Gien. Une très belle exposition inaugurée par le président du Département du Loiret, **Marc Gaudet**, et la directrice du musée Rodin, Amélie Simier. Cette exposition qui se tient jusqu'au 9 mars se poursuivra à l'Hôtel du Département à Orléans et dans la communauté de communes giennoises. Le musée Rodin l'a effectivement voulu compact pour un transport puis un montage qui resteront accessibles avec l'arrivée éventuelle même de nouvelles sculptures.



46 - LOT

PETITE ENFANCE ET ATTRACTIVITÉ : L'UNION FAIT LA FORCE DANS LE LOT

Mardi 17 décembre 2024, **Serge Rigal**, président du Conseil départemental du Lot et Nelly Ginestet, Vice-présidente, étaient présents à la deuxième séance annuelle du Conseil des territoires du département et ont notamment travaillé sur les sujets de la petite enfance et de l'attractivité médicale. Depuis le mois de juillet, un travail partenarial a été mené entre le Département et l'ensemble des intercommunalités via des ateliers d'échanges entre élus en charge de ces thématiques ainsi qu'au niveau administratif. Le Conseil des territoires du 17 décembre a ainsi permis de mesurer le chemin accompli sur chacun des dossiers avec, à la clé, dix engagements concrets et une déclaration commune pour améliorer le service public de la petite enfance. Parmi ces engagements : un meilleur accompagnement du bloc communal par le Département notamment via le rôle ressource de la Protection maternelle et infantile et le soutien financier du Fonds d'aide aux solidarités territoriales ; le recensement conjoint des besoins des familles et des modes d'accueil disponibles dans le Lot pour l'accueil des 0-3 ans ; des opérations de promotion des métiers de la petite enfance. Concernant l'attractivité médicale, la première phase du travail partenarial a consisté à partager les différentes actions menées sur le sujet par les collectivités : création de maisons de santé financées par les collectivités locales, salariat de médecins, actions de prospection et de promotion du territoire auprès d'étudiants internes en médecine via le réseau Oh My Lot, système de bourses pour les étudiants.



49 - MAINE-ET-LOIRE

EXPOSITION L'ANJOU EN FÊTE : À LA DÉCOUVERTE DES FÊTES DE L'ANJOU DES XIXE ET XXE SIÈCLES

Jusqu'au 18 avril 2025, le Département via ses Archives départementales, propose une exposition intitulée L'Anjou en fête. Celle-ci met en lumière les fêtes en Maine-et-Loire depuis la Révolution française jusqu'aux années 2000. Qu'elles soient officielles, religieuses, professionnelles, privées, locales ou sportives, les fêtes ont laissé des traces dans la mémoire collective, écrite et orale. En s'appuyant sur la richesse des documents manuscrits, iconographiques et audiovisuels, l'exposition met en valeur ces moments joyeux et collectifs de célébration. Les archives audiovisuelles conservées aux Archives départementales de Maine-et-Loire sont au cœur de l'exposition. Parmi elles, une sélection de films montre des Angevins en train de partager des moments festifs, dans l'espace public et privé. Si la mode, les usages et l'environnement se sont transformés au cours du siècle dernier, les expressions de joie captées lors de ces fêtes sont reconnaissables et restent universelles. Les films d'archives sélectionnés ont été réalisés par des Angevins, entre 1938 et 1997, et illustrent en partie les types de festivités qui existaient au XXe siècle en Maine-et-Loire.



50 – MANCHE

FONDS D'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE : UN SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

Le Département de la Manche est depuis 2017 opérateur pour l'aide à l'immobilier d'entreprises par délégation de compétence des 8 EPCI du territoire. Conjointement avec Granville Terre et Mer, et à l'initiative de son président Jean Morin, le Département a rassemblé quatre entreprises bénéficiaires du Fonds d'Aide à l'Immobilier à l'occasion d'une visite sur le terrain et d'un temps officiel autour de la signature des conventions. L'occasion de mettre en lumière le dispositif et de rappeler les rôles de chacun : les EPCI animent leur territoire et détectent les projets d'entreprises. Le Département accompagne, instruit les demandes, et finance le dispositif.



51 – MARNE

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Tout au long de l'année 2024 se sont tenus les États Généraux de la protection de l'enfance dans la Marne, dont la restitution a eu lieu en décembre. Un rendez-vous articulé autour de trois axes : visites d'établissements afin d'échanger avec les travailleurs sociaux et les équipes de direction, organisation d'un colloque avec les principaux acteurs institutionnels, restitution des échanges et propositions au premier trimestre 2025.

Dans un contexte de profonde crise de la protection de l'enfance en France, et singulièrement de l'aide sociale à l'enfance, la Marne tenait à organiser un rendez-vous qui permette de dresser un bilan et des perspectives dans le domaine. Les raisons inhérentes à cette crise qui s'amplifie sont multiples : saturation des dispositifs dans un contexte budgétaire contraint, malgré l'augmentation importante des moyens humains et financiers ; complexification des situations et des profils pris en charge, dont les problématiques dépassent le seul champ éducatif ; baisse du nombre d'assistants familiaux et, de manière plus globale, défaut d'attractivité des métiers de la protection de l'enfance.



57 – MOSELLE

NOUVEAU CENTRE AQUATIQUE MOBILE, UNE PREMIÈRE EN FRANCE

En 2022, le Département de la Moselle expérimentait un bassin mobile itinérant afin de répondre aux défis d'accès aux équipements aquatiques et dans le cadre du plan national de prévention des noyades. Cette expérimentation a permis à plus de 600 enfants, dont 60 suivis par le Secours Populaire, d'obtenir leur premier diplôme d'aisance aquatique.

Suite à ce succès, le Département a acquis en septembre 2024 un Centre aquatique mobile, inauguré le 16 décembre dernier. Objectif : favoriser l'apprentissage de la natation dans les zones éloignées des infrastructures classiques. Un véritable enjeu de santé, de solidarité, de proximité, et une première en France.



59 – NORD

STAGE DE TROISIÈME : PLUS DE 700 OFFRES COLLECTÉES PAR LE DÉPARTEMENT DU NORD

Depuis plusieurs années, le Département du Nord soutient les collégiens des classes de troisième dans leur recherche de stage d'observation en milieu professionnel, une étape importante pour découvrir le monde du travail, pour partager le quotidien des professionnels et pour bénéficier d'une expérience concrète et utile à leur orientation.

Afin de les aider dans leur démarche, le Département du Nord compile sur la plateforme visible de l'espace numérique de travail (ENT) plus de 700 offres ouvertes à l'ensemble des collégiens du Nord : des stages dans les domaines des métiers de bouche, de la culture, du sport, du commerce, des services publics, de la mécanique automobile, de la petite enfance, de l'agriculture ou encore de l'immobilier sont actuellement disponibles.

GRAND SUCCÈS POUR LA RÉOUVERTURE DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL HENRI MATISSE

Le 22 novembre dernier, **Christian Poiret**, président du Département du Nord et **Martine Arlabosse**, vice-présidente du Département du Nord en charge de la Culture et de la Communication institutionnelle inauguraient le musée départemental Henri Matisse au Cateau-Cambrésis après 18 mois de travaux conséquents d'agrandissement et de rénovation financés principalement par le Département du Nord. « *L'affluence des Nordistes au musée à l'occasion de sa réouverture est une très bonne nouvelle, expliquent Christian Poiret et Martine Arlabosse. Nous avons l'ambition de permettre aux habitants de notre département de s'approprier cette pépite à proximité de chez eux et le pari est réussi. Nous sommes heureux d'avoir impulsé le rayonnement de ce musée d'exception au-delà de nos frontières et à l'étranger.* »



63 – PUY-DE-DÔME

UN NOUVEAU SELF COLLABORATIF, AU COLLÈGE DE BRASSAC-LES-MINES

Dans sa politique de lutte contre le gaspillage alimentaire le Conseil départemental du Puy-de-Dôme innove en équipant ses collèges de selfs collaboratifs. Les selfs collaboratifs permettent de limiter le gaspillage alimentaire en passant de 80 grammes à moins de 30 grammes de déchets par élève et de réduire l'eau utilisée pour la plonge. Les enfants deviennent acteurs de leur propre repas. Reposant sur le principe de buffets libres, ces selfs permettent aux collégiens de manger mieux et de manière raisonnée. Les collégiens peuvent choisir ce qui compose leur repas, découvrir une grande variété de produits frais et locaux, dialoguer avec les agents sur les aliments préparés. Un système de débarrassage en plonge a également été revu afin de soulager le travail des agents. Grâce à cette nouvelle installation, les agents ont moins de vaisselle et moins de poids à porter. Avec Brassac-les-Mines, le Département aura ouvert 6 nouveaux selfs collaboratifs en 2024.





66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

PLANTATION D'UN ARBRE DE LA LAÏCITÉ

Hermeline Malherbe, Présidente du Département, et plusieurs élus ont planté un arbre de la laïcité, au cœur des jardins de l'Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social, en présence de collégiens de Millas. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre de la Journée Nationale de la Laïcité, visant à promouvoir les valeurs républicaines et le renforcement du principe de laïcité auprès des jeunes générations. Au-delà de l'aspect symbolique, cet acte s'inscrivait dans un effort éducatif visant à sensibiliser les collégiens à la place de la laïcité dans l'espace public et leur rappeler l'importance de respecter la liberté de conscience et de pensée. Les collégiens, du Conseil de la Vie Collégienne du collège Christian Bourquin à Millas, qui ont participé activement à cette cérémonie, ont également exprimé leur engagement envers la laïcité et les principes républicains à travers différents récits de textes. La plantation de l'arbre a ainsi permis de concrétiser ce message et de créer un moment de partage entre générations. Hermeline Malherbe l'a rappelé : « *La Laïcité est une condition non négociable de notre pacte républicain. C'est un principe de cohésion pour vivre ensemble dans le respect des diversités qui fondent notre communauté nationale. Nous avons fait le choix au Département, depuis 2016, que tous les collèges aient inscrits les principes de Laïcité et de Solidarité sous la devise « Liberté, Egalité, Fraternité »*



69 – RHÔNE

RHÔNE D'OR DU SPORT 2024

La 13e édition des Rhône d'Or du sport, organisée par le Département du Rhône, s'est tenue le 12 décembre 2024. Cette manifestation récompense le monde sportif rhodanien et tous les acteurs qui participent à son dynamisme. L'occasion pour le Département du Rhône d'afficher son soutien aux 1 200 clubs, 120 000 licenciés, 75 comités sportifs. « C'est un honneur de présider cette année encore le jury de la cérémonie des Rhône d'Or et de mettre en lumière l'ampleur de l'engagement sportif sur le territoire ainsi que toutes les personnes qui y contribuent » a souligné Béatrice Berthoux, Vice-Présidente déléguée à la jeunesse et au sport. Pour cette 13ème édition, c'est la championne paralympique Assia EL'HANNOUNI qui a été choisie comme marraine de l'événement. Médaillée d'or à 8 reprises en athlétisme (2004, 2008 et 2012), elle a aussi été porte-drapeau pour les Jeux Olympiques de Pékin en 2008 et porteuse de la flamme olympique 2024 dans le jardin des Tuileries cette année à Paris. 13 Trophées ont été remis au cours de la cérémonie récompensant les acteurs sportifs départementaux : commune sportive, club, éducateur, collègue, parasport...



72 – SARTHE

UN PRIX POUR SARTERA, 1ER DATA CENTER PUBLIC DE PROXIMITÉ DE FRANCE

Le Département de la Sarthe a reçu le Prix de l'innovation dans la catégorie « une chance pour la société numérique » lors des dernières Assises de Départements de France à Angers. Un Prix remis par Philippe Wahl, Président-directeur général du groupe La Poste à **Dominique Le Mèner**, Président du Conseil départemental de la Sarthe. Premier département de France à proposer un tel équipement et donc à contribuer à sécuriser les données, de manière souveraine, la Sarthe a conçu Sartera, réalisé en délégation de service public, afin d'offrir aux institutions locales et aux acteurs économiques sarthois des services d'hébergement sécurisés, pour préserver leurs données numériques. La salle d'hébergement regroupe 66 baies de serveurs, accessibles 24h/24 et 7j/7. Une démarche volontariste et innovante, s'appuyant sur le raccordement de la Sarthe au Très Haut Débit. « Ce centre de données est d'abord ouvert aux collectivités publiques et apporte un soutien aux entreprises qui sont dans ce domaine. L'intérêt c'est l'indépendance. La souveraineté, ça a un sens. On a fait le choix d'investir il y a déjà quelques années, le choix d'apporter le numérique à chaque habitant de notre territoire avec la fibre optique, et le choix également d'en développer ses applications. Et c'est ce qui nous permet aujourd'hui d'assurer cette indépendance et cette souveraineté qui est mise à disposition des collectivités territoriales, qui ont une garantie, une sécurité de leurs données, grâce à ce centre », a souligné Dominique Le Mèner à l'occasion de la cérémonie.



73 – SAVOIE

UN BEAU CONCOURS D'ÉCRITURE POUR LES COLLÉGIENS

Le collège Les Frontailles à Saint-Pierre d'Albigny est lauréat du concours d'écriture 2024. Doublement lauréat puisque le collège a obtenu le prix du Jury et le prix du Public pour deux textes différents. Nathalie Schmitt, Vice-présidente du Département déléguée à la jeunesse et aux collèges, et de Renaud Beretti, Vice-président du Département délégué aux finances, à la culture et au patrimoine se sont rendus dans l'établissement pour remettre les prix aux lauréats. Ce concours permet au collège de recevoir 300 ouvrages (romans, bandes dessinées, mangas et livres documentaires) d'une valeur de 2 000 € pour son centre de documentation et d'informations. Près de 350 collégiens ont participé à cette édition 2024 et 288 textes ont été retenus et ont fait l'objet d'un vote des internautes et du jury.



74 – HAUTE-SAVOIE

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Suite à l'adoption de son Plan départemental de lutte contre les violences conjugales en 2020 et à la relance du marché pour l'année 2025, le Conseil départemental de la Haute-Savoie a décidé d'aller plus loin dans son engagement avec l'installation d'un Observatoire départemental des violences faites aux femmes, qu'il présidera. Cet observatoire permettra de rassembler tous les acteurs compétents intervenant sur ce sujet en Haute-Savoie, à tous les échelons de l'action publique. Il aura pour missions d'encourager, coordonner et mettre en valeur l'ensemble des actions, projets et recherches qui visent à prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes, en créant une dynamique auprès des Haut-Savoyardes et Haut-Savoyards. À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, les élus du Conseil départemental ont présenté ce jour l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, en présence d'Yves Le Breton, Préfet de la Haute-Savoie et des partenaires. Symboliquement, un arbre a également été planté dans les jardins de la Préfecture.

77 – SEINE-ET-MARNE

"PACTE SANTÉ 77"

La Seine-et-Marne, l'un des départements les moins bien dotés en médecins, fait face à un déficit de généralistes et de spécialistes, une situation exacerbée par des disparités géographiques. Les villes de l'ouest sont mieux pourvues, tandis que d'autres zones souffrent particulièrement.

Pour y remédier, le Département a lancé le "Pacte Santé 77", structuré autour de cinq axes principaux : attirer de nouveaux professionnels de santé et leurs familles, favoriser leur installation, créer des conditions attractives pour leur maintien, investir dans les territoires isolés et coordonner les acteurs de santé autour de projets communs.

L'objectif est de redensifier l'offre de soins et lutter contre la désertification médicale. Un diagnostic approfondi a été réalisé pour chaque intercommunalité afin d'évaluer les besoins en santé en fonction des spécificités locales (population, transports, infrastructures, pathologies fréquentes). Cette analyse fine permet d'adapter les actions du Département et d'améliorer l'accès aux soins pour tous.

79 – DEUX-SEVRES

LE DÉPARTEMENT PARRAIN DE LYCÉENS DE LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE « ASSISTANCE À LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS »

Coralie Dénoues, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres a signé début décembre une convention de parrainage de la promotion Baccalauréat professionnel Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (Agora) du lycée Thomas-Jean Main à Niort. Une convention signée avec le proviseur et l'inspectrice académique qui fait du Département le parrain de cette filière Agora qui forme des gestionnaires administratifs pour les collectivités territoriales, les administrations, les associations, les petites et moyennes entreprises. Ce parrainage qui a débuté le 1er septembre 2024 se clôturera par la remise des diplômes en novembre 2027. *« La jeunesse est sans conteste l'une des priorités du mandat de la majorité départementale. Aussi, en plus de dédier en 2024 une enveloppe de plus de 32 millions d'euros aux collèges, nous accompagnons les jeunes vers la découverte du monde de l'entreprise et de son environnement. Au Département, nous sommes ravis, dans le cadre de cette convention, de les accompagner, vers la découverte de notre collectivité... C'est une véritable fierté pour le Département d'ouvrir ses portes à cette jeunesse qui compte parmi elle les futurs agents et cadres des administrations. En participant à la formation de ces jeunes, nous participons à leur employabilité, cela est essentiel pour l'avenir de ces élèves comme pour la pérennité et l'efficacité des services publics »,* a souligné Coralie Dénoues.





80 - SOMME

LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME ET LA VILLE D'AMIENS LANCENT LA MUTUELLE SOLIDAIRE, ACCESSIBLE ET OUVERTE À TOUS LES SAMARIENS

Le Conseil départemental de la Somme et la Ville d'Amiens lancent la Mutuelle Solidaire, en partenariat avec La Mutuelle Familiale, pour offrir aux habitants de la Somme une complémentaire santé à tarifs négociés. L'objectif est d'améliorer l'accès aux soins pour les personnes, notamment celles qui n'ont pas de mutuelle par leur employeur, en facilitant leur accès aux soins médicaux et en réduisant le reste à charge. En France, plus de 2 millions de personnes n'ont pas de mutuelle et doivent se contenter du remboursement partiel de l'Assurance maladie. La Mutuelle Solidaire propose des tarifs abordables pour tous, avec des garanties personnalisées selon les besoins de santé. Elle s'adresse principalement aux demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, retraités, travailleurs précaires et apprentis, mais est ouverte à tous sans condition de ressources. Elle permet de compléter les remboursements de l'Assurance maladie, notamment pour les soins médicaux, l'imagerie, les médicaments, ainsi que les équipements optiques, dentaires et auditifs grâce au « 100% santé ».

L'offre se décline en quatre niveaux de couverture. Les demandeurs peuvent obtenir un devis personnalisé en contactant La Mutuelle Familiale. Cette initiative fait partie du Plan pour le Pouvoir d'achat de la Ville d'Amiens et bénéficie d'une aide de l'État pour son déploiement.



82 - TARN-ET-GARONNE

POSE DE LA 1ÈRE PIERRE DE L'EHPAD DE LABASTIDE-SAINT-PIERRE

Michel Weill, président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, a participé à la pose de la première pierre de l'EHPAD « Espace mutualiste La Rougette », à Labastide-Saint-Pierre. Cette initiative portée par la Mutualité Française de Tarn-et-Garonne marque une étape clé dans l'amélioration de l'offre médico-sociale sur le territoire.

Le Département a joué un rôle déterminant dans la concrétisation de ce projet. Michel Weill a rappelé que le Conseil départemental a alloué une subvention de 305 000 euros à ce projet, suite au vote par l'Assemblée départementale du 17 octobre 2024. Ce soutien s'inscrit dans une politique départementale ambitieuse, avec un budget social dédié de 44,5 millions d'euros en faveur des personnes âgées. Ce futur établissement proposera 60 places, une unité Alzheimer, un accueil de jour et des logements adaptés, ainsi qu'une antenne du Service autonomie à domicile et un service de soins à domicile. Idéalement situé au cœur de la commune, il favorisera les interactions intergénérationnelles avec les associations et les écoles locales.

« Aujourd'hui, malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur nos collectivités, je suis fier que le Département puisse soutenir la réalisation de cet EHPAD. Ces moments symbolisent l'espoir et l'avenir » selon Michel Weill



84 - VAUCLUSE

FONDS DE SOUTIEN AU CINÉMA ET À L'IMAGE ANIMÉE EN VAUCLUSE : UN PLAN POUR DÉVELOPPER LA FILIÈRE AUDIOVISUELLE

Le Département de Vaucluse lance un Plan de soutien au cinéma et à l'image animée, visant à renforcer l'attractivité du territoire pour les productions audiovisuelles. Un fonds de soutien de 200 000 € a été créé pour financer des projets de long-métrages, séries, documentaires et films d'animation tournés ou produits en Vaucluse. Cinq projets ont été retenus pour cette première année. Ce fonds vient compléter les aides régionales et de l'agglomération du Grand Avignon. Il s'inscrit dans une démarche plus large de développement de la filière audiovisuelle avec la Commission du Film Luberon Vaucluse, facilitant repérages et tournages. Le Vaucluse souhaite devenir un acteur clé de la création cinématographique et audiovisuelle, avec des retombées économiques importantes : chaque euro investi dans un tournage génère 7,60 € pour le territoire.

Le plan soutient aussi l'attractivité du territoire, la création d'emplois qualifiés, la sensibilisation à l'image pour les collégiens, et le développement de formations et de studios d'animation.



PROGRAMME CLUB INCLUSIF : APRÈS LES JEUX PARALYMPIQUES, DES FORMATIONS POUR MIEUX ACCUEILLIR LES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP

La pratique des activités physiques et sportives est un droit pour chacun mais la réalité est d'abord celle d'une offre insuffisante pour répondre aux attentes des personnes en situation de handicap. Face à ce constat, le Département de Vaucluse s'est engagé à développer les pratiques parasportives sur son territoire. Dans le cadre de l'opération « le Vaucluse se prend aux Jeux » initiée en amont des Jeux de Paris 2024, lors de la journée paralympique organisée le 19 novembre 2023 à Pertuis, Dominique Santoni, Présidente du Département, a annoncé l'inscription du Département au programme national Club Inclusif. Fin novembre à Cavaillon, une première action a réuni douze clubs volontaires.



86 – VIENNE

UN NOUVEAU PARTENARIAT POUR RENFORCER LA CULTURE CIVIQUE DANS LES ÉCOLES ET LES COLLÈGES DE LA VIENNE

Le Département de la Vienne, l'Académie de Poitiers, l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités de la Vienne (AMF 86) et l'Association Départementale des Anciens Maires et Adjointes de la Vienne (ADAMA 86) ont décidé de s'associer afin de promouvoir l'éducation à la citoyenneté dès le plus jeune âge, de défendre l'apprentissage des règles de vie en société, de comprendre les valeurs de la République et le fonctionnement des institutions dans notre démocratie.

Des temps de rencontres et d'échanges avec des élèves de CM1, CM2, 4e et 3e seront mis en place sur le temps scolaire pour présenter ce dispositif. **Alain Pichon**, Président du Département de la Vienne, et les différents partenaires ont profité de la première réunion plénière du Conseil Départemental des Jeunes à l'Hôtel du Département pour présenter ce partenariat en détails et ses objectifs.



87 – HAUTE-VIENNE

« LIBERTÉ D'UN TRAIT », UN ÉVÉNEMENT POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION CULTURELLE

Dix ans après les attentats de Charlie Hebdo, le Conseil départemental de la Haute-Vienne organise un événement commémoratif intitulé « Liberté de trait ». Cette manifestation se déroulera sous la forme d'une exposition visible du 7 au 25 janvier et d'ateliers avec des dessinateurs spécialement destinés aux collégiens du territoire. Une conférence grand public sera également proposée le mercredi 8 janvier, pour explorer les liens indissociables entre dessin de presse, liberté d'expression et démocratie. L'ensemble de ces temps se dérouleront à l'Espace Noriac, lieu culturel départemental, à Limoges. La Haute-Vienne compte sur son territoire le Centre international de la caricature, du dessin de presse et d'humour de Saint-Just-le-Martel.



90 – TERRITOIRE DE BELFORT

« UNE NAISSANCE, UN ARBRE » : 1500 ARBRES PLANTÉS CHAQUE ANNÉE DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

Le Territoire de Belfort, en collaboration avec la Fédération de chasse du Territoire de Belfort (FDC90) propose symboliquement de mettre en terre un arbre fruitier par nouvelle naissance dans le département. Inscrit dans le plan départemental d'actions CAP 2028, ce dispositif participe à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique. Prioritairement plantées sur des parcelles départementales ou d'intérêt départemental, les essences sélectionnées sont des arbres fruitiers pour vergers d'essences régionales et des arbres buissonnants. Le Département apporte une subvention annuelle de 10 000 euros à la Fédération départementale de chasse pour mener ce programme de plantation. 1 468 arbres ont été plantés pour le programme 2023/2024.



91 – ESSONNE

RING DES ULIS : UNE MISE EN CIRCULATION TRÈS ATTENDUE ET UN CHANTIER EXEMPLAIRE SUR LE PLAN ÉCOLOGIQUE

Le Département de l'Essonne a achevé les travaux du Ring des Ulis et son ouverture complète à la circulation. Ce chantier a permis de réaménager complètement un des plus grands carrefours de l'Essonne jusqu'ici fréquemment saturé aux heures de pointe, à l'entrée du parc d'activités de Courtaboeuf. Il constitue l'un des plus gros chantiers conduits ces dernières années par le Conseil départemental, pour un montant total de 50 M€, dont 10 M€ apportés par l'État et 10 M€ par la Région. « C'est la fin d'un chantier de longue haleine qui va changer le quotidien de milliers d'automobilistes auparavant coincés dans les bouchons sur cet échangeur surfréquenté » a annoncé **François Durovray**, Président du Département. Le chantier a été qualifié d'exemplaire pour son volet écologique : des travaux de revalorisation et de compensation écologique ont en effet été engagés par le Département. Des précautions ont été prises, comme la mise en place de barrières à amphibiens, la restauration des mares ou la protection des chauves-souris. Ce site sera suivi pendant trente ans afin d'en contrôler l'évolution et de protéger sa biodiversité. « Ce chantier montre que l'on peut concilier le développement des infrastructures avec la protection de l'environnement » se réjouit Sophie Rigault, Vice-Présidente en charge des mobilités et de la voirie au Conseil départemental de l'Essonne.



93 – SEINE-SAINT-DENIS

LE DÉPARTEMENT ABONDE SON FONDS DE SOLIDARITÉ ENERGIE DE 150 000 EUROS.

Face à la hausse des prix de l'énergie et ses conséquences sur les ménages fragiles, et malgré le contexte budgétaire contraint, le Département de la Seine-Saint-Denis a décidé d'abonder le Fonds de Solidarité Energie de 150 000€ supplémentaires à fin 2024. Ce fonds de Solidarité Energie est une dotation adressée aux centres communaux d'action sociale (CCAS) afin d'aider les ménages endettés à régler leurs factures auprès de leur fournisseur d'énergie. Cette enveloppe de 150 000 euros a été répartie entre les CCAS des 40 villes du département en fonction de la clé de répartition initiale, qui prend en compte la population et le taux de pauvreté de chaque commune.



95 – VAL D'OISE

INAUGURATION DU COLLÈGE MARIE-JOSÉ PÉREC À OSNY

Marie-Christine Cavocchi, Présidente du Département, et Virginie Tinland, Vice-présidente du Département déléguée à la Jeunesse et l'Éducation, ont inauguré le collège Marie-José Pérec à Osny, qui a ouvert ses portes à la rentrée 2024, en présence de Jean-Michel Levesque, maire de la commune. Il accueille aujourd'hui 250 élèves et permettra à terme de scolariser 600 collégiens. Ce collège a bénéficié d'une démarche de design de service dans l'aménagement de ses espaces qui offre aux collégiens et aux enseignants des espaces spacieux et aérés. Des aménagements extérieurs, comme une cour de récréation végétalisée et un plateau sportif viennent compléter le nouveau collège. Investissement pour le Département : 16,6 millions d'euros, avec le soutien du Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental (FS2I) et de l'État.



On peut être en échec
scolaire et en réussite
professionnelle.



La Fondation TotalEnergies accompagne vers la vie professionnelle les jeunes pour qui des portes se sont fermées.

Avec L'Industreet, avec les Ecoles de production et en soutenant des associations remarquables, nous voulons leur ouvrir de nouveaux horizons et les aider à trouver leur voie.



Les Collectivités territoriales face à la transition numérique

Le 5 décembre dernier, le Groupe Delbo Presse organisait les Assises des Collectivités Numériques au Palais des Congrès du Futuroscope. Réunissant élus, experts et acteurs engagés dans la transition numérique des territoires, cet événement avait pour objectif de mettre en lumière les défis et enjeux des collectivités à l'ère de la transformation numérique. L'occasion également de présenter des solutions concrètes pour améliorer les services publics, renforcer la souveraineté des données et développer l'inclusion numérique.

“ Le numérique n’est pas une fin en soi, mais un moyen de rapprocher les collectivités de leurs citoyens. ”

Constance Nebbula

Une transition numérique axée sur les usages citoyens

Le premier enseignement de ces Assises, et le premier défi des collectivités, est d'aborder la transition numérique sous un angle « usagers ». Les services développés doivent avant tout répondre aux besoins des citoyens. Selon une enquête Institut Quorum, 70 % des administrés estiment que le numérique peut améliorer leur relation avec leur collectivité, notamment par une meilleure transparence et une simplification des démarches administratives. À titre d'exemple, la solution Insitu.app permet de centraliser les informations locales et de personnaliser l'expérience utilisateur, avec un taux d'adoption atteignant 40 % après deux ans. Les stratégies numériques doivent également intégrer la lutte contre la fracture numérique. Environ 15 % de la population française est encore en situation d'illectronisme, posant un enjeu d'inclusion sociale crucial. Comme le rappelle Arnaud Chevaller, directeur marketing de Lumiplan : "La fracture numérique est un défi collectif. Les collectivités doivent jouer un rôle de catalyseur pour garantir que personne ne soit laissé de côté."



“ Face aux cybermenaces, il ne s’agit plus de savoir si une attaque surviendra, mais quand elle surviendra. ”

Didier Bourguignon

Cybersécurité et Souveraineté Numérique : deux enjeux indissociables

Entre janvier 2022 et juin 2023, l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) a recensé 187 cyberattaques contre des collectivités territoriales, dont 30 % ont été victimes de rançongiciels. Ces menaces pèsent lourdement sur les administrations locales, entraînant des interruptions de service ou des pertes financières importantes, avec un coût moyen de 58 600 € par attaque.





Face à cette réalité, les experts présents aux assises ont insisté sur la nécessité de solutions souveraines et certifiées. La plateforme collaborative Hexagone, développée par un consortium français, offre une alternative complète aux géants américains comme Microsoft 365, avec un hébergement sécurisé en environnement SecNumCloud. Pour Nicolas Huez, cofondateur d'Interstis : *"La souveraineté numérique est un levier essentiel pour garantir la sécurité des données stratégiques des collectivités."*

“ La donnée doit être partagée et utilisée pour co-construire des territoires intelligents, résilients et inclusifs. ”

Nicolas Huez, Interstis

Optimisation des ressources et transition écologique

Le numérique ne se limite pas à la gestion des données ou à la cybersécurité : il est également un formidable levier pour répondre aux défis écologiques. La solution Flex4IoT illustre parfaitement cette synergie entre innovation et développement durable. En équipant les bâtiments publics de capteurs intelligents, cette technologie permet de réduire les consommations énergétiques de 30 % tout en diminuant l'empreinte carbone des collectivités.

Les économies générées ne se limitent pas aux finances publiques. Ces solutions participent aussi à la sensibilisation des agents territoriaux à des pratiques plus responsables. Lors des assises, Constance Nebbula, Vice-présidente d'Angers Loire Métropole et Présidente d'Open Data France, a souligné cet aspect : *"La donnée, couplée à des outils performants, est la clé pour relever les défis écologiques tout en rendant nos territoires plus attractifs."*

“ La souveraineté numérique est une condition sine qua non pour préserver la confiance entre les citoyens et leurs institutions. ”

Arnaud Chevailler, Lumiplan.

Une gouvernance de la donnée au service des usagers

Autre pilier de la transition numérique, abordé lors des Assises : la gouvernance des données. Les collectivités, souvent confrontées à un manque de structuration de leurs données, doivent développer des stratégies claires pour en faire des leviers d'action publique. Constance Nebbula a ainsi rappelé que "la donnée n'est pas seulement une question technique : c'est un enjeu de politique publique qui doit servir l'intérêt général."

Plusieurs collectivités ont en outre présenté leurs initiatives à l'image de Strasbourg qui utilise des tableaux de bord numériques pour réallouer ses ressources en propreté urbaine, obtenant une amélioration de 20 % de la satisfaction des habitants. Ce type d'approche illustre comment des outils numériques bien utilisés peuvent transformer les politiques locales en profondeur



Pas d'IA sans données : l'enjeu clé qui nous rassemble



Constance Nebbula

Vice Présidente d'Angers Loire Métropole
chargée de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche et du Territoire Intelligent
Conseillère Municipale de la Ville d'Angers
déléguée à la Transition Numérique
Présidente d'Open Data France

Chaque jour ou presque, l'actualité met en lumière une nouvelle avancée de l'intelligence artificielle dans notre société : qu'il s'agisse d'une entreprise présentant son dernier outil révolutionnaire ou d'une collectivité ayant intégré l'IA générative, le phénomène semble omniprésent. Pourtant, on parle étonnamment peu d'une question essentielle : **à quoi cela sert-il réellement ?**

L'IA, oui, mais pour quels usages ?

En tant qu'élue, j'ai toujours estimé que ce n'est pas à la population de s'adapter aux collectivités, mais bien aux collectivités de répondre aux besoins et pratiques des citoyens. L'objectif n'est pas de "créer de nouveaux usages", mais d'identifier comment répondre de manière pertinente aux usages existants et aux besoins émergents. Nous faisons face à des défis majeurs – écologiques, financiers, démographiques – qui exigent des solutions adaptées. L'élue doit saisir les opportunités offertes par les évolutions technologiques pour délivrer un service public efficace, en phase avec les attentes.

Or, si l'IA est perçue comme une réponse presque miraculeuse, elle ne peut être déployée sans une base solide : **les données**. De même qu'un concert ne peut se jouer sans partition, l'IA ne peut fonctionner sans données structurées et exploitables.

Depuis plusieurs années, de plus en plus de collectivités intègrent la donnée dans leur fonctionnement, avec des progrès notables en maturité. Grâce notamment à la dynamique nationale de l'Open Data, qui visait à l'origine la transparence et le partage, le rôle central

de la donnée commence à être reconnu, en particulier sur la manière dont elle est utilisée. **L'apparition de l'IA dans le secteur public accélère cette prise de conscience**, mais appelle à davantage de pragmatisme et de réflexion sur les impacts et la valeur d'une gestion saine des données. Pour cela, il faut dépasser le cadre purement réglementaire et investir dans le développement d'une véritable culture de la donnée.

Aujourd'hui, presque tous les domaines de l'action publique locale reposent sur la donnée, et l'IA s'y intègre progressivement. Cela exige une gouvernance claire et explicite. Une telle gouvernance est essentielle, à la fois pour instaurer une confiance vis-à-vis du public et pour offrir un cadre stratégique aux élus comme aux agents. Car diffuser une culture de la donnée au sein des collectivités ne concerne pas seulement les experts ou les services numériques : **c'est l'affaire de tous**.

Pour permettre l'émergence de projets IA pertinents, il ne s'agit pas seulement d'adopter de nouveaux outils, mais d'adopter une vision globale, orientée sur les usages. Comme j'aime à le dire, **"la donnée n'est pas une aventure solitaire"**. Elle ne peut devenir un enjeu commun qu'en jouant collectif, en engageant bien au-delà des DSI et des techniciens. Cette démarche doit transformer la donnée, souvent invisible, en un levier clé, non seulement pour l'IA, mais pour la politique publique dans son ensemble.

La donnée, en fin de compte, est une question de gouvernance, de politique publique... et de politique tout court.

Nevers : L'Excellence numérique au service d'une ville médiane et intelligente

L'innovation, le digital et les nouvelles technologies sont devenus un axe fort du développement de Nevers et de son agglomération. Preuve que la ville intelligente n'est pas réservée aux métropoles. La ville « moyenne », que je qualifie de « médiane » pour mieux valoriser son potentiel réel, possède la bonne échelle pour réussir les transitions numérique et écologique. Le numérique, qui se déploie idéalement à l'échelle intercommunale, permet-il vraiment un essor du développement économique local ? La réponse est oui, parce que c'est la nature même de la révolution numérique que de créer richesse, valeur ajoutée et activité.



Pour concevoir notre territoire intelligent, nous avons d'abord répondu à deux questions. Pour qui ? Pour tous, et d'abord pour les plus vulnérables, l'humain devant être au centre de la démarche. Pourquoi ? Pour bien vivre sa ville, pour profiter au maximum de tous ses services. Notre territoire intelligent devait donc être :

- lisible, facile à comprendre
- équilibré pour couvrir tous les besoins
- fluide, facilitant les déplacements et l'accès aux commerces, aux services publics et aux tiers lieux
- efficace, dynamique économiquement, éco-responsable et durable
- intéressant, vivant, intégrant la culture, le tourisme, les sports, les loisirs

Son déploiement couvre aujourd'hui un large espace de thématiques : économie, mobilités, sécurité, eau, éducation, culture... L'Inkub, bâtiment d'une ancienne caserne militaire réhabilité, lieu totem de la French Tech, abrite un incubateur régional, un Village by CA, accélérateur de start-up porté par le Crédit Agricole, et un hôtel d'entreprises. Il a représenté un tournant dans l'offre immobilière d'entreprises en incarnant une nouvelle vision de Nevers et de son agglomération, désormais tournées vers l'innovation, les formations et les métiers de demain. Nous misons aussi sur une mobilité intelligente, verte et accessible qui passe par un réseau de transport plus connecté (info voyageurs, paiement sans contact, vidéoprotection dans les bus, etc.). En matière de gestion de l'eau, l'Agglomération de Nevers et le groupe LACROIX expérimentent une intelligence artificielle qui anticipe les incidents sur le réseau pour réduire les pertes (200 000 m3 sont économisés chaque année). Plus généralement, les nouvelles technologies nous aident à lutter contre le dérèglement climatique, la numérisation étant une condition de la réalisation de la transition énergétique et de la préservation des ressources naturelles. En matière d'Enseignement Supérieur, nous avons développé les formations à distance grâce à un Campus connecté qui permet aux jeunes de faire des études près de chez eux, et notamment le Parcours d'Accès Spécifique

Santé (PASS). D'autres solutions numériques améliorent le cadre de vie : éclairage public intelligent, passages protégés lumineux, stationnement connecté... Ces quelques exemples montrent que, loin de la gadgetisation, le numérique améliore la vie quotidienne de nos concitoyens et répond concrètement à des besoins. Et nous avons opté pour un numérique responsable ; Nevers a été la première ville en France ayant obtenu le label NR.



Le positionnement à l'international, la présence sur les salons internationaux et la recherche d'opportunités sont également indispensables pour redynamiser notre agglomération. En 2018 avec le maire d'une ville du Québec, nous avons créé le Sommet International de l'Innovation en Villes Médianes (SIIVIM), sous le Haut Patronage du Président de la République, vitrine annuelle des solutions innovantes. Nous venons de lancer, avec la Mission Ecoter - France et Territoires Numériques que je préside, le Réseau SIIVIM pour accompagner les villes adhérentes dans leur transition numérique et les sensibiliser aux enjeux de cybersécurité et de lutte contre l'obsolescence.

Au-delà de sa contribution au développement de notre agglomération, la mutation numérique a été aussi une formidable occasion de reposer la question des rapports entre le politique, le citoyen et le territoire. Le numérique est certes un outil indispensable mais sa maîtrise doit nécessairement rester au politique et donc à l'ensemble de nos concitoyens, pour qu'il soit véritablement « au service de ». C'est en tout cas le choix qu'ont fait Nevers et son agglomération, en restant souveraines sur leurs données.

Denis Thuriot
Maire de Nevers
Président de Nevers Agglomération
Conseiller régional de Bourgogne Franche-Comté



Suite collaborative Hexagone : l'alternative souveraine à Microsoft 365

Conscients des enjeux auxquels sont confrontées les collectivités territoriales, notamment ceux de la transition vers le numérique et de la cybersécurité, la suite collaborative Hexagone propose un accompagnement personnalisé pour une transition réussie !

La suite Hexagone est née d'un appel à projets France 2030, remporté par Interstis, plateforme collaborative française créée en 2014 par Thomas Ballardur et Nicolas Huez.

La suite collaborative Hexagone est une véritable accélération de notre offre et répondra à des besoins précis pour nos clients. Le but est de proposer un outil complet avec un riche panel d'outils ».

Nicolas Huez, cofondateur et directeur technique d'Interstis.

Hexagone, l'innovation à la française

Avec Interstis en chef de file, le projet Hexagone réunit sept industriels du numérique français pour faire d'Hexagone la première suite collaborative 100 % française, véritable alternative aux solutions des géants américains. La suite collaborative Hexagone se veut une offre simple, lisible et modulable, couvrant un périmètre fonctionnel similaire à celui de Microsoft 365.

À travers ses quatre modules, des dizaines de fonctionnalités sont proposées : bureau collaboratif, messagerie et agenda, gestion sécurisée des comptes, et communication instantanée. En termes de sécurité, la suite collaborative Hexagone est sécurisée dans un environnement SecNumCloud, grâce à 3DS Outscale.

Un accompagnement personnalisé

De par la présence d'Interstis comme chef de file du consortium, la suite collaborative Hexagone possède une grande expertise dans l'univers du secteur public. En effet, éditrice d'une plateforme collaborative, Interstis accompagne, depuis 2014, des centaines d'organismes publics : mairies, départements, centres de gestion, régions, etc. : **un total de plus de 500 000 utilisateurs répartis dans l'Hexagone**. Côté services de l'État, la DINUM a choisi Resana (logiciel édité et hébergé par la société Interstis) comme plateforme collaborative des agents de l'État (ministères et préfectures).

Comme indiqué précédemment, des centaines d'organismes publics utilisent cette plateforme, notamment pour faciliter la gestion de projets, la mise en place de workflows, ou encore pour réduire considérablement les courriels grâce à la messagerie instantanée.

La plateforme Interstis propose d'autres fonctionnalités telles qu'une suite bureautique, un agenda partagé, ou encore un outil de visioconférence, pour ne citer que celles-ci.

Une suite collaborative pensée pour les acteurs du secteur public

Des outils performants, couplés à des exigences strictes en matière de sécurité et de souveraineté, font d'Hexagone une solution complète, fiable et robuste pour les acteurs du secteur public. Quelle que soit la taille de l'organisme concerné, les objectifs d'Hexagone sont clairs : faciliter le quotidien des utilisateurs avec des outils performants, innovants et sécurisés, proposer une solution hébergée dans un environnement SecNumCloud, et offrir la première véritable alternative française et souveraine à Microsoft 365 et Google Workspace.

Prenons l'exemple de la messagerie BlueMind, solution française nativement compatible avec Outlook : A la différence des solutions concurrentes, l'agenda partagé inclut dans la solution mail d'Hexagone permet aux utilisateurs de coéditer, à distance, celui de ses collaborateurs. Par exemple, un(e) secrétaire de mairie peut avoir accès, à distance, à l'agenda de son maire. Un gain de temps précieux !



Les collectivités territoriales en première ligne face aux cyberattaques : quelles solutions ?

Dans l'Hexagone, les collectivités territoriales sont particulièrement visées par des cyberattaques (30 % des collectivités territoriales ont déjà été victimes d'un rançongiciel). **Entre janvier 2022 et juin 2023, l'ANSSI a enregistré et traité 187 cyberattaques visant les collectivités territoriales** (soit une moyenne de 10 incidents par mois). Dans ce rapport, on constate que les communes et EPCI à fiscalité propre ont les principales concernées, vient ensuite les départements, régions et EPCI sans fiscalité propre et les collectivités d'outre-mer.



« La faiblesse des systèmes de sécurité informatique dans les collectivités territoriales en fait des cibles de choix ». Selon l'ANSSI.

En cas de cyberattaque, notamment par rançongiciel, l'arrêt des services des collectivités revêt une gravité particulière et renforce la pression sur ces entités. À la suite de la compromission du parc informatique d'une entité, de multiples services publics (aides sociales, état civil, urbanisme, administration des cimetières, gestion de l'eau et des déchets, etc.) et services internes à la collectivité (téléphonie, messagerie, finance, ressources humaines, etc.) ne sont plus opérationnels.



Ces difficultés obligent souvent la collectivité affectée à basculer vers un mode de fonctionnement dégradé, voire manuel, affectant son activité opérationnelle et ses missions de service public auprès des usagers. Pour les collectivités territoriales, les cyberattaques peuvent engendrer d'autres conséquences : **Destruction de données, pertes financières et vol de données ou encore, entacher l'image de la collectivité et des élu(e)s.**

Aujourd'hui, pour une collectivité et quelle que soit sa taille, il n'est plus de savoir si une cyberattaque surviendra mais plutôt quand. Pour cette raison, il est primordial de se prémunir en amont (en identifiant les risques et en se faisant accompagner par des professionnels) mais également de choisir des solutions souveraines, robustes et hautement sécurisé.

A ce sujet, l'ANSSI recommande aux entités publiques d'utiliser des solutions qualifiées SecNumCloud afin de garantir le plus haut niveau de sécurité pour les données sensibles et stratégiques.

Choisir la souveraineté au Cloud Act

Le Cloud Act, est une loi américaine autorisant les autorités du même pays à accéder à des données personnelles stockées sur des serveurs situés à l'étranger. Cette loi représente un risque majeur pour les collectivités qui utilisent ou envisagent d'utiliser ce mode d'hébergement. Par exemple, même si Microsoft affirme héberger une partie de ses données en France, ces dernières restent soumises au Cloud Act. Microsoft étant une société américaine, les États-Unis peuvent exiger l'accès à des données, y compris celles hébergées sur des serveurs français.

Le Cloud Act remet en cause un certain nombre de question et notamment celle de la souveraineté des données. De nombreuses études ont démontré les risques liés au stockage de données sensibles dans le Cloud américain. C'est notamment le cas de la récente panne ayant impacté les postes Microsoft, qui prouve encore qu'héberger ses données dans un seul et unique cloud peut provoquer d'importantes pannes au sein des administrations.

Avec la suite collaborative Hexagone, les données sont sauvegardées en France, auprès de 3DS Outscale (filiale de Dassault Systèmes), dans un environnement SecNumCloud, plus haut niveau de sécurité en France certifié par l'ANSSI. En résumé, le Cloud Act représente une menace pour la sécurité, la confidentialité et la souveraineté des données des collectivités. Aujourd'hui, de nombreuses collectivités optent pour des solutions de cloud locales ou européennes, offrant ainsi un meilleur contrôle sur leurs données et une conformité avec la réglementation en vigueur.

Vous souhaitez découvrir la solution Hexagone ? C'est par ici : <https://eu1.hubs.ly/H0bvvhx0>



L'IA juridique au service des collectivités

Régions, départements, métropoles, EPCI, communes, CPAM, CHU...
Partout en France, ils utilisent l'IA de Doctrine pour maîtriser leur environnement juridique et économiser des heures de travail.

Renforcez votre sécurité juridique, gagnez en productivité.

Chaque année les normes s'empilent.
Le droit devient de plus en plus complexe.

Budget restreint. Équipes resserrées.
Vaste champ de compétences.

On vous demande de faire
toujours plus avec moins.

Gardez le contrôle avec Doctrine,
1ère plateforme d'IA juridique.

+ 2 000 acteurs publics nous font confiance, et vous ?



INSTITUT QUORUM

Au cœur de l'opinion publique

institut-quorum.fr



Economies, Souveraineté, Innovation : Flex4IoT, la Clé des Collectivités Connectées

La solution Flex4IoT est conçue et produite 100% en France chez EuroProd Technologies.

Depuis 2021, les collectivités territoriales font face à une hausse spectaculaire de leurs dépenses énergétiques (de 30 % à 300 %). Les bâtiments publics représentant 44 % de la consommation énergétique nationale, ces augmentations pèsent lourdement sur les budgets.

Dans ce contexte, Flex4IoT se positionne comme la solution innovante et incontournable pour réduire efficacement ces coûts tout en répondant aux enjeux de transition écologique.

Une révolution dans les infrastructures IoT des collectivités Flex4IoT permet aux collectivités de déployer un réseau LoRaWAN privé, sécurisé et sans abonnement.

Grâce à cette infrastructure, les acteurs publics deviennent autonomes dans la supervision et le pilotage des équipements connectés. L'approche d'un réseau local "on premise" garantit la souveraineté des infrastructures et la propriété des données générées, en conformité avec les exigences étatiques.

Une solution clé en main et évolutive

Avec sa gamme de produits, allant des capteurs et actionneurs jusqu'au logiciel d'hypervision, Flex4IoT offre une architecture maîtrisée. Facile à installer, elle répond aux multiples besoins des territoires connectés :

- Économies d'énergie : gestion optimisée du chauffage, de l'éclairage et des consommations.
- Supervision intelligente : données en temps réel, alertes personnalisées et IA adaptative pour analyser et anticiper les usages.
- Gestion de l'environnement : suivi de la qualité de l'air, surveillance des cours d'eau et optimisation des espaces verts.
- Amélioration des services publics : gestion des déchets, suivi de fréquentation et pilotage des infrastructures.

Des bénéfices concrets et mesurables

Flex4IoT s'inscrit dans une démarche écologique et économique. La mutualisation des équipements réduit les coûts d'exploitation et l'accès à des données précises facilite une prise de décision éclairée. Les collectivités peuvent ainsi :

- Réduire leur impact environnemental.
- Améliorer la qualité des services rendus.
- S'adapter rapidement à l'évolution des besoins.



Une technologie au service de la sobriété énergétique

Flex4IoT connecte les territoires tout en aidant à économiser par sa capacité unique à remonter des données et agir via un même réseau.

Avec des technologies de régulation adaptative (comme la régulation du chauffage à la pièce modulée selon la présence ou la météo), Flex4IoT répond aux enjeux de sobriété énergétique. Cette solution boostée à l'IA adaptative est aussi parfaitement conforme aux décrets BACS et Tertiaire, participant activement à la transition écologique.

Un accompagnement sur mesure

Flex4IoT peut intégrer des capteurs tiers compatibles LoRaWAN et s'adapte à des projets spécifiques nécessitant des développements particuliers.

Des aides au financement sont disponibles pour des projets de réduction des consommations énergétiques et de numérisation des infrastructures.

Flex4IoT est une avancée majeure pour les collectivités engagées dans la transition énergétique et numérique. En alliant innovation, souveraineté des données et respect de l'environnement, cette solution ouvre la voie vers des territoires intelligents, où chaque action et pilotage repose sur une information précise et fiable.

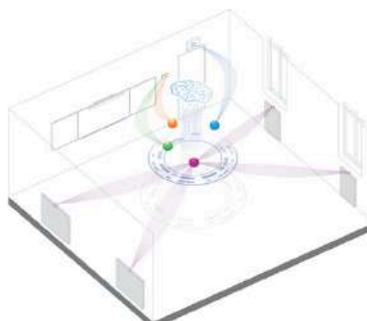
Flex4IoT, est bien plus qu'une solution technique, c'est une vision pour l'avenir des collectivités.

Flex4IoT est une marque du groupe EuroProd Technologies, groupe engagé dans la réindustrialisation des territoires.

CAPTEURS



COLLECTE DES DONNÉES



PILOTAGE



SECURITY DATA NETWORK

Expert en cybersécurité et réseaux au service des PME, industries et collectivités



Didier BOURGUIGNON, Président et Tristan MANZANO, Directeur Général
<https://securitydatanetwork.com/>

La cybersécurité est aujourd'hui un enjeu stratégique incontournable pour toutes les organisations. Avec l'augmentation exponentielle des cyberattaques et l'ingéniosité sans cesse croissante des cybercriminels, il devient vital pour toutes les entreprises de renforcer la protection de leurs systèmes d'information.

Créée en 2019, Security Data Network (SDN) se positionne comme un partenaire de confiance pour les accompagner dans la sécurisation de leurs systèmes d'information (SI). Notre équipe d'experts intervient sur l'ensemble du cycle de sécurité, de la prévention à la gestion des incidents, en passant par l'audit, la mise en place de solutions de protection et la formation des collaborateurs. Grâce à une veille constante et à une expertise en évolution continue, les équipes SDN sont en mesure de détecter les menaces émergentes et d'adapter rapidement nos services aux nouvelles attaques qui se développent chaque jour. Pour SDN, la cybersécurité n'est pas seulement une question de réactivité, mais aussi d'anticipation et de préparation face à un environnement numérique de plus en plus complexe.

Basée en Centre-Val-de-Loire SDN accompagne les entreprises, peu importe leur taille, dans la sécurisation de leur système d'information et de leurs infrastructures réseaux, dans un monde où les risques sont omniprésents.

Pourquoi Security Data Network ? Une réponse efficace aux cybermenaces

SDN offre aujourd'hui une réponse efficace face aux cybermenaces qui ne cessent d'évoluer. Les entreprises et les collectivités locales sont aujourd'hui confrontées à des risques informatiques de plus en plus diversifiés et complexes. Les cybercriminels, toujours plus organisés, utilisent des méthodes de compromission sophistiquées pour cibler leurs victimes. Les ransomwares, attaques par phishing, ou violations de données sont autant de menaces qui peuvent paralyser une organisation en un instant, mettant en danger son fonctionnement quotidien, sa réputation et la sécurité de ses informations sensibles. Ces attaques sont de plus en plus fréquentes et prennent des formes toujours plus subtiles, rendant leur détection et leur prévention particulièrement difficiles.

“ SDN propose une gamme de services diversifiée pour garantir la résilience du SI des entreprises. ”

Face à cette situation, Security Data Network (SDN) se distingue par une adaptabilité sans égale. Comme l'assure **Didier BOURGUIGNON, Président et co-fondateur**, nous comprenons que chaque organisation, possède des spécificités propres. C'est pourquoi nous ne proposons pas de solutions standardisées. **Notre approche repose sur l'élaboration, en étroite collaboration avec nos clients, d'une stratégie de cybersécurité personnalisée.** Nous prenons le temps de comprendre les besoins, les contraintes et les objectifs de chaque structure, afin de concevoir des solutions véritablement adaptées. **Ces solutions intègrent les technologies les plus avancées et répondent aux défis uniques de chaque infrastructure informatique.**

Cette approche sur-mesure nous permet de déployer des services de cybersécurité à la fois efficaces et pertinents, tout en garantissant une protection maximale contre les menaces actuelles et futures. Nous veillons à ce que nos clients soient non seulement protégés, mais également préparés à anticiper les évolutions de la cybersécurité, grâce à des outils de détection avancés, des dispositifs de surveillance continue et des protocoles de réponse adaptés. Grâce à cette stratégie, nos clients bénéficient **d'un accompagnement proactif, réactif et complet**, conçu pour assurer la sécurité de leurs systèmes d'information à long terme. Dans un environnement numérique où les risques ne cessent de croître, **SDN reste un partenaire de confiance pour protéger les organisations contre les cyberattaques.**

Des offres complètes et adaptées aux besoins et aux budgets des organisations

SDN propose une gamme de services diversifiée pour garantir la résilience du SI des entreprises. Nous mettons un point d'honneur à **offrir des services** qui couvrent l'ensemble du spectre **de la cybersécurité, de la prévention à la gestion de crise, en passant par la surveillance, l'audit et la formation.**

Cyberdéfense – Une surveillance proactive avec le SOC : L'un des piliers de notre approche est le Security Operation Center (SOC), une véritable tour de contrôle dédiée à la sécurité des infrastructures. Le SOC de SDN assure une surveillance en temps réel de l'environnement informatique. Notre équipe peut détecter toute anomalie, même la plus subtile, et identifier rapidement toute suspicion d'attaque. Cette vigilance constante permet d'intervenir rapidement pour limiter l'impact d'une éventuelle intrusion. La réactivité et l'expertise de notre équipe permettent ainsi de maintenir la continuité de l'activité, tout en minimisant les risques liés aux cyberattaques.

Sécurisation du SI – Des solutions adaptées à l'infrastructure :

La sécurisation du système d'information d'une organisation est essentielle pour protéger ses données sensibles et assurer la stabilité de ses opérations. SDN analyse minutieusement l'architecture du SI afin de proposer des solutions de sécurité parfaitement adaptées aux besoins spécifiques de l'entité. Nous mettons en place des outils de protection tels que des pare-feux, des technologies XDR (Extended Detection and Response), ainsi que des sondes de détection d'intrusion. Ces technologies permettent non seulement de protéger l'infrastructure contre les menaces extérieures, mais aussi de détecter rapidement toute tentative d'intrusion en cours. Grâce à des solutions évolutives et scalables, nous nous assurons que l'environnement informatique reste sécurisé face aux nouvelles menaces émergentes, tout en répondant aux exigences en termes de performance et de flexibilité des entreprises.

Audit et Pentests – Évaluer la robustesse de son système :

Pour anticiper les attaques, il est primordial de comprendre les failles potentielles de son système informatique. C'est là qu'interviennent nos audits de sécurité et nos tests d'intrusion (pentests). Ces procédures permettent d'évaluer en profondeur la robustesse de l'infrastructure, des applications et des sites web des entités face aux cybermenaces. Nos experts simulent des attaques réelles pour identifier les vulnérabilités qui pourraient être exploitées par des cybercriminels. Les résultats de ces tests offrent une vue d'ensemble claire et précise des risques d'exposition, et nous permettent de mettre en place des mesures correctives avant que ces faiblesses ne soient exploitées par des attaquants. Dans nos rapports détaillés, nous fournissons des recommandations concrètes et actionnables dont l'objectif est de renforcer la sécurité des systèmes et réduire les risques.

Infogérance – Un cloud souverain pour les données : Dans un monde où la gestion des données devient de plus en plus complexe, nous proposons une solution d'infogérance basée sur un cloud souverain sécurisé. Cette approche permet de centraliser l'ensemble des équipements et ressources dans un environnement sécurisé, garantissant ainsi une gestion simplifiée de l'infrastructure. Le cloud souverain assure également que les données de nos clients sont stockées dans des conditions conformes aux normes de sécurité et aux réglementations en vigueur, notamment en matière de confidentialité et de souveraineté des données. En choisissant cette solution, nos clients bénéficient non seulement d'une réduction des coûts et d'une simplification de la gestion informatique, mais aussi d'une protection renforcée de leurs données stratégiques. Cette approche garantit la confidentialité de leurs informations sensibles, tout en offrant une flexibilité maximale pour soutenir la croissance de leur organisation.

“Chez Security Data Network (SDN), l'excellence n'est pas qu'un objectif c'est un engagement constant qui guide chacune de nos actions ”

Sensibilisation et Phishing – Former les collaborateurs : La cybersécurité ne se limite pas à la mise en place de technologies : elle dépend également du comportement des utilisateurs. Dans la majorité des cyberattaques, le maillon faible est l'humain, par manque de connaissance. Chez SDN, nous proposons des programmes de sensibilisation à la cybersécurité, incluant des simulations de phishing. En simulant des attaques de phishing, nous testons la capacité des collaborateurs à détecter les tentatives d'attaque par email, une des méthodes les plus courantes utilisées par les cybercriminels. Ces exercices permettent d'évaluer le niveau de vigilance des équipes et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations. En parallèle, nous organisons des sessions de formation pour enseigner aux utilisateurs les bonnes pratiques à adopter en matière de sécurité informatique. Cela inclut la gestion des mots de passe, la reconnaissance des tentatives de phishing, la sécurité des terminaux mobiles, et bien plus encore. La formation continue est essentielle pour renforcer la posture de sécurité des entreprises et réduire les risques liés aux erreurs humaines.



Une approche basée sur l'excellence

Chez Security Data Network (SDN), l'excellence n'est pas qu'un objectif c'est un engagement constant qui guide chacune de nos actions tel que se l'applique Tristan MANZANO, Directeur Général et co fondateur bardé de certification technique. Dans un domaine aussi évolutif que la cybersécurité, où les menaces et les technologies progressent à une vitesse fulgurante, nous sommes convaincus qu'une expertise solide et actualisée est la seule manière de garantir à nos clients une protection optimale.

“Se prémunir contre les cyberattaques n’est plus une option, mais une nécessité.”

Les cyberattaques ne sont plus une éventualité lointaine, mais une réalité qui frappe de nombreuses entreprises chaque jour. Les chiffres sont sans appel : une entreprise sur trois touchée par une cyberattaque cesse ses activités dans les six mois suivant l’incident. Ce constat dramatique résulte des impacts souvent sous-estimés d’une intrusion numérique : pertes financières colossales, atteinte à la réputation, interruption prolongée des opérations, et dans certains cas, une impossibilité totale de se relever. Avec SDN, les entreprises bénéficient d’une expertise de pointe et de solutions adaptées pour garantir la pérennité de leur activité.

Les clés de la réussite avec SDN

Chez SDN, nous adoptons une approche globale et personnalisée pour offrir à nos clients une protection optimale contre les menaces numériques. Nos solutions s’appuient sur des principes fondamentaux qui font de notre expertise un gage de succès pour votre cybersécurité.

Nous disposons d’une **expertise reconnue**, acquise grâce à de nombreuses années d’expérience dans le domaine de la cybersécurité. Nos services couvrent tous les aspects essentiels de la protection des systèmes d’information, de la prévention à la réaction face aux incidents. Nous nous engageons à offrir à nos clients une couverture complète, que ce soit à travers des audits de sécurité, des tests d’intrusion, des campagnes de sensibilisation pour éviter les risques, ou encore une surveillance constante via notre **Security Operation Center (SOC)**. En cas d’incident, nous assurons une réponse rapide pour minimiser les impacts et restaurer rapidement les services affectés. Cette maîtrise de toutes les étapes du cycle de sécurité nous permet de garantir une protection maximale pour nos clients.

Deux PME sur trois mettent la clé sous la porte dans les six mois suivant une cyberattaque.

On a souvent tendance à croire que seules les grandes entreprises sont la cible privilégiée des cyberattaques, mais cette idée reçue est loin de la réalité. En effet, les petites et moyennes entreprises (PME) se trouvent souvent en première ligne face aux cybercriminels. Pourquoi ? Parce qu’elles sont perçues comme des cibles plus vulnérables, disposant de ressources limitées pour se défendre efficacement. Pourtant, les conséquences d’une cyberattaque peuvent être dévastatrices pour une

PME : les statistiques montrent que deux PME sur trois mettent la clé sous la porte dans les six mois à un an qui suivent une cyberattaque. Ces entreprises existaient bien souvent depuis plusieurs générations, et une cyberattaque suffit à anéantir toutes ces centaines d’années de travail. L’enjeu est capital. Toutes les entreprises doivent pouvoir être protégées.

Ces chiffres alarmants rappellent l’importance cruciale pour les PME d’adopter une posture de vigilance accrue et de mettre en place des mesures de protection adaptées. Car NON, les PME ne sont pas "trop petites pour intéresser les cybercriminels", bien au contraire il est parfois plus facile d’extorquer 100€ à cinquante PME que 5.000€ à une grande entreprise.

Les réactions essentielles en cas de cyberattaque

En cas de cyberattaque, il est impératif d’agir rapidement et de manière réfléchie pour limiter les dégâts. Le premier réflexe à avoir est de débrancher immédiatement l’ordinateur du réseau. Cela permet d’isoler la machine compromise et d’éviter que l’attaque ne se propage à d’autres équipements ou serveurs connectés. Une fois cette mesure d’urgence prise, il est crucial de faire appel à un expert en cybersécurité. À chacun son métier. On peut faire le parallèle suivant entre la cybersécurité et la médecine : il y a des médecins généralistes et des médecins spécialisés. En informatique, c’est la même chose. Il y a l’informatique général et l’informatique spécialisée comme le domaine de la cyber sécurité. Les chefs d’entreprise doivent faire confiance à des spécialistes pour protéger et assurer la pérennité de « leur bébé ».

SDN pourra analyser la situation, identifier l’origine de l’attaque, évaluer les impacts, et les accompagner dans la mise en place d’une stratégie de remédiation.

Il est également essentiel de signaler l’incident aux autorités compétentes, comme l’Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d’Information (ANSSI), et de mobiliser les équipes internes pour évaluer les dommages, notamment sur les données sensibles et les opérations en cours.

En résumé, les entreprises ne peuvent plus se permettre d’ignorer les menaces cyber. Agir vite, appeler les bons experts et tirer des enseignements de l’incident sont les étapes clés pour se relever d’une cyberattaque et éviter que cela ne se reproduise. Protéger son système d’information, c’est protéger l’avenir de son entreprise.

Se prémunir contre les cyberattaques n’est plus une option, mais une nécessité. En choisissant SDN, les entreprises font le choix d’un **accompagnement sur-mesure, d’une expertise éprouvée et d’un engagement total pour sécuriser et assurer la continuité de leur activité.**



Communication

Collaboration

Efficacité

Connaissances



De l'Intranet au Bureau Numérique de l'Agent

Avec **l'expérience agent** au cœur de la transition numérique du secteur public, Jalios aide les collectivités à **gagner en efficacité** et à rendre le travail de chacun plus épanouissant.

- **Fédérez** vos agents autour d'une ambition partagée et porteuse de sens
- **Gardez le lien** avec tous les agents, en particulier les agents terrain
- **Développez le collaboratif**, la transversalité et l'innovation
- **Soutenez vos agents** avec un bureau numérique performant et sécurisé
- **Accompagnez vos agents** tout au long de leur carrière

 **Jalios Workplace**

 **Jalios Intranet**

 **Jalios Pulse**

 **Jalios Teamwork**

Aide à la rédaction, résumés, traductions, assistants, etc. : toutes nos solutions sont **augmentées à l'Intelligence Artificielle !**



 **Jalios**

58, rue Pottier
78150 Le Chesnay, France
Tél: +33 (0)1 39 23 92 80
info@jalios.com
www.jalios.com

JALIOS OPEN SUITE

Première suite bureautique collaborative totalement souveraine

Avec plus de **2,3M d'utilisateurs**, Jalios est le **leader français de solutions souveraines de communication et de collaboration augmentées à l'IA**. Les produits Jalios se combinent en un environnement numérique de travail complet pour travailler ensemble efficacement, aussi bien en interne qu'avec des externes : chat, visio, bureautique, gestion de projet, gestion documentaire, communautés, gestion des connaissances, e-learning, etc.

De l'Intranet à la Digital Workplace : une plateforme d'expérience agent pour simplifier le quotidien

Véritable plateforme d'expérience agent, Jalios unifie communication, collaboration et gestion des connaissances et répond aux enjeux et aux spécificités du secteur public.



Grand Reims : @lizé, un portail d'accès unique, par et pour tous les agents

@lizé est la plateforme collaborative du **Grand Reims**, motorisé par Jalios. Ce portail d'accès unique pour tous les agents se veut un levier de transformation et d'efficacité collective pour l'intercommunalité, afin de travailler ensemble de manière plus agile. Le projet, impulsé par la Communication managériale et fortement porté par la Direction Générale et les Ressources Humaines, s'inscrit notamment dans la démarche de progression managériale de la ville de Reims et de l'intercommunalité.

Scan me



Communauté de communes Anis Atlantique : B.A BA, un centre de collaboration interne et externe

L'intranet collaboratif Jalios "B.A BA" s'inscrit au cœur de l'environnement de travail des agents. Il est, pour les communes, une porte d'entrée unique pour accéder à l'intercommunalité.

Canal de communication de la collectivité, il diffuse des "informations flash" ainsi que des contenus plus développés et plus pérennes sous forme d'articles. Les agents y retrouvent toutes les données et applications dont ils ont besoin au quotidien. Grâce à lui, ils interagissent entre eux et avec les communes membres via un espace collaboratif dédié.

Scan me



Département du Pas-de-Calais : plus qu'un Intranet, une réelle plateforme numérique de travail et de collaboration

Le **Département du Pas-de-Calais** a choisi Jalios pour sa capacité à répondre aux 4 grands axes qu'il souhaitait adresser dans son intranet : **communiquer, collaborer, partager des connaissances** et surtout, montrer aux agents qu'il est possible de **gagner en qualité de vie au travail, gagner en efficacité** et en se déchargeant des petites actions chronophages et répétitives du quotidien. Il crée de réelles synergies au sein des communautés de travail, et permet ainsi par exemple de réunir les agents techniques des collèges, plutôt éloignés de l'intranet et qui n'utilisent pas forcément un ordinateur au quotidien.

Scan me



Sécurité, sobriété, interopérabilité : une plateforme pour répondre aux défis des collectivités

Référencés par l'UGAP et le RESAH, les produits Jalios sont disponibles en **SaaS et On-Premise**. Ils peuvent ainsi être déployés en région qualifiée SecnumCloud par l'ANSSI et dans les Cloud privés de ses clients et répondre à leurs exigences de sécurité. Grâce à leur architecture modulaire et extensible, et s'appuyant sur une plateforme frugale, **les produits Jalios renforcent la sobriété et la résilience du système d'information en s'intégrant dans le système d'information de ses clients.**

Labellisé Numérique Responsable, Jalios réunit une centaine de collaborateurs passionnés d'innovation utile et s'appuie sur un réseau de partenaires reconnus pour accompagner près de 500 clients, de la PME au grand compte, dans les secteurs public, privé et associatif.

Jalios compte notamment parmi ses clients plus de 60 collectivités territoriales (Métropoles, communautés d'agglomérations ou urbaines, villes, régions, départements, SDIS), de nombreuses institutions, autorités, agences et opérateurs d'Etat (CDC, INSEE, HAS, BRGM, ARS, etc.), des services aux citoyens (bailleurs sociaux, CPAM, etc.), des universités (UNISTRA, UPEC, Excelia, etc.) et des ministères (Finances, DAE, Travail, Solidarités et Santé, Justice, etc.).





KONICA MINOLTA

Pour une transformation *DIGITALE ET DURABLE* des environnements de travail



**Solutions
d'impression**



**Sécurité &
infrastructure IT**



Audit



**Gestion
documentaire**



Cloud



**Structuration
data**

Giving Shape to Ideas*

Konica Minolta Business Solutions France

365-367 route de Saint-Germain 78424 Carrières-sur-Seine Cedex
S.A.S au capital de 46.290.375 € - RCS Versailles B302 695 614

**Pour en
savoir plus**



* Donnez vie à vos idées

Passez à l'heure du digital pour vos recrutements !

Selon une étude de la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique), 67% des collectivités territoriales déclarent rencontrer des difficultés de recrutement (2023). Entre défis d'attractivité, modernisation des outils et implication des parties prenantes, l'heure est venue de digitaliser pour gagner en efficacité et répondre aux attentes des

candidats. Voici quelques conseils pour structurer votre transition digitale.

1. Une stratégie de digitalisation adaptée à vos besoins

La transformation digitale est un levier incontournable pour simplifier vos processus de recrutement et gagner en efficacité. En adoptant une solution de gestion des recrutements dédiées aux collectivités comme Beetween :

- Vous centralisez la gestion des candidatures
- Vous automatisez les tâches répétitives et chronophages.
- Vous pilotez l'ensemble de l'activité de recrutement.

Résultat ? Vous libérez plus de temps pour analyser les profils et valoriser vos ressources humaines. Avec des modules dédiés à la publication automatique d'offres d'emploi et au suivi des candidatures, les équipes RH gagnent en agilité tout en respectant les contraintes du secteur public et du RGPD.



Sans compter que la dématérialisation des processus réduit de 40 % le temps consacré à l'administration des recrutements. Et c'est aussi une démarche écoresponsable qui s'inscrit dans les politiques publiques modernes : fini les salles d'archives qui débordent de CV datant du siècle dernier (ou presque) !

2. Intelligence collective : mobilisez vos équipes

Le recrutement dans les collectivités ne se limite pas à la direction des ressources humaines.

Afin d'éviter les silos entre les directions métiers et l'équipe recrutement, il est nécessaire d'impliquer davantage tous les acteurs et créer des synergies entre les services.

D'accord, mais comment faire concrètement ?

- Toutes les parties prenantes d'un recrutement doivent disposer d'un accès à la plateforme de recrutement
- Définissez les différents rôles, du chef de service jusqu'à l'élu
- Créer des processus homogènes pour valoriser vos bonnes pratiques (identification des besoins, étapes de recrutement, compte-rendu d'entretien)

Chez Beetween par exemple, vous retrouvez la digitalisation des circuits de validation des demandes de recrutement (DAR, DDR), la constitution des DVE, la possibilité de créer des questionnaires manager (ou PV de jury) ou encore un système de notifications et de suivi des recrutements collaboratif.

L'intelligence collective améliore la pertinence des recrutements tout en renforçant l'adhésion des équipes au choix final. Une manière simple et efficace d'éviter les erreurs de casting qui peuvent être extrêmement coûteuses.

3. Développez votre marque employeur pour mieux recruter

Les collectivités, tout comme les entreprises, doivent aujourd'hui travailler leur attractivité. La marque employeur est un atout stratégique pour attirer des talents, surtout dans un contexte de pénurie de profils et où les attentes des candidats évoluent.

Quelques bonnes pratiques issues de la fonction publique :

- Communiquez sur les valeurs et les missions de votre collectivité via les réseaux sociaux et votre site institutionnel.
- Mettez en avant les témoignages d'agents ou d'élus pour incarner votre organisation.
- Créez une page carrière qui reflète la modernité de vos outils, comme le fait la plateforme Beetween avec ses solutions dédiées.

En renforçant votre image, vous attirez des profils alignés avec votre vision. Résultat : des recrutements plus durables et des équipes mieux engagées.



En conclusion : Passez à l'action !

Digitalisation, intelligence collective, marque employeur : ces trois piliers transforment vos recrutements en leviers de performance et d'attractivité. Il n'y a pas de recette magique, mais une combinaison de bonnes pratiques qui allient innovation et implication humaine. Avec des outils comme Beetween et une stratégie claire, vous êtes prêts à relever les défis d'un recrutement adapté aux nouveaux usages.

CYBASSUR.fr

L'Assurance cyber risque

En 2023 en France, le nombre d'incidents de cybersécurité a augmenté de 15% par rapport à 2022. Les collectivités territoriales sont des cibles majeures des cyberattaques. Selon le dernier baromètre de Cybermalveillance.gouv.fr une collectivité sur dix a été victime de cyberattaques ces douze derniers mois.

Courtier en assurances nous accompagnons des entreprises et des collectivités depuis 1993. En créant **Cybassur.fr** dès 2017, nous étions parmi les pionniers de l'assurance cyber en France. Cette expertise reconnue, notre connaissance des collectivités locales et de vos risques numériques, nous permettent de vous proposer les meilleures offres adaptées à vos besoins propres.

Notre maîtrise de l'offre assurance cyber et un benchmark constant vous garantissent l'accès aux solutions proposées par les assureurs spécialisés, aux meilleures conditions du marché.

**Assurance
Cyber
Pour un devis
gratuit
Et sans
engagement
Contactez-
nous!**

Cybassur.fr – 02 54 22 16 20 – contact@cybassur.fr

Orias 23001353

insitu.app

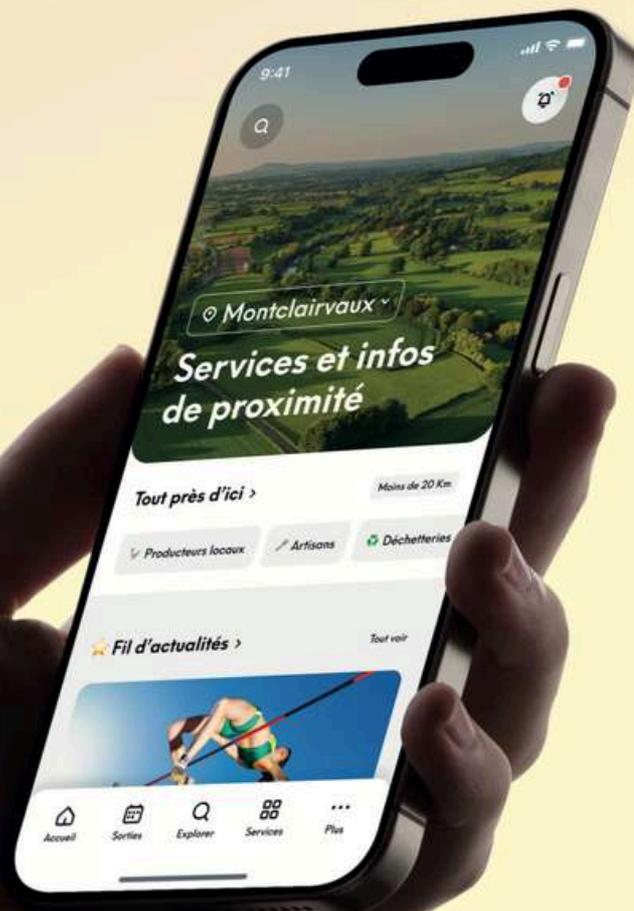
Le guide mobile départemental interconnecté

Transformez vos données en
services utiles pour vos citoyens

- Votre application en marque blanche
- Connectée à l'Open Data
- 40+ services personnalisables
- Informations localisées
- Alertes ciblées
- Automatisation complète
- Sécurisée et garantie RGPD



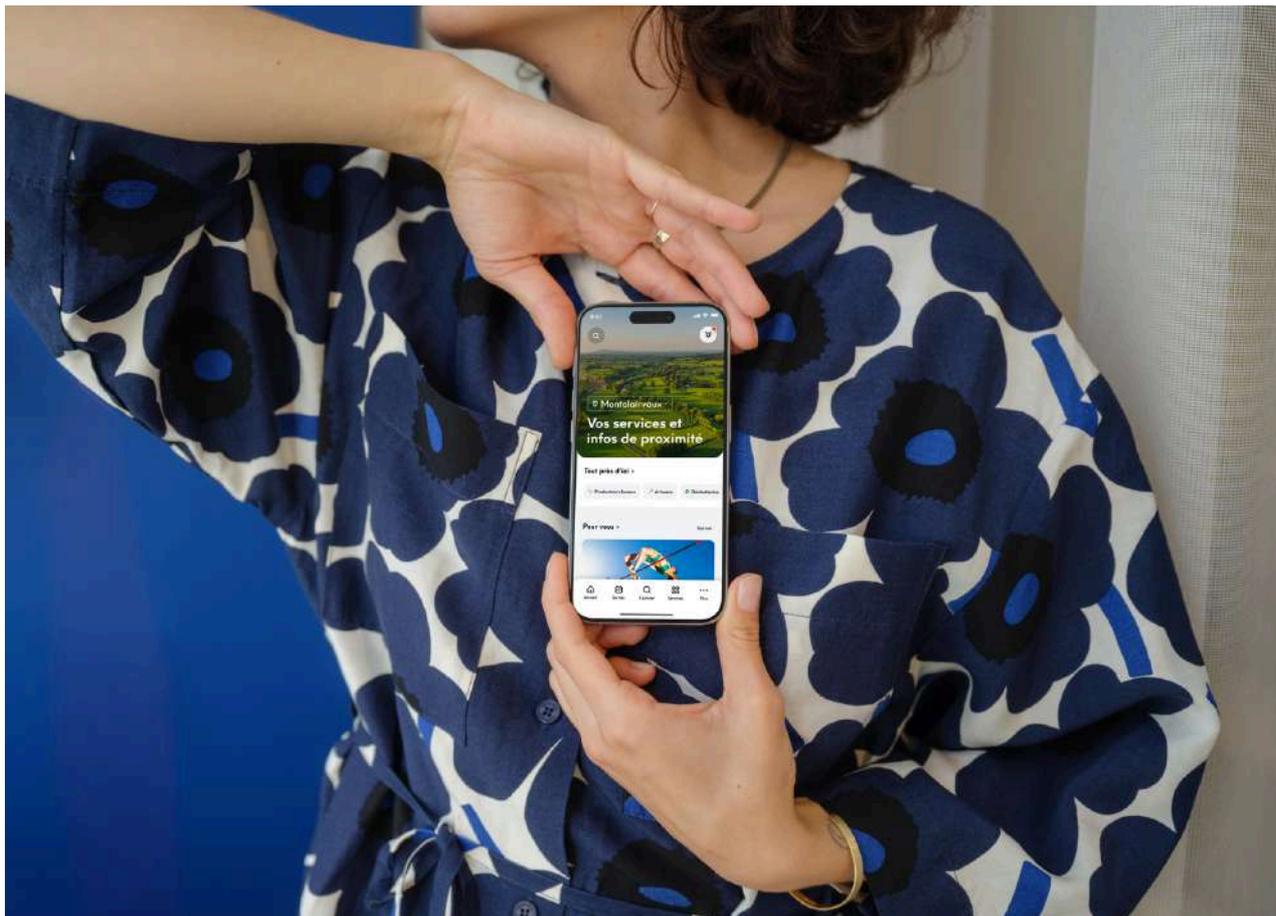
insitu.app



Solution basée sur
la réutilisation
des données publiques



LA
FRENCH TECH
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ



Départements : Le numérique au service d'une relation citoyenne plus forte

Selon l'étude du Baromètre de la communication locale 2024 (CapCom), seulement 28% des citoyens estiment recevoir des informations qui les concernent directement de leur département. Face à des services départementaux très diversifiés et dans un contexte de transformation des usages numériques, l'enjeu est de répondre aux attentes des habitants avec des informations personnalisées.

Comment améliorer la visibilité des services départementaux ?
 Comment adapter la communication aux besoins spécifiques des usagers selon leur âge, leur localisation et leur situation ?

La startup française insitu.app propose une solution innovante qui vient renforcer les supports existants, en transformant la relation entre les départements et leurs citoyens.

Quand les données des départements deviennent des services pour les habitants

Notre expertise consiste à recenser les données départementales exploitables, à identifier les cas d'usage pertinents, puis à les transformer en services concrets. Cette approche, développée depuis plusieurs années, nous permet de tirer parti de l'enrichissement constant des données publiques pour simplifier la vie des habitants.

Prenons l'exemple des données sur les assistants maternels agréés : au lieu de simplement publier une liste, l'application permet aux parents de trouver rapidement le professionnel idéal près de chez eux. De même, les données des événements culturels deviennent un agenda personnalisé selon les centres d'intérêt de chacun.

L'innovation réside dans notre capacité à analyser les besoins réels des citoyens et à les mettre en correspondance avec les données disponibles (Open Data). Cette démarche va bien au-delà de la simple consultation d'informations : elle transforme des données brutes en services actionnables.

Des résultats concrets issus de nos territoires pilotes

La co-construction avec nos premiers territoires partenaires nous a permis d'expérimenter et d'affiner notre solution sur deux années. Les chiffres témoignent de la pertinence de cette approche. L'application atteint un taux d'adoption de 25% dès les 12 premiers mois, progressant jusqu'à 40% après 48 mois. Elle touche une audience large, particulièrement les 25-74 ans. Plus impressionnant encore, une note utilisateur de 4,46/5 avec une interaction et un engagement 4 à 10 fois supérieurs à ceux observés sur les sites internet traditionnels.

La découverte intelligente des services

Les départements gèrent des domaines de compétences extrêmement vastes et parfois sans liens apparents entre eux : Routes, social, éducation, solidarité, ... Comment alors maximiser la visibilité de cette richesse ?

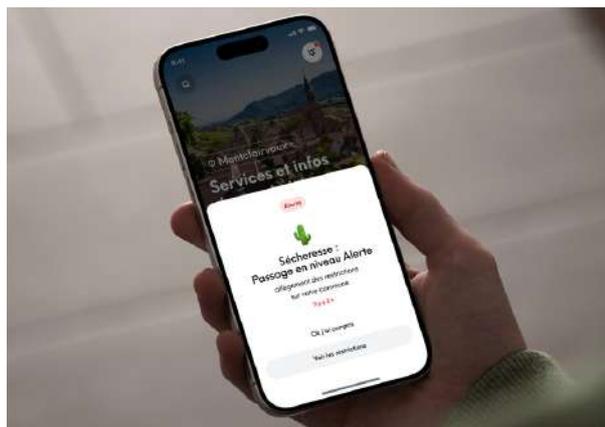
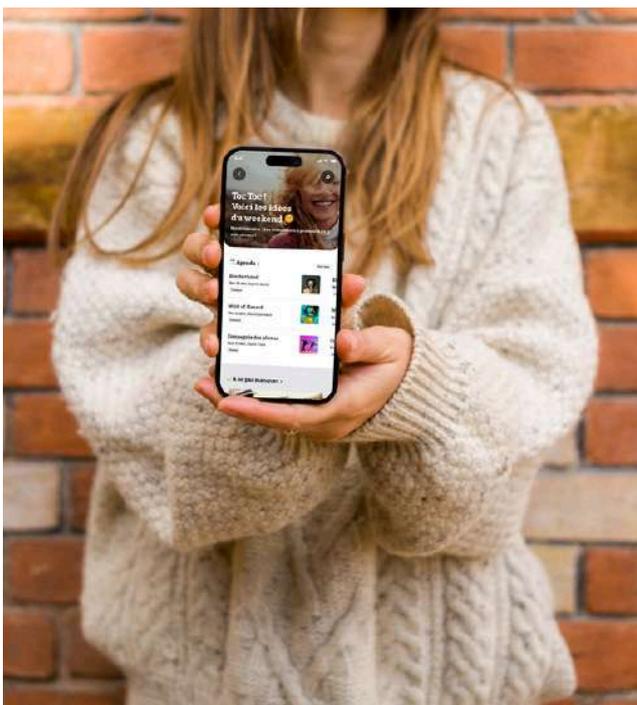
L'application répond à ce défi en centralisant l'accès aux informations et en facilitant la découverte de nouveaux services. Un habitant consultant l'agenda culturel peut ainsi découvrir les services d'autonomie pour ses parents ou trouver une aide pour son association. En décloisonnant les données des différentes administrations, l'application mobile permet d'accéder aux informations pertinentes et de s'adapter à la réalité du quotidien des citoyens.

Un outil qui préserve les ressources internes

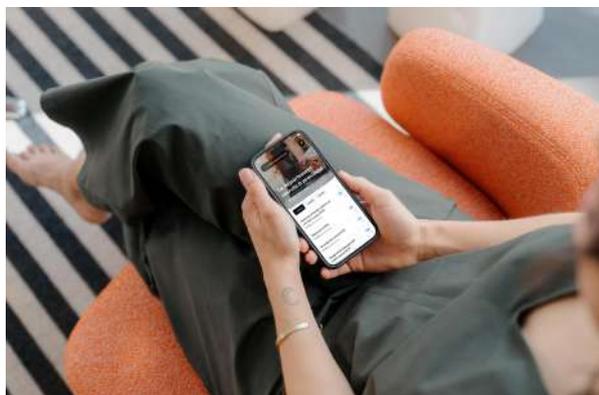
Dans un contexte de réduction budgétaire, les départements doivent redoubler d'ingéniosité pour maintenir leur niveau de service et leur attractivité auprès des citoyens. La solution en marque blanche s'intègre naturellement aux systèmes existants du département. Son interconnexion intelligente automatise la diffusion d'informations sans créer de charge supplémentaire pour les équipes. La plateforme permet une communication instantanée et ciblée via des notifications push pour les alertes, événements ou nouveaux services.

Vers une nouvelle relation département-citoyen

À l'heure où les départements cherchent à gagner en visibilité tout en optimisant leurs ressources, insitu.app s'inscrit dans leur transformation numérique, en complément des canaux traditionnels (sites, réseaux sociaux, ...). Déjà performante, la solution propose une information personnalisée qui s'adapte au bassin de vie réel des citoyens, au-delà des frontières administratives. Forte de ce succès, l'application évolue avec une nouvelle version en développement qui ira plus loin en s'adaptant aux étapes et moments de vie des usagers (parentalité, autonomie, emploi...). L'objectif reste le même : faciliter l'accès aux services et aux ressources locales pour mieux vivre sur son territoire.



En décloisonnant les données des différentes administrations, l'application mobile permet d'accéder aux informations pertinentes et de s'adapter à la réalité du quotidien des citoyens.



insitu.app



www.insitu.app
contact@insitu.app
17 avenue Charles Rousset
71170 Chauffailles

Un numérique local et souverain pour les organisations publiques

Par Benoit Guilbert, Responsable communication chez Jamespot



Dématérialisation des processus métiers, formation des agents au numérique, protection des données les plus sensibles : les institutions publiques font face à des enjeux numériques de plus en plus nombreux, notamment en matière de gouvernance des données et d'engagement des collaborateurs, et essentiels à leur activité.

A l'heure où les outils standards américains inondent les organisations françaises, les organisations publiques pourraient bien trouver la réponse à leurs enjeux du côté des éditeurs locaux.

Coordination des actions des services territoriaux, maintien du lien social entre tous les agents en télétravail, relai des informations officielles : La crise sanitaire de 2020 aura mis en lumière toute l'importance du rôle de la communication interne durant la gestion de la crise... mais aussi les nombreux enjeux et défis numériques auxquels doivent faire face les organisations publiques.

L'acculturation des agents au numérique en premier lieu. Le numérique représente un levier de performance puissant et incontournable en simplifiant et en harmonisant les échanges au sein des organisations. Pourtant, **60% des agents territoriaux estiment avoir besoin d'une formation au numérique pour être en mesure d'améliorer leur autonomie et leur qualité de vie au travail.** D'où la nécessité pour les acteurs du secteur public d'avoir accès à des outils intuitifs et suffisamment modulables dans leur approche pour permettre une prise en main efficace par les agents, indépendamment de leurs compétences numériques.

La protection des données ensuite : **les organisations publiques sont la cible d'environ 40.000 attaques par an, soit 10% des attaques ciblant des entités françaises**[1], faisant des collectivités locales les structures les plus ciblées en 2023 (24%) derrière les TPE/PME/ETI (34%). Les brèches de sécurité causées par ces attaques peuvent avoir de lourdes conséquences comme l'atteinte à la vie privée des citoyens, la perturbation des services publics ou des pertes financières importantes, le coût moyen d'une cyberattaque réussie étant estimée à 58.600€.

Les organisations publiques doivent donc pouvoir assurer leur activité dans des solutions sécurisées, en capacité de protéger et d'anonymiser les données traitées quotidiennement pour leur permettre d'affirmer leur exemplarité tout en renforçant la confiance des citoyens.

Enfin, l'engagement des collaborateurs représente aussi un enjeu majeur pour les organisations publiques. Tout comme au sein des entreprises privées, l'engagement des collaborateurs, et leur capacité à s'épanouir au travail, est l'un des pivot de la performance organisationnelle et passe maintenant en grande partie par les outils de communication internes : des outils qui doivent leur offrir une expérience suffisamment personnalisée et engageante pour pouvoir casser les silos et créer une dynamique collective autour de l'identité de l'organisation.

Pour relever ces défis, les institutions publiques ont tout intérêt à se tourner vers les solutions françaises locales plutôt que vers les solutions américaines. Contrairement aux hyperscalers américains, souvent limités en personnalisation et soumis aux lois extraterritoriales de leur pays, les solutions françaises s'adaptent aux besoins locaux, offrent un support de proximité, ouvrent la voie vers un numérique responsable grâce à leur travail avec les acteurs locaux, et garantissent la protection des données sensibles.

Des solutions locales, souveraines et sécurisées pour permettre aux organisations publiques de relever pleinement les défis qui sont les leurs grâce à un numérique de confiance et de proximité.

[1] Rapport sur les cyberattaques en France en 2024
Source : Nepsio : les enjeux de la transition numérique au sein des collectivités - Les cyberattaques en France - Rapport 2024

Inclusion numérique : comment diminuer la fracture sans augmenter la facture ?

Le numérique est de plus en plus au cœur des politiques publiques pour consolider son rôle de pilier des solidarités territoriales et générationnelles. A l'aune des économies budgétaires demandées aux collectivités locales, l'inclusion numérique ne risque-t-elle pas d'en payer le prix fort ?



La fracture numérique, une combinaison de facteurs

15% de la population française (soit environ 8 millions de personnes) est en situation d'illectronisme, c'est-à-dire, selon les critères de l'Insee, qui ne possède pas les compétences numériques de base ou n'a pas utilisé Internet dans les trois derniers mois. Alors que les services publics se dématérialisent, une partie de la population se trouve privée de ces services.

La remise en cause par L'Etat du financement des Conseillers Numériques France Service, bien qu'ils aient démontré leur pertinence et soient aujourd'hui reconnus comme indispensables à la politique d'inclusion numérique sur nos territoires, ne va pas favoriser la montée en compétence numérique de nos concitoyens.

Mais la fracture numérique ne peut se mesurer à la seule composante de la compétence numérique. Bien que le premier facteur d'illectronisme soit l'âge (62% chez les 75 ans ou plus), la fracture numérique est aussi sociale. 9 % des ouvriers sont touchés contre 1,2 % des cadres. C'est donc bien une combinaison de facteurs qui entre en jeu.

Le rôle clé des communes dans l'inclusion numérique

Aux Assises Nationales des Collectivités Numériques qui se sont déroulées le 5 décembre 2024, Arnaud Chevailler, directeur marketing de Lumiplan, une entreprise qui accompagne les collectivités locales sur le sujet du numérique, a expliqué lors de la conférence consacrée à la fracture numérique que « **les stratégies d'inclusion numérique des territoires devraient cibler l'ensemble des citoyens que la communication publique n'arrive pas à toucher** ».

Les communes ont un rôle clé à jouer puisque les Français continuent de faire confiance à leur maire. Personnalité politique préférée des Français, le maire dispose en effet de la confiance de 60% d'entre eux, selon la dernière édition du baromètre de la confiance politique, élaborée par le Cevipof. Et d'après le baromètre de la communication locale 2024 réalisé par l'institut Harris Interactive, 3 citoyens sur 4 considèrent l'information émise par leur collectivité comme étant fiable et pour environ 7 personnes sur 10, elle permet un meilleur usage des services publics.

Pour le directeur marketing de Lumiplan, « les municipalités bénéficient d'un atout majeur : la confiance de leurs administrés. Cette précieuse ressource est donc à mettre au service des politiques d'inclusion numérique, un enjeu crucial pour renforcer le tissu social et promouvoir le vivre-ensemble. »

La borne interactive, une passerelle entre les mondes physique et numérique

Dans un contexte où la fracture numérique menace la cohésion sociale, les édiles locaux sont donc appelés à capitaliser sur ce capital confiance pour déployer des initiatives en faveur de l'inclusion numérique, mais sans pour autant disposer de moyens financiers importants.

« Rendre visible l'invisible est un bon moyen de rapprocher les habitants du numérique, notamment dans les QPV (NDLR : Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville), les espaces péri-urbains et ruraux, » estime Arnaud Chevailler. Et d'observer « un **fort engouement chez les décideurs publics pour les bornes interactives** qui sont à la fois économiques et valorisantes. Ce sont des smartphones géants en accès libre installés dans l'espace public, avec un usage intuitif à la portée de tous ».

Le numérique transforme non seulement le fonctionnement des collectivités locales, mais aussi la perception qu'en ont les citoyens. Plusieurs sondages révèlent en effet un lien direct entre l'adoption des technologies numériques et l'augmentation de la satisfaction des habitants vis-à-vis des services publics. Un argument supplémentaire en faveur de la borne interactive ?

L'ingénierie de la maîtrise de l'énergie

- Audits énergétiques
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Accompagnement Décret tertiaire et Décret BACS
- Stratégies de décarbonation
- Contrat de performance énergétique
- DeltaConso Expert, logiciel de monitoring de l'énergie
- Certificats d'économies d'énergie



La rénovation des bâtiments publics : un levier stratégique pour l'attractivité des petites communes



Depuis 2008, le groupe Hellio et son bureau d'études Akéa Énergies accompagnent les communes dans leurs projets d'efficacité énergétique de leur patrimoine public. Parmi les collectivités soutenues, près de 80 % comptent moins de 5 000 habitants. Ces communes sont de plus en plus proactives dans leurs demandes de transformation de bâtiments publics locaux situés dans les centres bourgs.

Comment la seconde vie des bâtiments publics s'inscrit-elle dans la recherche d'attractivité des communes ?

Les collectivités locales se concentrent souvent sur la réhabilitation de bâtiments tels que d'anciens bureaux de poste ou gares, en les transformant en maisons de santé, commerces de proximité ou espaces de services publics.

Cette transformation joue un rôle crucial pour répondre aux enjeux actuels des petites communes :

- **Attirer de nouveaux habitants** : des familles susceptibles de dynamiser le tissu économique local et de maintenir des services essentiels comme les écoles ou les infrastructures de santé.
- **Respecter les normes réglementaires et énergétiques** : les locaux doivent répondre aux dernières exigences légales en matière de performance énergétique, d'accessibilité et de confort afin d'offrir des espaces adaptés au public.

En facilitant ces rénovations, Hellio contribue à redonner vie aux centres bourgs et à rendre ces territoires plus attrayants et durables.

Quelles sont les réglementations autour des bâtiments à usage tertiaire qui concernent les communes ?

Les **bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m²** sont d'abord assujettis au décret tertiaire. Parmi ces bâtiments, on compte notamment les écoles, les maisons de santé ou encore les mairies elles-mêmes.

Ce premier décret impose des **objectifs de réduction de la consommation énergétique dès 2030** avec une évolution progressive jusqu'en 2050. Son petit frère, le décret BACS, encadre la gestion énergétique des bâtiments avec **des obligations de sous-comptage, d'automatisation et de contrôle des consommations énergétiques**. Il préconise également l'installation de systèmes d'automatisation et de contrôle, devenant ainsi la **feuille de route** pour la rénovation énergétique des grands bâtiments publics de la commune.

Comment mettre en conformité son patrimoine public et gérer sa rénovation ?

Réaliser les **audits énergétiques** des bâtiments est le préalable à toute action. Ceux-ci permettent de **définir les actions d'économies d'énergie** à mener par bâtiment, accompagnées de leurs **objectifs de réduction détaillés**.

La deuxième étape consiste en l'**identification des trajectoires de performance** énergétique pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030, voire 2040 ou 2050 sereinement. Dans ce cadre, nous accompagnons les communes dans le déploiement de la stratégie énergétique pour répondre à la fois aux enjeux d'attractivité et aux décrets, tout en respectant le budget défini. Le bureau d'études intégré du groupe Hellio, Akéa Énergies, propose ainsi de **réaliser les études en amont des travaux** afin d'attester la viabilité économique de la réhabilitation et que celle-ci soit cohérente avec les enjeux environnementaux définis. Nos équipes vous accompagnent tout au long du processus, lors des phases de conseil, d'ingénierie technique, financière et de monitoring de l'énergie avec notre propre logiciel **DeltaConso Expert**.

Enfin, le financement de ces réhabilitations étant onéreux, Hellio mobilise des aides publiques et privées à différents niveaux : européen, national ou local.

Infographie rénovation des écoles :

<https://www.hellio.com/hubfs/Fichiers%20blogs/Affiche-Renovation-Ecole-hellio.pdf>

En accompagnant les petites communes dans leurs démarches de rénovation énergétique, Hellio contribue à transformer les bâtiments publics en leviers d'attractivité. Ces initiatives permettent non seulement de moderniser les infrastructures, mais aussi de revitaliser les territoires, en répondant aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.



tabsters



Pilotez vos projets et portefeuille de projets en toute simplicité



Un outil central



Un cube de données matriciel



Des données structurées et normées

20%

de temps gagné par Chef de projet

90%

des présentations générées en un click

88%

de connexions hebdomadaires

70%

de temps gagné pour déployer l'outil

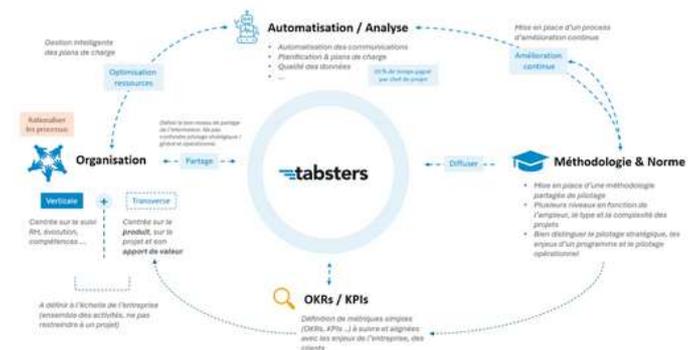
Industrialiser son pilotage pour augmenter la valeur client

La gestion de projet reste largement figée dans des pratiques développées au milieu du 20e siècle. Des outils comme le diagramme de Gantt, conçu en 1912, ou les méthodes PERT et WBS, introduites dans les années 50, continuent de dominer, malgré leurs limites face aux défis actuels. Cette stagnation pose un véritable problème dans un monde où rapidité, efficacité et flexibilité sont devenues essentielles pour rester compétitif.

D'un côté, les processus administratifs et industriels ont bénéficié d'améliorations constantes, avec l'introduction de robots, d'algorithmes de gestion et de pratiques comme le lean management. De l'autre, le pilotage de projets repose encore sur des pratiques manuelles, souvent lentes et sujettes à des erreurs. Ces pratiques incluent les appels téléphoniques pour collecter des informations, les réunions à répétition pour aligner les équipes, et l'utilisation d'outils comme Excel et PowerPoint pour consolider les données. Ces approches, loin d'être adaptées aux exigences modernes, ralentissent les décisions stratégiques et compromettent souvent la création de valeur.

Face à ces enjeux, la **digitalisation** apparaît comme une solution incontournable. Les outils modernes de gestion de projet, comme ceux proposés par **Tabsters**, offrent des possibilités révolutionnaires pour surmonter ces problèmes. Ils permettent d'automatiser la collecte et la consolidation des données, réduisant ainsi les erreurs et le temps perdu sur des tâches à faible valeur ajoutée. De plus, ces outils fournissent des tableaux de bord interactifs et accessibles en temps réel, offrant une vision claire et partagée de l'état des projets. Enfin, grâce à l'IA, ils permettent d'identifier précocement les risques et d'optimiser les ressources disponibles.

Cependant, la technologie seule ne suffit pas. Une **transformation culturelle et organisationnelle** est également nécessaire pour maximiser l'impact de ces outils. Adopter une structure hybride, combinant collaboration transversale et gestion verticale, peut être une solution efficace. Ce modèle permet de maintenir une vision humaine et individuelle tout en favorisant la coordination entre équipes. Par ailleurs, l'utilisation de méthodologies telles que les objectifs SMART et les OKR peut aider à aligner les efforts des différents acteurs sur des priorités communes et à renforcer la transparence dans l'atteinte des objectifs.



Parmi les **principaux défis** identifiés en gestion de projet figurent le manque de données fiables, l'absence de transversalité entre les équipes, et une incapacité à anticiper les risques ou les besoins de ressources. Ce manque de préparation engendre des retards et des coûts supplémentaires qui pèsent lourdement sur les organisations. Les réunions, trop fréquentes et souvent mal ciblées, contribuent également à cette inefficacité, mobilisant des ressources précieuses sans pour autant accélérer la prise de décision.

En conclusion, l'industrialisation du pilotage représente une étape cruciale pour les organisations cherchant à s'adapter aux réalités du 21^e siècle. Grâce à des outils innovants comme ceux développés par Tabsters et à une approche organisationnelle équilibrée, les entreprises peuvent réduire les inefficacités, accélérer leurs projets et maximiser leur apport de valeur. L'avenir du pilotage repose sur une synergie entre technologie et évolution culturelle, offrant aux organisations une opportunité unique de prospérer dans un environnement de plus en plus exigeant.

L'IA au service de la Propreté Urbaine



Un enjeu majeur des villes modernes encore traité de manière conventionnelle

Une ville propre est synonyme d'attractivité, qu'il s'agisse de dynamiser son économie locale ou d'encourager le tourisme. Mais la propreté urbaine dépasse les considérations esthétiques: elle a un impact direct et mesurable sur l'environnement.

Prenons l'exemple d'une ville de 100 000 habitants. Chaque année, on estime qu'un million de mégots de cigarettes se retrouvent dans la nature, contaminant les sols et les cours d'eau. Paradoxalement, le nettoyage de ces petits déchets a lui aussi un impact environnemental. Les balayeuses mécaniques, par exemple, sont particulièrement énergivores: elles rejettent autant de CO₂ que 150 voitures par an. À cela s'ajoutent des nuisances sonores importantes, de moins en moins tolérées par les habitants.

La gestion de la propreté repose encore, dans de nombreuses villes, sur des plannings hebdomadaires fixes, exécutés de manière routinière selon une logique de moyens plutôt que de résultats. Cette approche entraîne des inefficacités majeures: 70% des efforts de nettoyage sont consacrés à des rues déjà propres.

Passer d'une logique de moyens à une logique de résultats

L'utilisation plus intense de l'espace public et les attentes croissantes des usagers obligent les services de propreté à en faire toujours plus. Ces efforts supplémentaires doivent être réalisés dans un contexte où les budgets municipaux sont sous pression.

Aujourd'hui, les citoyens attendent de leur ville qu'elle garantisse

un environnement propre et agréable, mais aussi qu'elle puisse prouver, de manière transparente, qu'elle remplit ses engagements. Pour répondre à ces attentes, il est essentiel de sortir d'une logique basée sur les moyens pour adopter une approche orientée sur les résultats.

C'est précisément ce que propose la solution Cortexia: une mesure automatique et fiable d'un indice de propreté objectif. Ce système offre aux municipalités deux avantages clés:

- 1. Une communication transparente et objective:** en fournissant des données factuelles sur le niveau de propreté, les villes peuvent répondre de manière crédible aux attentes des citoyens et des élus.
- 2. Une amélioration continue des services:** en identifiant les points faibles et les zones à améliorer, cet indice devient un outil stratégique pour renforcer l'efficacité des services et réduire les coûts.

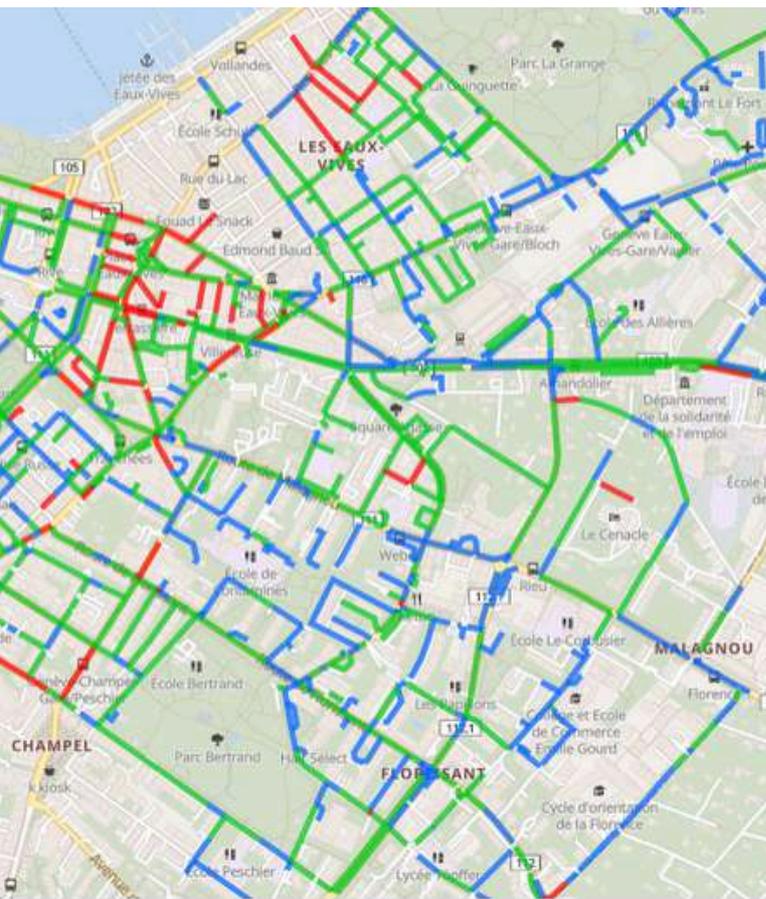
Comment ça marche ?

Les systèmes, embarqués sur les véhicules de la ville — balayeuses, utilitaires ou camions-bennes — comprennent une caméra, un calculateur (Cortexia-box) et une antenne. Grâce à un modèle unique d'intelligence artificielle, ils détectent en temps réel les déchets urbains et reconnaissent différentes catégories de déchets jusqu'aux plus petits mégots. Les données sont standardisées sur une échelle de 0 (sale) à 5 (propre) permettant de cartographier la propreté et de mesurer avec un indicateur appelé le Clean City Index (CCI).



Fonctionnant de manière automatique et transparente pour les services municipaux, elle ne nécessite aucune infrastructure supplémentaire. D'ailleurs, la solution garantit un respect strict des standards de protection des données. Par conception (privacy by design), le traitement est effectué directement sur les véhicules, sans que les images soient transmises ou stockées en dehors des dispositifs embarqués.

Les données collectées sont centralisées dans le cloud et accessibles via un simple navigateur web. La plateforme propose des cartes et des tableaux de bord personnalisables pour suivre les tendances, évaluer l'efficacité des actions ou optimiser la localisation du mobilier urbain. Les rapports automatisés simplifient la prise de décision des élus et responsables, tout en facilitant le partage d'informations avec les équipes opérationnelles.



Les bénéfices pour les collectivités françaises

Une ville propre, inclusive et responsable

La solution Cortexia offre aux décideurs et élus un outil puissant pour communiquer de manière transparente et efficace sur leurs actions en matière de propreté urbaine. En s'appuyant sur des données claires et objectives, ils peuvent argumenter de façon factuelle auprès des citoyens, traiter de façon impartiale des plaintes et encourager une collaboration constructive avec les comités de quartier et les commerçants.

Des ressources optimisées pour un niveau de propreté supérieur

L'utilisation des ressources de manière plus efficace permet d'adapter les fréquences de balayage en fonction des besoins réels et du niveau de propreté mesuré sur le terrain.

Grâce à Cortexia, Strasbourg a réussi, avec les moyens existants, à améliorer la propreté sur l'ensemble des communes de l'Eurométropole. Un état des lieux a permis de constater que les communes périphériques étaient en "surpropreté" par rapport au centre-ville plus actif. Cette analyse a incité les différentes communes à se réunir pour réaffecter les ressources.

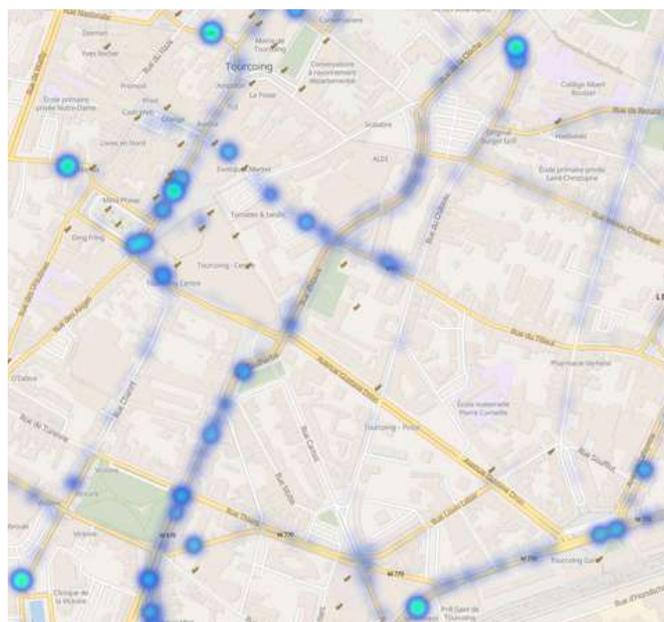
Le résultat a été un niveau de propreté plus uniforme sur tout le territoire malgré certaines zones plus actives que d'autres, à la satisfaction de toutes les communes impliquées.

Réduction des déchets abandonnés dans le cadre des projets REP

La mise en œuvre des projets de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) exige des villes qu'elles identifient les zones problématiques, définissent des plans d'action adaptés et évaluent leur efficacité. La solution Cortexia accompagne les municipalités à chaque étape de ce processus en particulier avec le monitoring des « hot spots », soit les lieux de concentration des déchets abandonnés.

À Tourcoing, notre solution a été utilisée pour cartographier les zones les plus touchées par les mégots de cigarettes, les fameux « hot spots ». Ces données ont permis d'optimiser l'installation de cendriers aux endroits stratégiques et de mener des campagnes de sensibilisation ciblées auprès des habitants.

Grâce à la mesure continue des niveaux de propreté, la ville a pu démontrer l'efficacité de ses initiatives avec une réduction du nombre de mégots dans les hot spots.



Valorisation et reconnaissance des opérateurs

La solution Cortexia valorise les équipes de terrain en les impliquant dans des démarches d'amélioration continue. Le partage de mesures de propreté leur offre une vision claire des résultats et une opportunité de contribuer activement à l'optimisation des conditions de travail et de l'organisation des opérations. Ces nouvelles responsabilités leur permettent de développer des compétences supplémentaires et de s'épanouir davantage dans leur métier.

En favorisant une propreté mesurable, transparente et durable, Cortexia s'impose comme un partenaire clé pour des villes plus attractives, responsables et tournées vers l'avenir.

La cybersécurité, un enjeu majeur pour les collectivités françaises

Dans un contexte de recrudescence des cyberattaques visant les collectivités territoriales, la protection des systèmes d'information est devenue un enjeu crucial. Une récente étude menée par Cybermalveillance.gouv.fr révèle que 10% des collectivités de moins de 25 000 habitants ont été victimes d'une ou plusieurs attaques au cours des 12 derniers mois. Face à cette menace grandissante, THEIA-IT se positionne comme un acteur clé pour accompagner les collectivités dans le renforcement de leur sécurité informatique.

Un constat alarmant

L'étude souligne la vulnérabilité des petites et moyennes collectivités face aux risques cyber. Parmi les attaques subies, l'hameçonnage - phishing - arrive en tête (46%), suivi par les infections virales (37%). Les conséquences peuvent être dévastatrices : 40% des collectivités attaquées ont subi une interruption de leurs activités et services, tandis que 20% ont connu une destruction de données.

Malgré une prise de conscience croissante, les moyens alloués à la cybersécurité restent limités. En effet, 75% des collectivités interrogées reconnaissent dépenser moins de 2 000€ par an pour leur cybersécurité, un budget particulièrement restreint au regard des enjeux.

L'intelligence artificielle : une nouvelle arme pour les cybercriminels

L'émergence de l'intelligence artificielle (IA) ajoute une dimension supplémentaire à la menace cyber. Les cybercriminels exploitent désormais les capacités de l'IA pour concevoir des attaques plus sophistiquées et difficiles à détecter. L'IA permet de créer des vidéos - deepfakes - plus convaincantes, tout en personnalisant à grande échelle des attaques d'hameçonnage. Elle facilite également l'analyse des vulnérabilités des systèmes cibles et adapte en temps réel les stratégies d'attaque pour contourner les défenses.

Face à ces nouvelles menaces, les collectivités doivent impérativement renforcer leurs défenses et adopter des solutions de cybersécurité intégrant elles-mêmes l'IA pour une détection et une réponse plus efficace aux attaques.

THEIA-IT : une réponse adaptée aux besoins des collectivités

Face à ce défi, THEIA-IT propose des solutions sur mesure pour les collectivités territoriales. Eric Ruter, PDG de THEIA-IT, explique : « Notre approche se fonde sur trois piliers essentiels : l'entraînement des utilisateurs, la détection des vulnérabilités et l'application des correctifs. Nous offrons un accompagnement complet, depuis l'audit de sécurité jusqu'à la mise en place de solutions de protection et de surveillance ». L'entreprise met l'accent sur la sensibilisation et la formation des agents, un aspect crucial souligné par l'étude de Cybermalveillance.gouv.fr.



« La cybersécurité est l'affaire de tous. Nous proposons des programmes de formation adaptés à chaque niveau hiérarchique, du personnel administratif aux élus », précise Eric Ruter.

Au-delà des solutions techniques, THEIA-IT est référencé auprès de CyberRéponse (CSIRT de la Région Centre-Val de Loire) et insiste sur l'importance d'un accompagnement durable. « La cybersécurité n'est pas un produit, c'est un processus continu », rappelle Eric Ruter, et ajoute « Mieux vaut prévenir que guérir ! ».

La sécurité, une obligation pour les collectivités

Face à la menace croissante des cyberattaques, amplifiée par l'utilisation de l'IA par les cybercriminels, les collectivités territoriales doivent impérativement renforcer leur cybersécurité. THEIA-IT se positionne comme un partenaire de confiance, offrant des solutions adaptées aux enjeux et aux contraintes spécifiques du secteur public local. Alors que seules 12 % des collectivités prévoient d'augmenter leur budget cybersécurité, il est crucial de sensibiliser les décideurs à l'importance d'investir dans ce domaine.

La sécurité numérique est désormais un pilier essentiel de la continuité du service public et de la confiance des citoyens envers leurs institutions locales.

COPERNILABS

Pionnier de l'IA et des technologies émergentes

Copernilabs, une entreprise française basée à Paris, se spécialise dans l'intelligence artificielle appliquée et les technologies émergentes. La société développe une plateforme de surveillance multi-capteurs alimentée par l'IA, utilisant la vision par ordinateur, l'apprentissage automatique et le deep learning pour une surveillance en temps réel via divers capteurs.

ThuliumX : Une Révolution dans la Surveillance

La startup a mis au point ThuliumX, une plateforme de surveillance algorithmique de nouvelle génération. ThuliumX peut être intégrée à des caméras, drones, robots, télescopes, et plus encore, pour l'analyse de données en temps réel à partir de vidéos, d'images et d'informations. Ces données peuvent être exploitées pour améliorer la protection, la sécurité et la surveillance.

En produisant une surveillance géo-intelligente en temps réel, ThuliumX est conçue pour révolutionner la protection, la sécurité et la surveillance de tout site. La plateforme cible particulièrement les espaces bondés tels que les aéroports ou les zones de divertissement, offrant une protection avancée contre les menaces, ainsi que la gestion des routes fréquentées et du trafic. Les algorithmes avancés de détection d'objets et d'analyse comportementale intégrés permettent aux opérateurs de sécurité d'anticiper les menaces et d'optimiser les dépenses en sécurité.



Partenariats et Projets Innovants

Les travaux de Copernilabs séduisent de grands acteurs technologiques tels que NVIDIA, NorthernData AI Accelerator, Scaleway, AXIS, et bien d'autres, avec qui elle est partenaire. La société collabore également avec des organismes publics (municipalités, communautés d'agglomération, gouvernement), des TPME/PME et des grands groupes.

Copernilabs travaille actuellement sur plusieurs projets pilotes en France et à l'international, et souhaite mettre ses solutions au service de la sécurité nationale et internationale.



ENTROPY

Révolutionnez l'analyse des mobilités avec des solutions intelligentes et innovantes

Entropy développe des solutions de connaissance des mobilités qui allient fusion de données massives et Intelligence Artificielle. Son objectif est de fournir un service d'aide à la décision pour la conception et l'adaptation des services liés à la mobilité.

Les modèles développés par Entropy s'appuient sur des données réelles multisources comme des données GPS, des capteurs, la cartographie, la connaissance des populations, l'imagerie satellite ou la météorologie.

Entropy a également développé un algorithme de deep learning unique qui permet de modéliser la mobilité de façon robuste en intégrant un ensemble de données hétérogènes sur lesquels elle apprend la structure profonde des déplacements.

Issue de 4 ans de travaux de recherche au sein de l'Institut VEDECOM, l'équipe d'Entropy a fondé la société en 2019. Depuis, Entropy est devenu lauréat du Réseau Entreprendre Yvelines, primée et classée Deeptech par la BPI, lauréate 2020 du prix I-lab du ministère de la recherche qui récompense les startups les plus prometteuses et innovantes de l'écosystème Français et vainqueur du Challenge IA pour la mobilité urbaine 2023 de la Région Île-de-France.

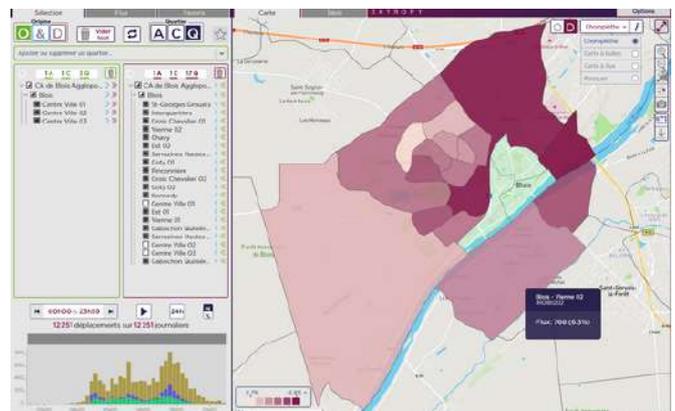
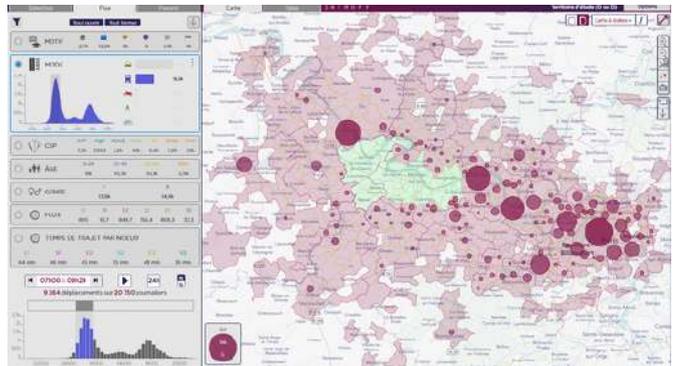
Fluidity, l'observatoire des mobilités pour l'aide à la décision

Plus que des données, vous avez accès à un logiciel de suivi des mobilités et d'aide à la décision.

Pilotez une politique de mobilité répondant aux besoins des usagers, évaluez les performances d'un réseau, identifiez les zones blanches d'un territoire.

Accédez à Fluidity pour voir les flux, connaître les itinéraires empruntés, la fréquentation de chaque réseau du territoire français.

Fluidity est adapté à tous les territoires, de la communauté de commune à la métropole.



Où

Une carte complète de votre territoire. Pour chaque quartier vous savez comment les gens se déplacent



Combien

Des données redressées à l'échelle de la population



Quand

Des données pour chaque demi heure de la journée



Comment

Les 5 principaux modes de transport sont disponibles



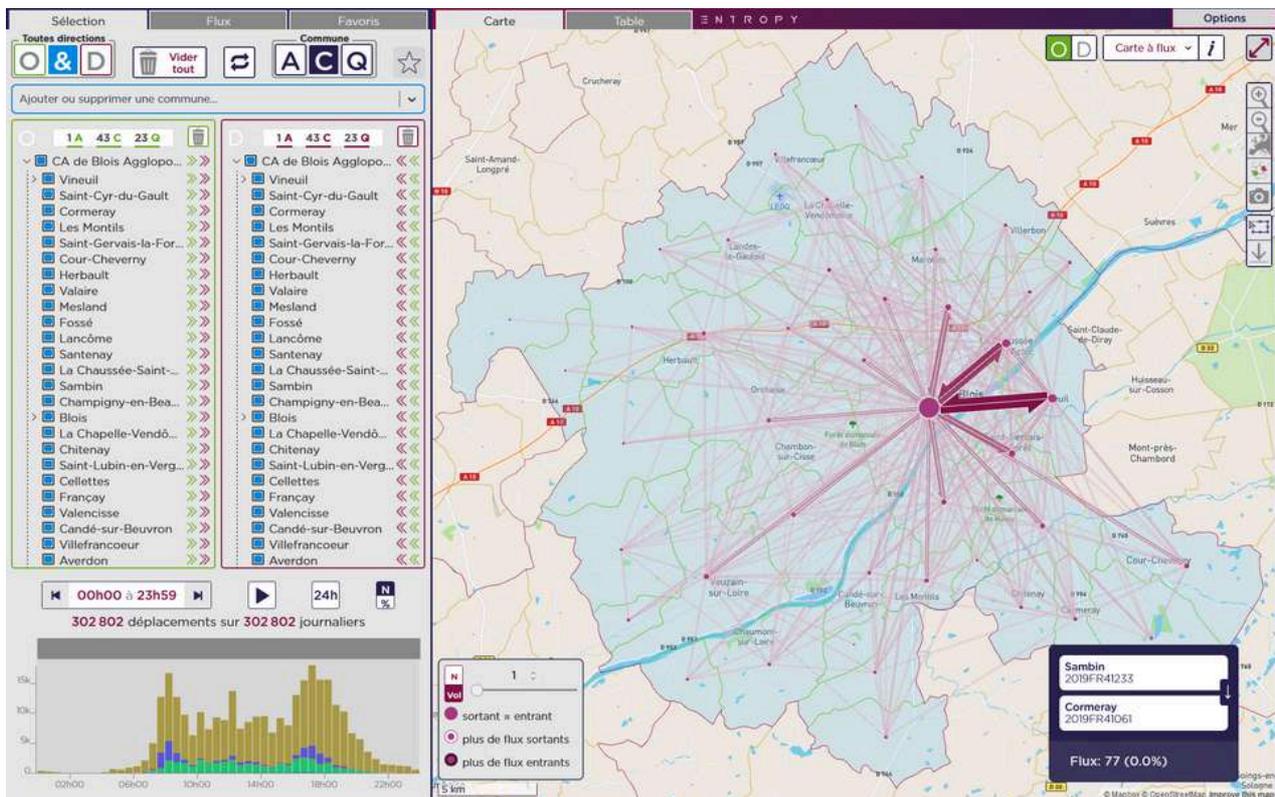
Qui

Une socio-démographie mise à disposition (classes d'âge, genres, catégories socioprofessionnelles, ...)



Pourquoi

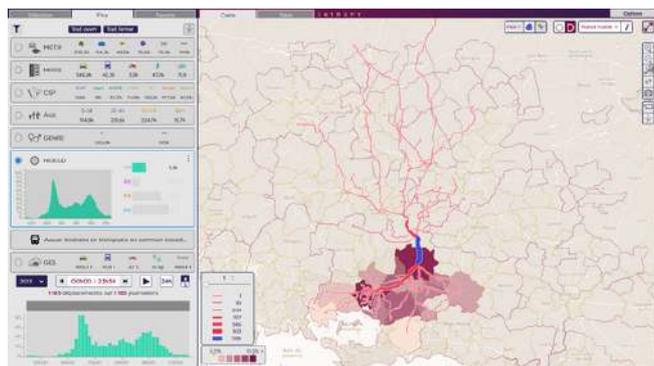
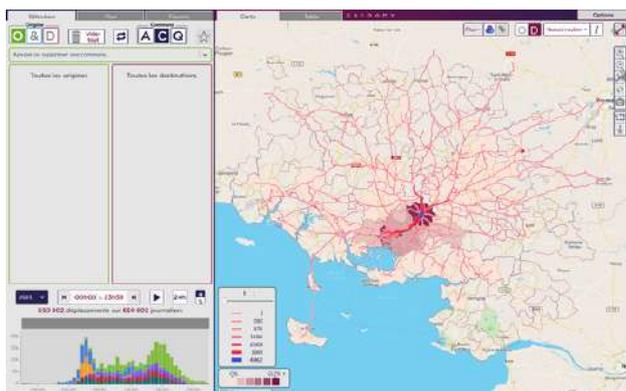
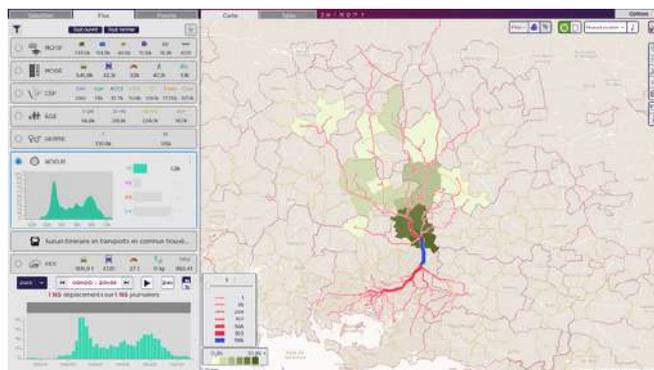
Six motifs accessibles (travail, domicile, études, ...)



Node, visualisez et analysez le trafic routier par point de passage

L'outil Node vous permet d'observer et comprendre quels sont les itinéraires empruntés en véhicule personnel. Vous pouvez choisir de placer des cordons routiers pour entourer une zone d'intérêt ou d'identifier un point d'intérêt pour comprendre d'où et par où viennent les conducteurs en destination.

L'outil est réalisé entièrement sans enquête face-à-face, capteurs au sol, ni coupure de la circulation. Ces matrices Origine-Destination sont réalisées à l'aide de données numériques comme le Floating Car Data, vous permettant d'obtenir des points de mesure sur toute la France et dans un volume de points très important.



Rejoignez des territoires comme le département des Yvelines ou les agglomérations de Vannes, de Cholet ou de la Roche-sur-Yon si la connaissance des flux de déplacement est un enjeu pour votre territoire.

contact@entropy.sc
www.entropy.sc



L'évolution des risques cyber au sein des collectivités territoriales

Depuis ces cinq dernières années, les collectivités locales ont dû accélérer leur processus de transition numérique afin d'assurer une continuité de leurs services à leurs administrés. Ce faisant, les collectivités locales sont devenues des cibles majeures des cyberattaques, et ce peu importe leur taille. En effet, au cours de cette dernière année, elles ont été les victimes d'une recrudescence des cyberattaques : 1 collectivité sur 10 déclarait avoir subi une ou plusieurs cyberattaques.

En 2023, un recensement des cyberattaques signalait des attaques sur 5 régions, 7 départements, 8 métropoles, 23 intercommunalités, 82 communes, 31 centres hospitaliers et 5 services départementaux d'incendie et de secours, victimes d'une intrusion informatique, selon un rapport du Sénat.

Les raisons de l'augmentation de ces cyberattaques se trouvent tout d'abord dans une prise en compte des risques qui reste encore insuffisante et limitée, notamment pour les petites collectivités. En effet, les petites collectivités estiment souvent qu'elles ne constituent pas une cible du fait de leur taille, ce qui les conduit à sous-estimer leur niveau de risque, à surestimer l'efficacité de leur protection et à peu investir sur celle-ci.

Cybermalveillance.gouv.fr a cherché à mieux comprendre comment les collectivités appréhendent leur exposition aux risques cyber. Il en résulte que 44% d'entre elles considèrent être faiblement exposées aux risques alors que 18% ne savent pas l'évaluer. 53% des collectivités considèrent avoir un bon niveau de protection, or ce n'est pas pour autant qu'elles sont mieux préparées en cas de cyberattaques. Seulement 14% d'entre elles se sentent capables de faire face à une cyberattaque, tandis que 78% des collectivités ne disposent pas ou ne connaissent pas la procédure de réaction en cas d'attaque.

En outre, le manque de budget et de compétences dédiées est également un frein non-négligeable dans l'évolution des collectivités locales en matière de cybersécurité. D'une année sur l'autre, on constate que la sécurité des systèmes d'information au sein des collectivités territoriales reste le parent pauvre dans l'élaboration du budget annuel. 73% des collectivités locales ont un budget informatique qui ne s'élève qu'à 5 000 € par an. Au sein de ces 5 000€ alloués à la sécurité informatique, 77% des élus et agents indiquent que seulement 2 000€ sont consacrés à la cybersécurité. 66% des collectivités n'envisagent pas d'augmentation de celui-ci et seulement 10% d'entre elles l'envisagent, toujours selon cybermalveillance.gouv.fr.

Le manque de sensibilisation et de connaissances sur ces problématiques reste la principale raison de non-progrès des collectivités locales sur la sécurité numérique.

En effet, 70% estiment qu'elles n'ont pas la capacité de choisir des offres qui sembleraient en adéquation avec leurs besoins. Or, ne pas bénéficier de dispositifs de protection suffisants en cas d'incident cyber pourrait entraîner, pour la collectivité territoriale, une altération du bon fonctionnement de ses services publics, voire, mettre en danger les données personnelles des citoyens. De technique, le sujet est devenu éminemment politique ! Il est donc essentiel d'accompagner, de sensibiliser les élus et les agents des collectivités.

L'ACN (Alliance pour la Confiance Numérique), en tant que syndicat professionnel qui représente les entreprises de la confiance numérique (Identité numérique, cybersécurité et Intelligence artificielle de confiance), souhaite s'engager pour remédier à cette problématique majeure, à la fois pour mieux informer les collectivités mais aussi pour leur rendre visibles les nombreuses solutions disponibles pour améliorer leur résilience.

Les évolutions réglementaires telles que la directive NIS2 – en cours de transposition - peuvent être une première porte d'entrée pour permettre aux collectivités de prendre en considération les enjeux de confiance numérique.

La filière française de la confiance numérique dispose de tous les outils pour répondre efficacement aux besoins des collectivités locales. Recourir à ce type d'outils permettrait pour la collectivité de remplir un double objectif : d'une part celui de renforcer sa protection et sa résilience, ainsi que celles de ses administrés, d'autre part de favoriser la souveraineté numérique de notre pays.

L'ACN souhaite être une passerelle entre la filière de la confiance numérique et les collectivités locales afin de les sensibiliser et de les accompagner au mieux sur ce chemin parfois complexe mais stratégique de la confiance numérique.

A PROPOS DE L'ACN

L'Alliance pour la Confiance Numérique (ACN) est le syndicat professionnel qui représente les entreprises du secteur de la confiance numérique et notamment celles de l'identité numérique, de la cybersécurité et de l'IA de confiance. L'ACN est membre de la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication), est membre associé du Campus cyber et participe activement aux travaux du CSF (Comité Stratégique de Filière) des Industries de Sécurité. Par ailleurs, l'ACN est également membre fondateur de l'association représentant l'écosystème européen de la cybersécurité : ECSO (European CyberSecurity Organisation).

aquasys

Logiciels
pour transformer
vos données en informations,
faciliter l'analyse,
fluidifier le partage
et sécuriser vos prises de décisions.

seQoya



Gestion des données
pour la sécurisation
et le suivi
de l'approvisionnement
d'eau potable

acycliQ



Gestion préventive
des inondations
et l'anticipation
des étiages

synaptiQ



Suivi des campagnes RSDE
et identification
des émissions potentielles
sur les bassins de collecte

myliaQ



Gestion
des données de l'eau
et des milieux aquatiques
d'un territoire

Modifier l'organisation de l'Agence française anti-corruption (AFA) OU supprimer l'Agence et confier ses missions aux Juges des comptes (Chambres régionales et Cour des Comptes) ?

Comprenons-nous bien.

Mon propos n'est pas de mettre en cause la lutte contre la corruption et les manquements à la probité.

Mais fallait-il pour mener cette lutte créer une « Agence », comme l'a fait la « LOI n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique » ?

L'appellation d'« Agence » est, au demeurant, impropre, puisque l'AFA est dépourvue de personnalité juridique et qu'elle est, en fait, « un service à compétence nationale placé auprès du ministre de la justice et du ministre chargé du budget ».

Aux termes de l'article 1^{er} de la loi de 2016 créant l'AFA, ce service interministériel a « pour mission d'aider les autorités compétentes et les personnes qui y sont confrontées à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme. »

Au-delà de l'affichage politique voulu par François Hollande, soucieux de frapper les esprits après la lamentable affaire Cahuzac, était-il indispensable de créer un tel outil, par définition et vocation « budgétivore », alors qu'existaient déjà d'autres instruments et services ayant vocation à lutter contre la corruption ? Chambres régionales et Cour des comptes, procureurs de la République, services spécialisés du fisc, procédure de signalement de l'article 40 du code de procédure pénale, ...



Sans compter l'appétence, tristement vérifiée lors de l'Occupation allemande, de nos concitoyens pour la délation, vertu civique qui les pousse à dénoncer anonymement auprès des autorités les crimes et délits réels ou supposés commis par leurs voisins, amis et connaissances ...

Plutôt que de créer l'AFA, ce service aux missions à inventer, avec des personnels aux compétences et à la formation incertaines¹, n'aurait-il pas été préférable, car moins coûteux et davantage professionnel, de renforcer le rôle des juridictions financières ?

Créées en 1982 lors de la décentralisation, il existe aujourd'hui vingt-trois chambres régionales et territoriales des comptes : treize en métropole (une par région) et dix en outre-mer réparties sur quatre sites. En 2023, les CRTC comptaient environ 1000 agents dont 1/3 de magistrats, 1/3 de vérificateurs et 1/3 de personnels administratifs.

¹ à part le magistrat de l'ordre judiciaire hors hiérarchie nommé par décret du Président de la République qui dirige l'Agence



BERNARD DE FROMENT

**ANCIEN DÉPUTÉ ET PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA CREUSE, AVOCAT
SPÉCIALISÉ EN DROIT PUBLIC
ASSOCIÉ DU CABINET PUBLICA-
AVOCATS**

“Le problème qui se pose est, dans le contexte de dérapage non contrôlé de nos finances publiques, de remettre en cause l’organisation actuelle de l’Etat, de ses satellites et démembrements de tous ordres”



Quant à la Cour des comptes, institution multiséculaire, dont le champ de compétence est national, chacun connaît bien la pertinence et l’acuité de ses arrêts, de ses observations et de sa promptitude à découvrir et à dénoncer le mauvais emploi des deniers publics et les malversations.

L’arrêté interministériel (Justice et Budget) du 20 novembre 2024 relatif à l’organisation de l’Agence française anticorruption,

2 Une sous-direction chargée des acteurs publics et une autre des acteurs économiques. Chaque sous-direction est désormais compétente à la fois pour les activités de conseil et de contrôles.

La restructuration opérée a aussi pour objectif de permettre de mieux partager les enseignements et les bonnes pratiques à l’issue des contrôles au bénéfice des actions de conseil.

Elle tient compte également de l’évolution différente de la maturité des dispositifs anticorruption dans le secteur économique et dans le secteur public. Ce dernier se voit désormais exposé de manière croissante, en particulier les fonctions régaliennes, qui sont confrontées à des risques d’atteinte à la probité en lien avec la criminalité organisée.

Enfin, cette réorganisation s’accompagne aussi d’un renforcement des activités transversales (fonctions support, communication, soutien juridique et relations avec les parquets, relations européennes et internationales) et en particulier de la mise en place de l’observatoire des atteintes à la probité qui a vocation à produire des analyses sur le phénomène corromptif et à valoriser les bonnes pratiques.

démontre que contrairement aux objectifs affichés par Michel Barnier, éphémère Premier ministre, de diminution et de regroupement des organismes publics de toutes sortes aux fins d’économie et d’amélioration de l’efficacité des politiques menées par l’Etat, notre pays n’en a pas fini avec ses mieux démons consistant à étendre toujours plus les tentacules de la pieuvre administrative.

La question ne me paraît pas, en effet, de savoir s’il fallait, comme le dit l’exposé des motifs de cet arrêté, après 8 années d’existence, faire évoluer l’organisation de l’Agence française anticorruption, en créant deux sous-directions, ainsi qu’un « observatoire des atteintes à la probité »², cette évolution visant à mieux prendre en compte les spécificités et les risques propres aux différents destinataires de l’action de l’AFA.

Le problème qui se pose est, dans le contexte de dérapage non contrôlé de nos finances publiques, de remettre en cause l’organisation actuelle de l’Etat, de ses satellites et démembrements de tous ordres (autorités administratives indépendantes, établissements publics, services autonomes non dotés de personnalité juridique propre, ...). Et l’AFA, comme d’autres entités, ne saurait échapper à une telle remise en question.

Il paraît, pour le moins curieux, que deux ministres membres du gouvernement Barnier aient pu signer un arrêté apparemment contraire aux objectifs que se fixait le Premier ministre en présentant début octobre son projet de budget pour 2025.

Le renforcement des moyens de l’AFA s’inscrivait-il dans ce cadre budgétaire contraint ? On peut en douter.

Quant à l’idée de supprimer l’Agence en confiant ses missions aux juridictions financières (CRTC et C des C), elle me semble, plus que jamais d’actualité.



Introspection du mois : « Tout parle en nous ! »

Conscient et non-conscient sont les moteurs de l'action.

1/10 e émergé, 9/10 e immergé, l'iceberg a quelque chose de mystérieux, d'imprévisible. Il en va de même de l'être humain.

- Notre partie émergée est le conscient. Pour décoder un message, analyser une situation, nous utilisons notre intelligence, notre cerveau. Cela exige du temps, de la concentration et du savoir.

Nous raisonnons.

- Notre partie immergée est le non-conscient. Il est le siège de nos valeurs, notre vécu, nos tabous, nos motivations. C'est notre jardin secret. Le non-conscient est extrêmement perméable aux stimuli extérieurs.

Ce sont eux qui nous font réagir positivement (joie, confiance) ou négativement (colère, rejet). Contrairement à la démarche consciente, les réactions d'ordre émotionnel sont spontanées, violentes. « La passion a ses raisons que la raison ne connaît pas » (Blaise Pascal). Nous « résonnons » (les tripes, le cœur).



Certains possèdent un optimisme à toute épreuve quand d'autres se noient dans un verre d'eau

Ce qui rend quelqu'un convaincant, c'est ce qu'il dégage et non ce qu'il dit. Méharabian, psychosociologue, le confirme dans les années 1950, au cours de son étude sur les leviers du charisme auprès de professeurs, hommes politiques, religieux, commerciaux... L'impact vient des mots pour 10 %, du ton pour 30 % et du non verbal à 60 %.

Alors, que nous soyons manager de projet, animateur de réunion, formateur, leader d'équipe ou tout simplement employé au sein d'une collectivité, nous communiquons dans notre environnement par notre présence quotidienne, comme par notre absence. Nos comportements, nos expressions vont contribuer aux jugements que nos interlocuteurs poseront sur nous.

Nous devons constamment veiller à véhiculer nos attitudes autour d'une voix affirmée, d'un langage positif et proactif, d'une gestuelle cohérente avec notre pensée.

La clé majeure qui fait que notre public, nos interlocuteurs vont adhérer à nos messages, **c'est notre sincérité**. Elle va porter notre crédibilité aux yeux des autres. Pour être persuasif, exprimons nos opinions plus que des théories apprises par cœur et répétées. Nos arguments doivent être réfléchis, mûris.

Ce sont des aides précieuses au service de notre tempérament, de notre personnalité. En effet, convaincre repose d'abord sur nous. Ainsi, ceux qui se préparent en préparant ce qu'ils vont dire font fausse route.

La félicitation en est un parfait exemple ! Félicitons « techniquement » une personne, nous vaudra en retour le mouvement du violoniste avec son archer ! Félicitons avec sincérité, impacte en profondeur la personne qui reçoit le message. Donc, ne nous forçons pas à dire des choses que nous ne pensons pas. Toutefois, exprimons nos satisfactions lorsque nous les ressentons.

Notre puissance d'émission positive — bien au-delà des techniques et des méthodes fussent-elles les plus performantes en communication — trouve son énergie dans **cinq attitudes fondamentales** :

- la recherche de l'excellence et la soif d'apprendre,
- la focalisation de l'action sur les résultats à atteindre,
- le sérieux sans se prendre au sérieux,
- l'affirmation de soi tout en restant humble,
- la prise en compte de l'autre.

Est-il utile de rappeler que nous devons être habités de cette posture dans notre vie sans aucune frontière entre le privé et le professionnel ? Cultivons donc notre jardin positif personnel et gageons qu'il facilitera une relation fructueuse avec tous nos interlocuteurs !

Belle année 2025 à tous.

Jean-Pierre Boisoteau
Consultant en
management des
Ressources Humaines



Marketing territorial vs marketing marchand !

Il m'a semblé utile de procéder à une comparaison de l'approche marketing du privé et celle, via le marketing territorial, du public. Notamment pour identifier leurs marges de progression.

Il y a des points communs, entre ces deux approches, de nombreux écarts et, surtout, des états d'esprit et des aspirations bien différents.

Le marketing est une affaire de **temps** : celui de la structure et celui de son(s) dirigeant(s). Du côté du privé, le temps de l'entreprise est souvent en mode survie ; elle est par essence fragile, menacée régulièrement et soumise à des aléas. L'objectif est la pérennisation de l'entreprise. Le temps du dirigeant est par contre réputé plus solide. Pour les collectivités, c'est quasiment l'inverse. Le temps des élus est fragile car limité par la durée d'un mandat. Mais le temps de l'institution est d'une solidité à toute épreuve. **En résumé, des structures privées fragiles mais dirigées par des équipes pérennes, face à des structures publiques solides mais aux dirigeants plus volatiles.**

Ce rapport au temps devant être complété par la comparaison des rapports aux « **retours sur investissement** » (ou « R.O.I. »). D'un côté des entreprises qui veulent récolter vite ; de l'autre des collectivités, au prise avec des engagements, des procédures et des circuits décisionnels longs. **Les premières posent un R.O.I à court terme quand les secondes sont contraintes au R.O.I. à long terme.**

Parlons « vision ». Celle de l'entreprise est d'abord tournée vers l'opérationnel quand celle des collectivités est avant tout stratégique. Par contre, pour elles, le consensus à créer pour mettre en œuvre cette vision stratégique demande un consensus en amont. Et chaque projet étant spécifique, **une gouvernance** particulière (et souvent plurielle) sera à recréer à chaque fois, sans

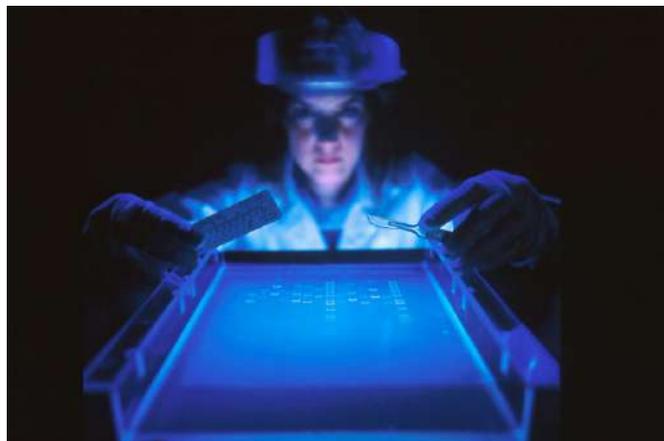


Illustration : National cancer institute (c) unsplash

pouvoir capitaliser ce qui a été fait avant. Dans l'entreprise, sous une gouvernance qui existe toujours au préalable, c'est en aval que le consensus sera à construire. La décision du dirigeant (« go »/« no go ») étant le point de départ, donné rapidement et avec une autonomie financière plus certaine que dans le monde public.

Du côté **de l'ambition**, pour les entreprises, c'est la « logique du profit », ce qui est évident. Pour les collectivités, l'ambition, théoriquement, n'a de sens que tournée vers des aspects structurants du territoire, dans une logique de développement global et au nom de l'intérêt général.

En résumé, des ambitions publiques non intéressées mais avec une mise en œuvre sous l'égide d'une gouvernance parfois floue et souvent complexe, face à des ambitions privées intéressées et sans complexes, qui s'appuient sur des circuits de décisions courts, fermes et réactifs.

Mais là où les différences sont sans doute les plus importantes, c'est du côté **des aides à la décision**. C'est sans doute là que les collectivités pêchent le plus et que des marges de progrès sont importantes. Les entreprises, comme les collectivités, repèrent certes des opportunités, mais les premières chercheront d'abord à les soumettre à toutes les études nécessaires pour les valider **a priori**. Les collectivités, quant à elles, sont souvent d'abord animées par des intuitions qui n'ont pas forcément de rapport avec de quelconques opportunités. **Leurs analyses se feront plutôt a posteriori**. Quant aux résultats de ces analyses, les collectivités auront une tendance naturelle à n'y rechercher que des cautions. **Quand le public ne cherche que ce qui amène de l'eau à son moulin (culture de la justification), le privé tente d'identifier ce qui pourrait tarir la source (culture du risque).**

Rappelons donc que le marketing impose ses règles. Aux collectivités de s'y adapter, de les apprendre et aux marketeurs territoriaux de diffuser la culture « marketing ».



Marc Thébaud
Consultant auprès des
collectivités locales en
Attractivité et
Communication

“Réussir ses réunions commence par **oser innover, optimiser leur nombre et consacrer du temps à leur préparation**”

Plusieurs études ont confirmé une intuition souvent partagée : le nombre d'heures passées en réunions internes est particulièrement important dans les organisations. Selon certaines sources, le temps qui y est consacré pourrait même parfois grimper à ... 24 heures par semaine !

Ces rencontres sont nécessaires. Se réunir permet d'échanger autour de différents sujets, de partager des informations et des points de vue, de trouver des solutions à des problèmes, ... Plus généralement ce sont des moments propices à développer le sentiment d'appartenance et l'esprit de cohésion.

Pour autant, le temps de réunion n'est pas toujours optimisé. La culture de la “comitologie” qui caractérise certaines collectivités peut à cet égard interpellé. Or réunir 10 à 15 agents pendant des heures en salle de réunions est une source de coût en termes de masse salariale mobilisée.

Des réunions trop routinières ou ennuyeuses ont un autre type de coût : celui de réduire l'engagement et la motivation des participants. Qui n'a pas fait l'expérience de réunions peu intéressantes organisées pendant des pics d'activité ? Qui n'a pas observé le phénomène du passager clandestin : présent, il passe la réunion à faire autres choses et garde, pour lui, ses informations ?

On a parfois tendance à l'oublier mais réussir une réunion ne se limite pas à envoyer des invitations, fixer une date et un lieu. C'est un acte technique qui a ses conditions de réussite que tous les cadres sont malheureusement loin d'avoir intégré.

Communiquer un ordre du jour, être au clair sur la pertinence et les objectifs de la rencontre, respecter un timing raisonnable, fixer des modalités de décision, suivre les conclusions, ... sont autant de conditions nécessaires pour une réunion réussie.

Une piste empruntée par certaines collectivités pour casser l'effet de lassitude et rendre les réunions plus performantes est de faire le pari de l'innovation. En la matière, si l'imagination est la seule limite, certaines pratiques ont fait leurs preuves.

En voici quelques exemples :

- la technique des « rôles délégués » : il s'agit ici d'assigner à des participants des rôles bien définis, nécessaires au bon déroulé de la réunion, et qui tourneront à chaque réunion : le facilitateur, le cadenceur, le pousse-décision et le coach. Cette méthode permet notamment de renforcer la mobilisation de chaque participant et de renouveler des postures parfois très convenues

- les réunions en marchant : la marche est une puissante alliée de la réflexion. Socrate lui-même enseignait en marchant. Consacrer une partie d'une réunion à un échange en extérieur peut être très salubre pour la créativité et la stimulation d'un groupe

- Stand up meeting : dans ces réunions, chacun se tient debout et en cercle. L'objectif est de dynamiser les interventions et de faire sortir les participants de leur « zone de confort » ce qui va renforcer la créativité

Ces quelques exemples simples à mettre en œuvre le montrent : en matière d'innovation, il s'agit d'abord d'oser et de consacrer un peu à la préparation. Le retour sur investissement est garanti avec des participants beaucoup plus impliqués et dont le regard sur les réunions évoluera.

Dans le prochain numéro du Journal des Départements, nous illustrerons d'ailleurs ces effets positifs en mettant en avant une expérience particulièrement intéressante menée par un Département.

LUDOVIC HAMELIN
HEMERGENS
COACH PROFESSIONNEL CERTIFIÉ &
EXPERT EN ACCOMPAGNEMENT DU
CHANGEMENT



Logement social : les collectivités peuvent jouer un rôle déterminant

Le logement social a fait l'objet de plusieurs évolutions législatives significatives ces 10 dernières années. Les départements, aux côtés d'autres collectivités, exercent un rôle moteur dans ce secteur, notamment du fait qu'ils sont les collectivités de rattachement d'Offices Publics de l'Habitat dans certains cas et peuvent ainsi être délégataires d'aides, notamment des aides à la pierre. Tour d'horizon des réformes qui ont marqué le secteur depuis 2014.

“ Avec ces lois, les élus locaux et les organismes de logement social disposent de marges de manœuvres renforcées en matière de différenciation, de capacité de regroupement, de déconcentration et de simplification ”

ALUR, ELAN, 3DS, trois lois au service de l'habitat

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR » (2014), a instauré des services en ligne destinés à faciliter la demande de logement social, outre le développement de logements abordables. Puis, la loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN (2018), a fortement impacté le secteur, en forçant le regroupement de bailleurs sociaux. Facilitant les mécanismes de vente de logements sociaux, elle a également renforcé la capacité des bailleurs sociaux à conduire des activités connexes.

La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS (2022), enfin, a confié aux départements une compétence de coordination du développement de l'habitat inclusif et l'adaptation du logement au vieillissement de la population. Les départements peuvent dans ce cadre apporter un appui aux communautés de communes ne disposant pas des compétences et moyens nécessaires pour élaborer leur programme local de l'habitat (PLH).



Jacky Galvez -
Avocat EY société d'avocats

Fouād Souli -
Directeur EY secteur public

Jérôme Mourroux -
Associé EY secteur public

Des marges de manœuvres renforcées, mais les tensions restent fortes

Avec ces lois, les élus locaux et les organismes de logement social disposent de marges de manœuvres renforcées en matière de différenciation, de capacité de regroupement, de déconcentration et de simplification.

Mais dans le même temps, le secteur a subi de nombreuses tensions, liées notamment au niveau élevé des demandes d'accès au logement social, à la hausse des prix de l'énergie, aux coûts de restructuration, ou bien encore à l'évolution de la dépense locale.

Dans ce contexte, l'alignement des stratégies territoriales, le renforcement des capacités de pilotage, la modernisation de la gestion, y compris dans sa dimension numérique, ainsi que la maîtrise des risques sont devenus des priorités, et les organismes du logement social conduisent dans tous ces domaines des transformations rapides.

Une approche pluridisciplinaire nécessaire pour s'adapter

Dans le cadre des réorganisations du secteur du logement social, ainsi que de la modernisation de sa gestion, de nombreux organismes sociaux, avec leurs partenaires du secteur public local, ont réalisé des états des lieux détaillés et des plans d'actions partagés.

Parmi les incontournables, les organismes ont mené des réflexions sur la cartographie complète de leur organisation, l'analyse de leur performance en matière de gouvernance, de pilotage, de contrôle interne, de ressources humaines, ou bien encore de système d'information.

En accompagnant ces évolutions et en appuyant ces transformations, les collectivités peuvent avoir une action déterminante pour aider les organismes du logement social à répondre pleinement aux exigences des récentes réformes, et à renforcer cette politique publique essentielle.

vous êtes fiers
de votre
collectivité?...

JOB PUBLIC
L'EMPLOI PUBLIC POUR TOUS

JOB PUBLIC

Cherchez une entreprise

Cherchez une localisation

Offres d'emploi - 2631 autres

CHARGÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE
Com. com. du haut poitou
NEUVILLE DE POITOU, FRANCE

CHARGÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE
Com. com. du haut poitou
NEUVILLE DE POITOU, FRANCE

JOB PUBLIC

VILLE D'HENNEBONT
Administration territoriale

Lieu de travail

Equipe

Infos pratiques

Emplois

Présentation

Oser être soi-même, ensemble

Suivez-nous :

Site web

Offres clés

de création 1029

collaborateurs 250

7 ans

...affichez-le
et faites-le savoir
sur **jobpublic.fr**

Sondage 2023 : Plus de 90% souhaitent voir
qui vous êtes avant de candidater.

Contactez-nous >



La formation : un excellent levier pour une marque employeur forte et une attractivité accrue



Un grand département de la région parisienne a fait de l'accroissement de son employabilité et donc de la formation continue l'une de ses 3 promesses pour attirer les candidats.

Un enjeu clé pour les collectivités locales modernes

Dans un marché du travail en mutation, la pénurie de talents oblige les collectivités locales à repenser leurs stratégies d'attractivité. La rémunération et les avantages sociaux ne suffisent plus à capter l'attention des candidats, notamment les générations Z et les millennials, qui aspirent au développement professionnel et à l'épanouissement personnel. La formation continue se révèle alors un outil puissant pour valoriser la marque employeur et attirer les meilleurs profils.

La formation continue : un investissement gagnant-gagnant

Investir dans la formation continue est un investissement stratégique, bénéfique aux employés et à la collectivité locale. Pour les employés, cela se traduit par le développement de compétences, l'acquisition de connaissances, et une meilleure préparation aux défis futurs. La formation devient un moteur d'évolution de carrière, offrant employabilité, progression et épanouissement. L'engagement et la motivation sont renforcés, car les employés se sentent valorisés et fidèles. Pour la collectivité locale, les avantages sont significatifs : productivité accrue, culture axée sur l'apprentissage, réduction du turnover, marque employeur renforcée et capacité d'innovation stimulée.

Études de cas : des exemples concrets de réussite

De nombreuses études illustrent l'efficacité de la formation continue. Une collectivité locale a mis en place un programme de développement du leadership pour ses jeunes employés, axé sur la gestion de projet, la communication et la résolution de problèmes. Cela a permis d'attirer des profils qualifiés, d'améliorer la culture et d'accroître la productivité. D'autres collectivités ont obtenu des résultats positifs avec des parcours de formation personnalisés,

des programmes de mentorat ou des plateformes d'apprentissage en ligne. Ces exemples démontrent l'impact positif de la formation continue.

Au-delà des avantages classiques : la quête de sens et d'apprentissage

Les attentes des actifs ont évolué, dépassant les considérations de rémunération. Ils recherchent un travail qui ait du sens et qui permette de se développer. La formation continue répond à cette quête d'apprentissage et d'épanouissement. Les collectivités locales qui mettent en avant cet aspect attirent les candidats motivés, en quête d'un projet professionnel aligné avec leurs aspirations.

Intégrer l'apprentissage au quotidien : les clés du succès

Pour une formation efficace, il faut l'intégrer au quotidien des employés. Proposer des formations dès l'embauche favorise l'implication. Mettre en place des rituels d'apprentissage, comme des ateliers ou des conférences, est bénéfique. Le coaching à tous les niveaux est un outil précieux. L'apprentissage des langues étrangères est un atout, favorisant la mobilité et l'ouverture à des collaborations.

Des catalogues de formation modernes et pertinents

Les catalogues de formation doivent être modernes et pertinents. Ils doivent par exemple inclure les nouvelles compétences liées à la data et l'IA, les nouvelles organisations du travail et les pratiques managériales... Il faut s'inspirer des meilleures pratiques du secteur privé et de la recherche pour proposer des formations innovantes.

En conclusion, la formation continue est un levier stratégique pour valoriser la marque employeur, attirer et fidéliser les talents, et améliorer la performance de la collectivité locale. En investissant dans le développement de leurs employés, les collectivités locales peuvent se positionner comme des employeurs de choix et construire un avenir prospère.

Laurent Clementz
Directeur Général
Job Public



Livres Les choix littéraires de Simon HOUDEBERT

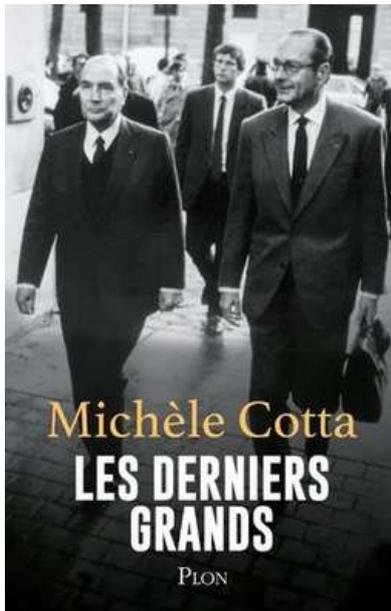


Simon Houdebert, Adjoint au maire de Vendôme en charge des finances et collaborateur de groupe au Sénat



Matignon la nuit, par Nicolas IDIER

Un roman drôle, grave et actuel, qui nous rappelle que la politique est un voyage au fond de soi-même. Alors qu'en désespoir de cause, des migrants escaladent des éoliennes dans le nord de la France, au premier étage du 57, rue de Varenne, un conseiller technique à bout de nerfs tente en vain d'écrire le discours qui sera prononcé le lendemain par le Premier ministre. Que peuvent les mots face à la souffrance de ces rescapés du pire ? A mesure que la nuit s'épaissit, le réel et le rêve s'enchevêtrent, jusqu'au vertige... Nicolas Idier entraîne son lecteur dans une spirale romanesque au rythme effréné. Tantôt "enfer", tantôt "lessiveuse", habité de fantômes illustres et de marabouts en tout genre, Matignon devient sous sa plume le grand révélateur des caractères. Une insomnie tendre et truculente, qui nous fait accéder à la dimension intime de l'expérience politique.



Les derniers grands, par Michèle COTTA

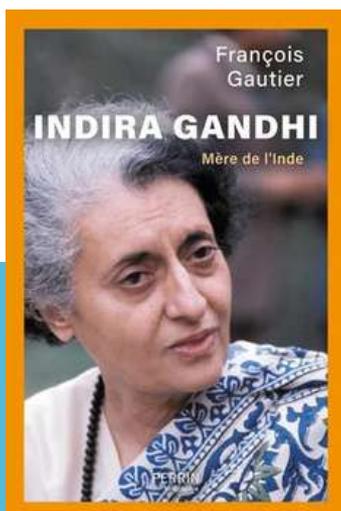
Le second tome des mémoires de Michèle Cotta nous emmène en 1981. François Mitterrand gravit les marches de l'Élysée après deux échecs successifs. L'éminente journaliste, proche du président de la République, retrace les débuts de la gauche au pouvoir, entre réformes audacieuses et défis économiques. Observatrice de premier plan, elle raconte de manière savoureuse le retour de Jacques Chirac à Matignon. Le début d'une période politique mouvementée, marquée par deux autres cohabitations : celle d'Edouard Balladur et de François Mitterrand de 1993 à 1995 ; de Lionel Jospin et de Jacques Chirac entre 1997 et 2002.

Michèle Cotta met en scène, anecdotes personnelles à l'appui, les conflits intimes qui jalonnent la dramaturgie d'une époque dominée par des acteurs politiques hors normes. Ces personnages exceptionnels tiendront les rênes du pays pendant plus de vingt ans, malgré les crises sociales et économiques, l'émergence du terrorisme et les scandales financiers. C'est dans ce contexte que se forgera leur parcours singulier.



Liberté, par Angela MERKEL

Seize années durant, Angela Merkel a assumé la responsabilité d'un pays, l'Allemagne ; son action et sa personnalité ont marqué de leur empreinte la politique allemande, européenne et internationale. Dans ses Mémoires, elle revient pour la première fois sur sa vie en RDA jusqu'en 1990 puis dans l'Allemagne réunifiée. Comment elle, une femme venue de l'Est, est-elle arrivée à la tête de la CDU avant de devenir la première chancelière de l'Allemagne unifiée, l'une des premières puissances occidentales ? Qu'est-ce qui l'a guidée ? Angela Merkel évoque son quotidien en tant que chancelière mais aussi les jours et les nuits de tension au cours desquels elle a pris, à Berlin, à Bruxelles et ailleurs, des décisions cruciales. Elle retrace l'évolution de la coopération internationale et raconte, en toute franchise, la pression que subissent les femmes et les hommes politiques lorsqu'il s'agit de trouver des solutions à des problèmes complexes dans un monde globalisé. Elle nous emmène dans les coulisses de la politique internationale et montre l'importance que peuvent avoir les discussions personnelles mais aussi les limites auxquelles on se heurte. Réflexion sur les conditions d'exercice de l'action politique à une époque où la confrontation a remplacé le dialogue, les Mémoires d'Angela Merkel offrent un aperçu exceptionnel des arcanes du pouvoir - et un plaidoyer résolu en faveur de la liberté.



Indira Gandhi, par François GAUTIER

Le 31 octobre 1984, Indira Gandhi, Première ministre de l'Inde, quitte sa résidence de Delhi précédée de ses deux gardes du corps sikhs. Alors qu'elle atteint la barrière, ceux-ci tirent plusieurs fois sur elle. Indira meurt quelques minutes plus tard. Elle allait avoir 67 ans. Comment expliquer un tel déchaînement de violence ? Pourquoi deux hommes censés protéger la femme la plus puissante du pays l'ont-ils si indignement trahie ? En janvier 1966, quand Indira Gandhi arrive au pouvoir, rien ne la prédestine à un sort si funeste. Fille de Jawaharlal Nehru, le premier leader de l'Inde indépendante, figure majeure du Congrès et première femme à la tête de la "plus grande démocratie du monde", elle déploie de multiples efforts lors de ses deux mandats pour apaiser les troubles que connaît son pays. Afin d'en redresser la situation économique, elle amorce un vaste programme de nucléarisation, nationalise les grandes entreprises, engage la Révolution verte et, in fine, accroît considérablement l'influence de l'Inde. Mais Indira Gandhi, c'est aussi une "Dame de Fer" (comme l'a décrite Henry Kissinger), une femme autoritaire qui multiplie les mesures impopulaires, encourage la corruption, instaure un état d'urgence décrié, élimine l'opposition et, surtout, rompt en visière avec la communauté sikh - ce qui provoquera sa perte. S'appuyant sur des sources variées et inédites, François Gautier nous livre la première biographie sans fard de l'une des figures les plus complexes et controversées de la fin du XXe siècle.



Loin de chez moi, par Maryse BURGOT

Rien ne prédestinait Maryse Burgot, fille d'agriculteurs bretons, à sillonner le monde au péril de sa vie. Les directs et les reportages de cette évadée de son milieu d'origine sont, depuis les années 1990, des rendez-vous incontournables des téléspectateurs de France 2. Avec sa voix singulière et son approche de l'information, elle s'est définitivement installée dans nos salons le soir à 20 heures. Des Balkans à l'Ukraine en passant par l'Afghanistan, l'Irak, la Syrie et le conflit israélo-palestinien, Maryse Burgot a couvert les plus grands conflits de notre époque. Elle nous emmène avec elle à travers ce livre.



Quand on a plusieurs vies, on attend de sa mutuelle qu'elle les protège toutes



**La mutuelle spécialiste de la protection
santé et prévoyance des agents publics**

avec 90% de taux de satisfaction adhérent

(Baromètre annuel 2023 - BVA)



MGEFI est noté Excellent

Basé sur 5 118 avis



★ Trustpilot

Pour tout savoir de nos offres :

→ mgefi.fr

Sodexo, acteur responsable et engagé au coeur des territoires

Depuis la création de Sodexo en 1966, notre mission est d'être au service de la qualité de vie de tous, à chaque instant et à tout âge, tout en contribuant au développement économique, social et environnemental des territoires dans lesquels nous sommes présents.

4 AXES PRIORITAIRES DE NOTRE DÉMARCHE RSE*



Développer avec nos parties prenantes un modèle de transition alimentaire durable et ancré dans les territoires.



Accompagner les jeunes générations pour leur donner le goût d'une alimentation saine et responsable.



Réduire l'impact environnemental de toutes nos activités.



Agir pour l'inclusion, le bien-être et le développement de nos salariés.

** Responsabilité Sociétale des Entreprises*

Direction de la Croissance
Tél : 06 22 53 57 00
Mail : laetitia.legeard@sodexo.com
www.fr.sodexo.com

sodexo
ÉCOLES
& UNIVERSITÉS

CECI N'EST PAS UN VERRE D'EAU



C'est un réservoir... de 150 000 emplois en France

Avec 23 millions d'habitants desservis en eau potable et 635 millions de m³ d'eaux usées traitées chaque année en France, Veolia contribue à la création de 150 000 emplois directs et indirects.

Veolia, c'est la transformation écologique au service du développement humain des territoires.

Découvrez comment Veolia accélère la transformation écologique près de chez vous : www.veolia.com/fr

